alternatives sud

L'urgence écologique vue du Sud

TRIMESTRIEL : 3e TR. 2020

CentreTricontinental

ENTRAIDE & FRATERNITÉ

SYLLEPSE

Alternatives Sud

Fondateur

François Houtart

Rédaction et administration

Jacques Bastin, Enrique Cueto, Laurent Delcourt, Christophe Douxchamps,
Chloé Dusaussoy, Bernard Duterme (directeur), Liliane Kabugubugu,
Aurélie Leroy, Cédric Leterme, Carlos Mendoza,
François Polet, Frédéric Thomas, Nathalie Vanhumbeeck
Centre Tricontinental-Cetri
Avenue Sainte Gertrude, 5
B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. : 32 (0) 10-48-95-60
duterme@cetri.be / cetri@cetri.be / www.cetri.be

Conseil éditorial (Afrique, Amérique latine, Asie)

Sarah Ben Néfissa (Égypte), Saturnino Jun Borras (Philippines), Suzy Castor (Haïti),
Yves Alexandre Chouala (Cameroun), Abdelnasser Djabi (Algérie), Leonard Gentle
(Afrique du Sud), Pablo Gonzalez Casanova (Mexique), Laura Hurtado (Guatemala),
Lau Kin Chi (Chine), Jude Lal Fernando (Sri Lanka), Edgardo Lander (Venezuela),
Cristian Parker G. (Chili), Andres Pérez Baltodano (Nicaragua), Emir Sader (Brésil),
Pablo Stefanoni (Bolivie), Maristella Svampa (Argentine), Mahaman Tidjani Alou (Niger),
Antonio Tujan (Philippines)

Diffusion et distribution en librairies

SOFÉDIS et SODIS (Paris, France)

Graphisme

Signélazer (Bruxelles, Belgique)

Illustration de couverture

Wolfgang Sterneck - Kolkata Waste Dump Vision

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Alternatives Sud

Volume 27-2020 / 3

L’urgence écologique vue du Sud

Cet *Alternatives Sud* a été réalisé dans le cadre d’un partenariat
entre l’ONG Entraide et Fraternité et le Centre tricontinental - CETRI

Abonnement annuel à *Alternatives Sud*

4 numéros : 50 euros

- Par virement au compte du Centre tricontinental :
IBAN BE23 0001 3060 0291 – BIC = BPOTBEB1

- Par carte de crédit, via cetri@cetri.be, +32 10 489560 ou sur www.cetri.be.

© 2020, Centre Tricontinental et Éditions Syllepse
ISBN : 978-2-84950-858-9 (papier)

Éditions Syllepse
69 rue des Rigoles
F-75020 Paris (France)
edition@syllepse.net

Centre Tricontinental
Avenue Sainte Gertrude 5
B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)
cetri@cetri.be

Éditeur responsable : Bernard Duterme, CETRI,
Avenue Sainte Gertrude 5,
B-1348, Louvain-la-Neuve

Sommaire

Éditorial

7. Les cinq dilemmes de la crise écologique
Bernard Duterme

Points de vue du Sud

Acteurs et conflits socio-environnementaux au Sud

29. Mouvements pour la justice écologique et la défense des communs en Amérique latine
Gabriela Merlinsky

45. Luttes socio-environnementales contre l'extractivisme en Afrique du Nord
Hamza Hamouchene

67. Les mouvements pour la justice environnementale face aux violences en Inde
Brototi Roy et Joan Martínez Alier

Négociations climatiques Nord-Sud

83. Juste et suffisant, le financement de la lutte contre le changement climatique ?
IBON International

111. L'équité Nord-Sud dans la lutte contre le changement climatique
Hesham Al-Zahrani, Chai Qimin, Fu Sha, Yaw Osafo, Adriano Santhiago de Oliveira, Anushree Tripathi, Harald Winkler, Vicente Paolo Yu

Décoloniser l'écologie

129. Pourquoi le *Green New Deal* doit être décolonial
Vijay Kolinjivadi

137. L'urgence écologique, un récit occidentalo-centré
Thierry Amougou

Un* Green New Deal *post-coronavirus

147. Réflexions pour une transition sociale et écologique dans un monde post-coronavirus
Maristella Svampa

159. Un *Green New Deal* post-pandémie changerait-il la donne pour le Sud ?
Ashish Kothari et Vijay Kolinjivadi

175. Index

177. Liste des *Alternatives Sud* parus

Éditorial

Les cinq dilemmes de la crise écologique

Bernard Duterme[1]

Sortir par le haut des cinq dilemmes de la crise environnementale implique de la considérer d'urgence comme un enjeu central ; de prendre acte du fait que les populations les plus vulnérables ne sont pas nécessairement celles qui lui donnent priorité ; de faire valoir la dette écologique des (pays) riches à l'égard des (pays) pauvres ; de rejeter le *business as usual,* même « verdi » ; et d'opter résolument pour un changement de paradigme, sans snober les conditions sociales et politiques d'une transition régulée.

La pandémie de coronavirus est venue tout différer, tout éclipser et tout révéler. C'est peu de l'écrire. Paradoxalement, elle a à la fois masqué et démasqué cette crise écologique qui la précède, qui la dépasse et qui la suit. Masqué, en cela qu'elle l'a d'abord sortie de l'agenda, mise en retrait des « urgences », proscrite des « soins intensifs », pour ensuite lui privilégier un « déconfinement » synonyme de « retour à la normale », voire de « revanche » productiviste et consumériste. Démasqué, en cela qu'en creusant les inégalités et en révélant, en amont et en aval du drame sanitaire, les liens étroits que nos façons d'habiter la Terre nouent entre santé et environnement, elle a remobilisé les énergies de celles et ceux qui souhaitent – auraient souhaité – relancer la machine sur d'autres bases, socialement plus justes et écologiquement plus durables.

---

1. Directeur du Centre tricontinental – CETRI, coordinateur entre autres de l'ouvrage collectif *Économie verte : marchandiser la planète pour la sauver ?* (Syllepse, 2013).

On en est là. Face à ce même défi que scientifiques et militants écologistes nous resservent depuis un demi-siècle. Adapter, réformer d'urgence – aujourd'hui plus que jamais – le mode de production des grandes industries et le niveau de consommation des populations les plus riches. Mieux, les astreindre, les changer. Sous peine d'hypothéquer le sort des générations futures en aggravant celui des actuelles, dont les composantes les plus vulnérables pâtissent déjà, dans leur chair, de la dégradation systématique et accélérée de l'environnement.

À nos yeux, cinq controverses brident encore et toujours les énergies transformatrices, cinq dilemmes dont il faudra sortir par le haut. Centrale ou marginale, la crise écologique ? Concerné ou indifférent, le Sud ? Communes ou différenciées, les responsabilités ? Gris ou vert, le capitalisme ? Réformé ou transformé, le paradigme ? Les éléments de réponse qui suivent s'inspirent librement des positionnements critiques d'intellectuels et d'activistes de la cause écologique, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, partenaires du Centre tricontinental, dont plusieurs signent les articles qui composent cet *Alternatives Sud*.

Centrale ou marginale, la crise écologique ?

L'ampleur du désastre écologique, chiffrée à l'envi, sidère. Il ne se passe pas un mois sans qu'un nouveau rapport, universitaire ou onusien, plus alarmant que le précédent, vienne étayer la tendance. Il ne se passe pas un jour sans que le décompte morbide de ses effets (autant de milliers de décès dus à la pollution de l'air, à la contamination de l'eau, à l'amoncellement de déchets, à la pulvérisation des cultures… ; autant de milliers de déplacés dus aux feux de forêts, aux sécheresses, aux inondations, aux affaissements…) vienne alourdir celui de la veille. Annoncés de longue date, en hausse depuis des lustres à l'échelle planétaire, ces impacts et bien d'autres causés par les écocides et la déprédation de la biodiversité confirment au quotidien la gravité de la crise.

Côté déforestation par exemple, dont le CETRI (2008) analysait le rythme et les principales causes (l'expansion dans les pays du Sud de l'agrobusiness d'exportation) il y a déjà une douzaine d'années, les derniers chiffres laissent pantois. Selon le Global Forest Watch, le couvert forestier mondial aurait reculé de 240 000 km² en 2019, la superficie du Royaume-Uni. Il s'agit là de la troisième perte la plus élevée depuis le début du siècle, après 2016 et 2017 (*Le*

Monde, 3 juin 2020). Côté émissions de gaz à effet de serre, une nouvelle étude internationale publiée le 4 mai 2020 (www.pnas.org) indique que la trajectoire actuelle menace directement, d'ici à cinquante ans, les conditions d'existence d'un tiers de la population mondiale. Les tendances en matière de plastification des océans, de toxification du vivant, de disparition des espèces… sont à l'avenant.

Et pourtant. Contre vents et marées – au sens propre et figuré –, d'importants secteurs continuent à négliger la catastrophe en cours. Au mieux, à la relativiser, à la dédramatiser, voire à la minimiser. Au pire, à l'ignorer, à la dénier, voire à la réfuter. Ne parlons pas ici des opinions publiques, surtout en pays pauvres, à la sensibilité environnementale nettement moins affirmée qu'elle ne peut l'être dans les beaux quartiers « éco-conscients » des pays riches. Mais plutôt de ces secteurs de pouvoir – industriels transnationaux, milieux d'affaires, politiques conservateurs, économistes libéraux… – qui refusent de reconsidérer la logique de leur modèle de croissance et d'accumulation au vu de ses impasses.

Impasses qu'ils feignent même de méconnaître, à en croire le philosophe et sociologue des sciences Bruno Latour (2017), attentif dès le siècle passé à la question des limites environnementales de la modernité globalisée. Pour lui, le déni de la crise écologique, le démantèlement des États-providence, la mondialisation dérégulée et l'aggravation des disparités à l'œuvre depuis les années 1980 participent d'un même phénomène, pour ne pas dire d'« *une même stratégie* » de puissants aux abois. Au risque – que Latour endosse – d'assimiler cette stratégie à un « *complot* » de la ploutocratie.

« *Les élites ont été si bien convaincues qu'il n'y aurait pas de vie future pour tout le monde*, écrit-il, *qu'elles ont décidé de se débarrasser au plus vite de tous les fardeaux de la solidarité – c'est la dérégulation ; qu'il fallait construire une sorte de forteresse dorée pour les quelques pour-cent qui allaient pouvoir s'en tirer – c'est l'explosion des inégalités ; et que pour dissimuler l'égoïsme crasse d'une telle fuite hors du monde commun, il fallait absolument rejeter la menace à l'origine de cette fuite éperdue – c'est la dénégation de la mutation climatique* » (Latour, 2017).

Le raisonnement s'appuie, entre autres exemples, sur l'épisode de la société ExxonMobil qui, début des années 1990, « *en pleine connaissance de cause* » (elle a alors à son actif d'avoir publié plusieurs articles scientifiques de qualité sur les périls du changement

climatique), décide d'investir copieusement tant dans l'extraction pétrolière débridée que dans une campagne acharnée visant à prouver l'« *inexistence de la menace* » environnementale. Là aussi, l'actualité est remplie d'autres cas de figure où les multinationales les plus en vue, aveugles aux réalités, assument leur fuite en avant. Ou la masquent, comme ces logiciels, chez Volkswagen et ailleurs, visant à réduire frauduleusement les émissions polluantes lors des tests d'homologation de nouveaux moteurs.

L'écologie divise, c'est un fait. Pierre Charbonnier, auteur d'*Une histoire environnementale des idées politiques,* le rappelle à bon escient. « *L'appel à une écologie de la communion universelle* » comme « *mission qui transcende les intérêts individuels, les choix idéologiques, les langages politiques* » est d'autant plus « *incantatoire* » et « *contre-productif* », que « *les lignes de fracture, multiples et proliférantes, sont omniprésentes* » (2020). Elles séparent les acteurs qui ont attaché leur destin à l'économie des énergies fossiles et de l'extraction agro-industrielle des populations qui en font les frais. Elles séparent aussi ceux qui peuvent se permettre le choix d'un mode de vie plus sain de ceux – « les premiers de corvée » – qui souhaitent hausser le niveau de la leur. La question de la centralité de l'urgence verte va jusqu'à diviser les mouvements qui luttent pour un changement de paradigme. Nous y reviendrons.

Concerné ou indifférent, le Sud ?

Les multiples indices et rapports qui mesurent et documentent la crise écologique et climatique l'attestent à l'unisson. Elle frappe d'abord les régions et les populations les plus vulnérables et affecte les contrées du Sud bien davantage que les contrées du Nord. Preuve là aussi que, sans réorientation politique d'ampleur, l'arrosé n'est pas l'arroseur. Et que ceux – endroits du globe ou groupes sociaux – qui profitent le moins du productivisme prédateur et du consumérisme dispendieux à l'origine des déséquilibres environnementaux sont ceux qui en pâtissent le plus.

Quel que soit le classement considéré – celui des risques sanitaires, des habitats menacés, de l'insécurité alimentaire, de la pollution de l'eau, de la vulnérabilité climatique, etc. –, les pays pauvres trustent systématiquement les premières places. Et lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les catégories de population affectées, ce sont inévitablement les plus dominées socialement – les indigènes, les ruraux, les femmes, les paysans, le secteur informel… – qui

apparaissent en tête de course, avec de confortables marges d'avance. Pendant ce temps-là, en Belgique par exemple, dont les seules quantités de soja importées du Sud (destinées au bétail pour l'essentiel) nécessiteraient l'intégralité du territoire national si elles devaient être produites sur place (Greenpeace, 2019), force est de constater que l'adaptation à la crise écologique et au réchauffement climatique a surtout consisté pour l'heure, chez nombre de citoyens aisés, en l'installation de… piscines privées et de panneaux solaires subsidiés par l'État.

Pour autant, les plus concernés sont-ils les plus concernés ? En clair, les populations les plus exposées aux effets dévastateurs des déséquilibres environnementaux sont-elles les plus préoccupées par « le futur de la planète », le sort des « petits oiseaux » et les émissions de gaz à effet de serre ? À l'évidence, non (lire notamment l'article « L'urgence écologique, un récit occidentalo-centré » de l'économiste camerounais Thierry Amougou dans cet ouvrage). Le constat renvoie tant au vieux débat marxiste sur la « conscience » que les classes sociales subalternes peuvent avoir ou non de leurs « intérêts objectifs », qu'au caractère secondaire des considérations (d'apparence) « post-matérialistes » lorsque le « matériel » n'est pas assuré. Comment s'émouvoir de « la fin du monde » quand « la fin du mois », de la semaine, de la journée requiert toutes les énergies mentales et physiques ?

En Asie, en Amérique latine et en Afrique moins qu'ailleurs, l'écologie politique – comme courant de pensée qui entend redéfinir les enjeux mobilisateurs – n'a encore réussi à convaincre de l'intégration avantageuse de « la question sociale » dans « la nouvelle question socio-environnementale ». Et encore moins du dépassement de la « question coloniale » ou « postcoloniale » par l'imposition universelle de nouvelles normes écologiques et climatiques. Des standards en provenance du Nord, souvent perçus au Sud comme une forme d'« impérialisme vert », de énième déclassement des économies périphériques au nom d'un principe civilisationnel supérieur.

Dans la plupart des pays du Sud, « *la pauvreté reste la pire des pollutions* », pour exhumer une fois encore l'extrait le plus connu du discours de l'ex-cheffe du gouvernement indien, Indira Gandhi, à Stockholm en mars 1972 (!), lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement, première de ce nom. « *Les pays riches peuvent regarder le développement comme la cause de la destruction de l'environnement, mais pour nous c'est un des premiers*

moyens d'améliorer l'environnement de la vie […]. *Comment peut-on dire à ceux qui vivent dans des villages et des bidonvilles de préserver les océans, les rivières et l'air pur, quand leurs propres vies sont contaminées à la source ?* » (Indira Gandhi citée dans Aykut et Dahan, 2015).

Si la préoccupation climatique d'une partie des opinions publiques occidentales est la bienvenue face au décalage entre les actes à poser et la frilosité des décideurs, ce volontarisme ne doit pas nous amener à projeter notre sentiment d'urgence écologique sur le reste du monde, réexpliquait en 2019 François Polet, chargé d'étude au CETRI. « *La fixation sur l'enjeu climatique est le privilège de groupes libérés d'urgences vitales. En termes de rapports Nord-Sud comme en termes de classes sociales, il faut tenir compte des réalités économiques et des horizons temporels de chacun. Et combattre la tendance qui envisage l'élévation des niveaux de vie des populations asiatiques, africaines et latino-américaines sous le seul angle de leur impact carbone* » (Polet, 2019).

Dit autrement, le goût pour la « simplicité volontaire » de nantis à la fibre postmatérialiste n'a pas lieu de s'imposer sur la nécessité d'échapper à la « simplicité involontaire » de pauvres… à la fibre matérialiste. La contribution de Thierry Amougou, plus loin dans cet *Alternatives Sud,* abonde dans le même sens : « *Le privilège de "penser climat" et de se mobiliser pour lui est inégalement réparti entre le Nord et le Sud. Il suppose d'être libéré de l'emprise des carences du quotidien. Entre les émissions d'opulence des uns et les émissions de survie des autres, l'urgence environnementale est celle des favorisés et pas de ses premières victimes. Ventre affamé n'a point d'oreilles pour l'écologie !* »

Cela étant, prendre conscience du fait que d'importants segments des secteurs populaires des pays pauvres ont de bonnes raisons de ne pas s'inquiéter au premier chef de l'urgence de la question environnementale ne doit pas masquer une autre facette des réalités du Sud de la planète. Celle des luttes socio-environnementales, certes minoritaires mais effectives, qui s'y mènent de toutes parts (lire dans cet ouvrage les articles de Gabriela Merlinsky pour l'Amérique latine, d'Hamza Hamouchene pour l'Afrique du Nord et de Brototi Roy pour l'Inde). Elles opposent le plus souvent des communautés locales au capitalisme transnational. Des populations affectées dans leurs territoires aux « mégaprojets » d'investisseurs extérieurs.

Qu'ils soient miniers, agro-industriels, énergétiques, routiers, portuaires, touristiques…, ces « mégaprojets » – du nom que leur donnent les mouvements indigènes en Amérique latine – relèvent pour la plupart de cette même poussée « extractiviste » qui, depuis le début du siècle, a réactualisé le destin « pourvoyeurs de ressources » sans valeur ajoutée de nombre de pays « périphériques ». Plaçant même plusieurs d'entre eux, pourtant peu industrialisés, en situation de « *désindustralisation précoce* » (CETRI, 2019), de « *re-primarisation* ». Et renforçant dans le même mouvement la dépendance structurelle et subordonnée de ces économies à celles des grandes puissances, y compris émergentes, telle la Chine (Thomas, 2020).

Les mouvements socio-environnementaux sont constitués des habitants des « nouvelles frontières » de ce modèle prédateur qui les spolient plus qu'ils ne les développent. Un modèle d'« accumulation » qui procède non plus seulement « *par exploitation du travail et de la nature* », mais aussi « *par dépossession* » (Harvey, 2010), par « *appropriation privative des biens communs* », des sols et des sous-sols, des eaux, des forêts, des ressources naturelles, du matériel génétique, de la biodiversité, des savoir-faire locaux, du patrimoine public… Les face-à-face entre intervenants et autochtones donnent ainsi lieu à une liste sans fin d'affrontements socio-environnementaux ou, pour reprendre l'appellation conceptualisée par l'*Atlas mondial pour la justice environnementale* qui les répertorie et les documente, de « *conflits de distribution écologique* » (www.ejatlas.org).

Certes, les premières motivations des opposants africains, asiatiques et latino-américains aux « mégaprojets » puisent sans doute plus dans le registre de la récupération en souveraineté sur des ressources et des territoires, à des fins économiques, voire existentielles, que dans les convictions socioculturelles ou biophysiques d'une « écologie populaire » ou d'un « écologisme des pauvres » dont les travaux de l'économiste Joan Martínez Alier (2014) font l'hypothèse. Pour autant, ces « conflits de distribution » naissent bien d'une répartition injuste et d'un accès inéquitable à des biens (ressources naturelles) et à des maux (pollutions diverses) environnementaux, qui participent de la crise écologique mondiale.

Qu'elles soient mayas guatémaltèques en rébellion contre une multinationale d'extraction de nickel, activistes anti-bauxite à Kashipur dans l'État d'Odisha en Inde ou encore algériennes du

Sahara en bute à la fracturation hydraulique pour le pompage du gaz, les populations mobilisées, qualifiées de « mouvements pour la justice environnementale » par les intellectuels et militants écologistes du Sud qui tentent (dans les pages qui suivent) de les relayer et de les articuler, apparaissent comme les victimes non consentantes – doublement concernées donc – d'un même schéma de production, d'échange et de consommation, destructeur aux échelles locales et planétaire (Svampa, 2020).

Communes ou différenciées, les responsabilités ?

L'épineuse question des « responsabilités de la crise écologique » est, elle aussi, cruciale. Elle recèle en creux la reconnaissance du problème d'abord, l'acceptation de ses causes ensuite, et enfin, la désignation des fautifs, auxquels il incombe de réparer leurs erreurs. Ce n'est pas mince, tant la relativisation du problème (« halte au catastrophisme »), la dénégation de ses origines humaines (« les scientifiques nous mentent ») et la dilution des responsabilités (« nous sommes tous sur le même bateau ») occupent encore régulièrement le devant de la scène.

Et pourtant, cela fait au minium un demi-siècle maintenant que la communauté internationale s'est mise à en débattre, pour aboutir à Rio en 1992, au Sommet de la Terre, sur ce principe révolutionnaire : « *Les États doivent coopérer* […] *en vue de rétablir l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe* […]*, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.* »

Inutile de préciser que les pays pauvres, peu ou non industrialisés – « en voie de développement » selon la terminologie onusienne – ont dû batailler ferme pour couler ce principe dans le bronze du droit international à l'environnement. Et parvenir ainsi à ajouter à l'idée (occidentale) des responsabilités politiques communes dans la dégradation de l'environnement mondial, celle qu'une part de l'humanité (les pays industrialisés) en endosse plus que l'autre (le Sud au sens large) et se trouve dès lors redevable vis-à-vis de cette dernière de son haut niveau de développement. Dit autrement, la dette écologique des (pays) riches à l'égard des

(pays) pauvres, accumulée depuis les premières heures de la révolution industrielle, est à faire valoir *hic et nunc*.

De sommets en conférences, le principe des « responsabilités communes mais différenciées », aux interprétations juridiques multiples, a bien sûr traversé diverses étapes de précision, de déclinaison, d'inflexion et de concrétisation, mais avec une constante à ce jour : l'application largement insuffisante des mesures qui en émanent. Peu ou prou, les États renâclent. Ou relâchent leurs efforts pour d'autres priorités. Ou se désistent, comme les États-Unis de Donald Trump qui renient l'accord de Paris de 2015 sur le climat, où pourtant les pays émergents – tels la Chine, l'Inde, le Brésil, etc. – estiment avoir pris part, à la hauteur de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), au partage du « fardeau », se dissociant ainsi des pays en développement dont les responsabilités dans les changements climatiques restent négligeables.

Bref, comme les analystes du South Centre l'expliquent plus loin dans cet ouvrage, la participation des pays du Sud aux engagements mondiaux pour l'atténuation des dégradations environnementales, comme pour l'adaptation à celles déjà irréversibles, est bel et bien subordonnée – sur le papier – au respect du principe d'équité. Celui-ci implique que les niveaux de développement, les capacités respectives, ainsi que les contributions historiques aux pollutions cumulées, soient prises en compte à l'heure de déterminer et d'évaluer les efforts de chaque pays.

Mais si les dernières conférences internationales en ont laborieusement fixé les procédures d'application et les modalités de financement, de nombreuses voix critiques du Sud restent sur leur faim. Pour IBON International notamment, un institut de recherche basé aux Philippines (dont cet *Alternatives Sud* publie aussi un article), l'architecture mondiale de sauvetage du climat, contrôlée par les donateurs et axée sur les intérêts des grandes entreprises, reproduit les injustices des rapports Nord-Sud et prolonge la maltraitance du patrimoine commun. Pour réellement bénéficier aux victimes de la crise écologique – et aux femmes rurales pauvres en particulier –, les engagements des grands pollueurs nécessitent un recadrage autour des principes d'équité sociale et de justice environnementale, estime l'institut philippin.

En réalité, en vertu des principes historiques du pollueur/payeur et de la différenciation des responsabilités, deux grandes lignes de fracture divisent plus que jamais les critiques qui proviennent du

Sud. L'une sépare les puissances émergentes des pays toujours… immergés. Les premières, drapées dans leur défense de la souveraineté des États, privilégient – à l'instar des États-Unis, dont elles concurrencent désormais les niveaux de pollution[2] – la voie nationale (et discrétionnaire) des engagements volontaires contre la crise écologique. Les seconds, relayés par l'Union européenne dans le meilleur des cas, plaident quant à eux en faveur de mécanismes supranationaux précis, coordonnés et contraignants.

L'autre ligne de fracture politique à l'œuvre au Sud, pas moins cruciale, tend à opposer des positionnements plutôt « officiels » à des arguments plus anti-systémiques, portés par les organisations sociales critiques. Les adeptes des premiers considèrent que la transition des « pays en développement » vers un modèle productif respectueux de l'environnement ne pourra s'opérer que si les « pays développés » n'instrumentalisent pas l'impératif écologique pour à la fois protéger leurs marchés et pénétrer davantage ceux du Sud, ainsi qu'accessoirement conditionner l'aide, les financements et les transferts de technologies à de nouveaux ajustements (Khor, 2012).

Les tenants des seconds en revanche regrettent que la seule dénonciation par le Sud du protectionnisme vert occidental (normes, subsides, barrières douanières…) – copie inversée du plaidoyer du Nord pour « plus de libéralisation chez eux et moins chez nous » – cautionne plus qu'elle ne questionne les fondamentaux du modèle conventionnel de développement tiré par les exportations. Et partant, qu'au nom d'une critique des conditionnalités environnementales Nord-Sud, les gouvernements du Sud dans leur globalité n'échappent ni aux injonctions libre-échangistes ni à la dérégulation du commerce et des investissements. Même si certains d'entre eux, comme l'Équateur ou la Bolivie socialistes par exemple, s'y sont (quelque peu) essayés, en tentant de grever l'« échange inégal » du paiement de la « dette écologique ».

---

2. Du côté de l'Inde ou de la Chine toutefois, on n'a de cesse de souligner – à raison – que les pollutions relatives (par habitant) du Nord demeurent largement supérieures à celle des émergents, qu'il faut tenir compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) historiquement accumulées dans l'atmosphère, et que les nations occidentales ont beau jeu de critiquer les pays où elles ont délocalisé leurs industries les plus polluantes… dont elles continuent à consommer la production (Polet, 2018).

Gris ou vert, le capitalisme ?

À ce jour, comment le monde, comment les sociétés humaines ont-elles réagi aux… réactions problématiques de l'environnement à l'incidence de leurs propres activités sur l'écosystème terrestre ? Comment ont-elles choisi de composer avec les aléas de l'« anthropocène », cette nouvelle ère de l'histoire de la Terre, théorisée par le prix Nobel de chimie Paul Crutzen pour embrasser l'ensemble des événements géologiques causés par l'expansion de l'empreinte humaine dans la biosphère depuis la révolution industrielle ? Ou plutôt avec les aléas du « capitalocène » de l'historien Jason Moore, qui renvoie, dans une version plus politisée, à l'expansion de l'empreinte du capitalisme depuis les prémices de ce système d'accumulation par exploitation sociale et environnementale ?

En dépit des propositions de refonte du modèle dominant et d'expériences alternatives aussi éparses que marginales, force est de reconnaître que deux options prépondérantes ont capté à elles seules l'essentiel des énergies… fossiles et renouvelables. L'une, caricaturée par la saillie – « *the American way of life is not negotiable* » – du président des États-Unis, George Bush père, lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 ; l'autre, croquée par le dessinateur de presse Pierre Kroll (2019), qui fait dire à un grand patron, cigare aux lèvres, face au ciel et à la mer : « *Bon, moi je veux bien respecter tout ça. Mais disons-le franchement : qu'est-ce que ça peut me rapporter ?* »

La fuite en avant productiviste, commerciale et consumériste d'un côté ; le faux-semblant du développement durable de l'autre. « Capitalisme gris » *versus* « capitalisme vert ». Est-ce à dire « plus du même » *versus* « mieux que rien » ? Pour justifier la première option, le président des États-Unis – l'actuel plus encore que les précédents – s'appuie sans vergogne sur le déni des limites environnementales au mode de vie américain[3]. Pour légitimer la seconde, le grand patron crayonné par Kroll parie, quant à lui, sur la possibilité d'une « *Green Economy* », d'une « *manière écologique de faire des affaires* », selon la définition qu'en donne le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le « *business as usual* » du premier, on connaît. Il est la principale cause de la crise écologique, dans toute son ampleur et dans

3. Qui, s'il était généralisé, rappelons-le, nécessiterait plus de cinq fois les ressources disponibles sur Terre (www.footprintnetwork.org).

toute sa gravité. À rebours des mises en garde – de celles du Club de Rome en 1972 avec son « *Halte à la croissance (dans un monde fini)* » à celles, récurrentes et alarmantes, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) –, sa perpétuation à l'échelle planétaire grossit chaque jour ses impacts directs (hausse continue des émissions de GES, de la déforestation, des montagnes de déchets non traités, de la pollution de l'atmosphère, des sols, de la chaîne alimentaire…) et leurs effets délétères sur le climat et la biodiversité.

Mais qu'en est-il alors du grand dessein – alternatif au « capitalisme gris » – de développement durable, d'économie verte, ou encore de *Green Deal,* pour reprendre les principales appellations mobilisées du début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui ? Rompt-il, lui, avec la logique du modèle *mainstream* qui scie la branche sur laquelle il est assis, en creusant les inégalités sociales et en aggravant la crise écologique ? Offre-t-il la perspective d'une prospérité partagée, respectueuse de l'environnement ? Rien n'est moins sûr.

Porté ou promu depuis trois décennies tantôt par les principales agences onusiennes, les banques multilatérales de développement, l'OCDE, l'Union européenne, le G20, le Forum de Davos…, tantôt par les États nationaux eux-mêmes ou, avec plus ou moins d'opportunisme, par les entreprises privées[4], le projet n'a fait la preuve ni d'un renversement de logique ni d'une inversion de tendances. Certes, il connaît d'innombrables variantes. Entre le simple *greenwashing* ou le *meaningful marketing* des uns et la relance keynésienne des autres par des investissements verts, la création d'une demande en produits environnementaux et l'innovation techno-écologique, il y a de fait des marges non négligeables.

Mais dans tous les cas, il procède d'une réconciliation, dans l'esprit de ses promoteurs, entre la possibilité d'engranger des profits et celle de préserver les ressources naturelles. À contresens donc de la conviction forte qui continue à prévaloir dans des secteurs de poids – énergies fossiles, industries lourdes, commerce international, etc. – selon laquelle une politique environnementale s'identifie inévitablement à une restriction, à un coût additionnel, à une baisse de compétitivité, à un frein à la croissance. Le nouveau président

4. Dont, par exemple, plusieurs géants transnationaux de l'audit et de l'« optimisation fiscale », comme PricewaterhouseCoopers (PwC) qui est allé jusqu'à appeler à « *un changement radical du fonctionnement de l'économie mondiale* » dans son étude *La Nécessaire co-construction du développement durable* publiée en 2012.

du Conseil européen, Charles Michel, semble (désormais) persuadé du contraire. Le *Green Deal* de la Commission van der Leyen « *convertit une nécessité existentielle pour la planète en opportunités économiques* » (*Le Soir,* 27 mai 2020).

Lexicalement il est vrai, le projet d'économie verte, voire de croissance verte, qui a dominé les débats du Sommet Rio+20 de 2012, ne s'embarrasse plus du troisième pilier du développement durable (le social). Il entend *rebooster* le premier (l'économique) en valorisant le deuxième (l'environnemental). Pour ses détracteurs du Sud, il procède à « *une colonisation de l'écologie par la logique d'accumulation de l'économie libérale* » (Verzola et Quintos, 2012). Par la mise sur le marché du « *capital naturel* », la « *valorisation* » des « *services écosystémiques* », la privatisation des ressources, le brevetage du vivant, le « *libre-échange* » des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité… et la prétendue « *gestion efficace* » induite, la démarche entend réguler durablement notre rapport à l'environnement, en dynamisant une « *croissance créatrice d'emplois* », assurant ainsi « *un avenir viable au capitalisme* » (CETRI, 2013).

Selon les coauteurs de cet *Alternatives Sud,* l'illusoire verdissement du néolibéralisme, c'est le règne des « *fausses solutions* ». Parmi d'autres, les travers avérés de la commercialisation des « *droits de polluer* » (marché du carbone) et des diverses mesures de « *compensation* » en annihilent la portée (Duterme, 2008). Pour la géographe Sylvie Brunel (2018), le « *développement durable* » – dont les dix-sept objectifs onusiens sont à atteindre pour 2030 – « *badigeonne de vertu* » l'entreprise de « *remodelage des grandes zones d'influence des pays riches* » dans les pays pauvres : la sécurisation des approvisionnements en matières premières au nom du sauvetage de la planète. Ou comment adouber pour les temps à venir les fondamentaux d'un modèle à l'origine même de l'aggravation des déséquilibres sociaux et environnementaux.

Pour les hautes ambitions écologiques du plan de relance européen post-pandémique, la critique est sévère. Si l'argument de ses partisans revient à dire qu'« *investir dans le vert est rentable et que c'est même la voie à suivre pour renouer avec la croissance* » (*Le Soir,* 27 mai 2020), les actions concrètes préconisées – décarboner le secteur de l'énergie, isoler les bâtiments, développer la mobilité durable, stimuler l'innovation privée en technologies propres… – visent bel et bien la réduction des émissions de GES d'au moins 50 % en 2030 et la neutralité carbone en 2050 ! Hélas,

l'insuffisance de son financement, la volonté flottante des pays membres et les incohérences entre les actes à poser et d'autres politiques de l'UE, tels ses accords de commerce et d'investissement avec le reste du monde, laissent planer plus d'un doute sur sa faisabilité (Zacharie, 2020).

Réformé ou transformé, le paradigme ?

Si le « capitalisme vert » ne réussit visiblement pas à jeter les bases d'une prospérité soutenable et juste, où se situent dès lors les solutions ? Quelles sont les voies, théoriques et pratiques, d'une sortie par le haut des injustices sociales et du désastre environnemental inhérents au productivisme et au consumérisme des nantis ? À la faveur de la pandémie de coronavirus, à l'heure de réfléchir au « monde d'après », tel qu'il devrait être pour dépasser les crises du « monde d'avant » – en particulier la crise écologique, peut-être « la mère de toutes les crises » –, une quantité extraordinaire d'acteurs individuels et collectifs, scientifiques, sociaux, politiques, économiques… du Sud et du Nord ont (ré-)avancé leurs propositions alternatives.

Toutes ne coïncident pas, quelques-unes sont même incompatibles, mais elles partagent pour la plupart un air de famille social et écologique résolu, à distance plus ou moins marquée du capitalisme globalisé. Elles plaident pour un changement de paradigme, un renversement fondamental d'orientation, en priorisant le respect et le partage des communs sur l'accumulation privée. Certaines en dressent les grands principes, les lignes de force, les visées révolutionnaires sur le long terme, d'autres en établissent les étapes, les régulations, les transitions à opérer d'urgence ou à moyen terme. Elles passent nécessairement tant par une réélaboration du rapport à la nature des sociétés contemporaines, que par un questionnement des rationalités, des rapports sociaux et des pratiques politiques intimement liées au modèle économique à supplanter.

Elles parlent beaucoup – même si ces leitmotivs ne datent pas d'aujourd'hui – de démarchandisation, de démondialisation et de démocratisation. De valeur d'usage aussi, de récupération en souveraineté et de redistribution. De justice encore, commerciale, fiscale, sociale, environnementale, migratoire…, c'est-à-dire de dispositifs légaux, de mécanismes publics supranationaux qui limitent les droits des uns (États, industriels, transnationales, grandes fortunes…) là où ils empiètent sur les droits des autres, humains et…

non-humains, d'où les progrès, dans plusieurs pays du Sud surtout – au moins sur papier –, du concept de « *droits de la nature* » (Global Alliance for therightsofnature.org).

Le « *paradigme du care* » revient aussi régulièrement dans les prescriptions, comme nouvelle perspective émancipatrice (lire par exemple Maristella Svampa dans cet ouvrage ou Tanuro, 2020). Issue des luttes populaires féministes, latino-américaines notamment, cette « *éthique du soin* » préconise une démarche de protection et de réparation du monde, basée sur le relationnel et l'empathie. À la faveur de la crise pandémique, elle a imposé la réalité de l'étroitesse des liens entre soin, santé et écologie, tant dans leur dimension économique que politique. En cela, elle réunit les enjeux du travail social et de la défense de l'environnement, en priorisant le temps et les moyens qui leur sont consacrés, dans un modèle de gestion de l'interdépendance et de la réciprocité.

La « *planification écologique* » est encore une autre approche, à la fois plus radicale et pragmatique. Telle que développée par Cédric Durant et Razmig Keucheyan (2020), elle repose sur cinq piliers qui donnent corps à l'idée que la transition écologique requiert une transformation simultanée des systèmes économiques et politiques. Contrôle public du crédit et de l'investissement, au détriment des industries polluantes et au bénéfice des reconversions énergétiques ; garantie d'un emploi décent par l'État en dernier ressort ; relocalisation de l'économie par la déspécialisation des territoires, le protectionnisme solidaire et l'allongement du cycle de vie des objets ; démocratie et délibération sur les choix de production et de consommation ; et enfin, justice environnementale, afin que les riches (et pas les pauvres) assument le coût écologique de leur mode de vie[5].

Reste toutefois que deux clivages au moins traversent les propositions alternatives. Le premier renvoie à la question de l'État comme moteur ou frein des changements à opérer. Si beaucoup lui donnent de fait un rôle central et régulateur face au libre marché (ou à sa place) dans la relance ou la transition à mener, un courant plus autonome ou libertaire prône, lui, une mise en œuvre locale de l'écologie sociale, « municipaliste » ou « communaliste », à distance

5. Aux États-Unis, les 10 % les plus riches émettent vingt-quatre fois plus de gaz à effet de serre que les 10 % les plus pauvres. Quarante-six fois au Brésil (Durant et Keucheyan, 2020).

en tout cas de l'État, accusé d'inévitablement confisquer le pouvoir à un peuple pourtant à même de l'exercer lui-même. Théorisée notamment par l'écologiste politique Murray Bookchin, la perspective s'appuie entre autres sur l'expérience « *anticapitaliste* » des « *municipalités autonomes* » zapatistes du Chiapas (CETRI, 2014), pour essaimer.

L'autre clivage, pas né de la dernière pluie non plus, met aux prises l'urgence de l'anticapitalisme versus celle de l'antiproductivisme dans les orientations à prendre (De Munck, 2019 ; Lordon, 2020). Dit autrement, là où la gauche égalitariste reproche à l'écologie politique ses atermoiements à l'égard du capitalisme, l'écologie politique réprouve les tergiversations de la gauche égalitariste à l'égard du productivisme. Et ce, en dépit des serments de l'une et l'autre : la première arguant de son virage environnemental au tournant du millénaire, la seconde de la profondeur critique de son nouvel imaginaire politique. L'Équateur de Correa (2007-2017) et la Bolivie de Morales (2006-2019) offrent un exemple saisissant d'une combinaison initiale – écosocialiste – des deux perspectives, suivie d'une relégation de l'anti-extractivisme par la lutte contre la pauvreté (CETRI, 2017).

Toujours est-il que, quel que soit le degré de radicalité ou de compatibilité des propositions alternatives aujourd'hui sur la table pour s'attaquer à la crise écologique, les vents dominants post-pandémie semblent privilégier, à quelques inflexions « durables » près, un scénario « plus du même » plutôt que l'ébauche d'un « tout autre chose ». La relance conventionnelle de la machine économique ne peut s'encombrer, malgré ses pieuses déclarations, du souci de la biodiversité et du climat. Reste dès lors à se compter, c'est-à-dire à identifier et mobiliser – au-delà des théorisations, des indignations et des conduites exemplaires – les acteurs sociaux et politiques capables de peser, au Nord et au Sud, dans les rapports de force clés. Là où se décide au nom de quels intérêts se joue le sort de l'écosystème terrestre et des générations présentes et à venir.

Bibliographie

Aykut S., Dahan A. (2015), *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses Sciences Po, coll. « Développement durable ».

Brunel S. (2018), *Le développement durable*, Paris, PUF.

CETRI (2008), *Déforestation*, Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

CETRI (2013), *Économie verte,* Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

CETRI (2014), *Zapatisme : la rébellion qui dure,* Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

CETRI (2017), *Amérique latine*, Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

CETRI (2019), *Les nouveaux territoires de l'agrobusiness*, Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

CETRI (2019), *Quêtes d'industrialisation au Sud*, Paris, Syllepse, coll. « Alternatives Sud ».

Charbonnier P. (2020), « L'écologie ne nous rassemble pas, elle nous divise », *Le Monde*, 14 mai.

De Munck J. (2019), « Les écologistes et l'anticapitalisme », *Pour*, juin.

Durant C. et Keucheyan R. (2020), « L'heure de la planification écologique », *Le Monde diplomatique*, mai.

Duterme B. (2008), « Le business de la déforestation au secours du climat », *La Libre Belgique*, 5 décembre.

Gelin R. (2019), *Des limites de la transition*, Bruxelles, Couleur Livres/GRESEA.

Harvey D. (2010), *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les prairies ordinaires.

Khor M. (2012), « Risks and Uses of the Green Economy Concept », *Research Paper*, n° 40, South Centre.

Kroll P. (2019), *Des signes qui ne trompent pas – Dessins pour le climat*, Paris, Les Arènes.

Latour B. (2017), *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte.

Lordon F. (2020), « Problèmes de transition », *blog.mondediplo.net,* 16 mai.

Martínez Alier J. (2014), *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les Petits matins.

Polet F. (2018), « Pays émergents et climat : du refus à la participation "différenciée" », CETRI, 21 novembre, www.cetri.be/Pays-emergents-et-climat-du-refus.

Polet F. (2019), « Ne pas projeter notre sentiment d'urgence sur le reste du monde », *Démocratie*, n° 4, avril.

Svampa M. (2020), « ¿ Hacia dónde van los movimientos por la justicia climática ? », *Nueva Sociedad*, n° 286, avril.

Tanuro D. (2012), *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte.

Tanuro D. (2020), *Trop tard pour être pessimistes !*, Paris, Textuel.

Thomas F. (2020), *Chine – Amérique latine et Caraïbes : coopération Sud-Sud ou nouvel impérialisme ?*, CETRI, www.cetri.be/Chine-Amerique-latine-et-Caraibes.

Verzola P. et Quintos P. (2012), « Green Economy : Gain or Pain for the Earth's Poor ? », *Policy Brief*, IBON International.

Zacharie A. (2020), « Green Deal ou greenwashing ? », *Imagine dlm*, CNCD, avril.

Points de vue du Sud

Acteurs et conflits socio-environnementaux au Sud

Mouvements pour la justice écologique et la défense des communs en Amérique latine[1]

Gabriela Merlinsky[2]

Le pillage extractiviste des ressources et la destruction des écosystèmes en Amérique latine entraînent des désastres incommensurables pour le vivant. En quête de reconnaissance et en rébellion contre l'impact cumulatif des inégalités sociales et environnementales, les communautés affectées défendent leurs territoires et modes de vie, en produisant leurs propres connaissances des situations d'injustice et leurs propres répertoires d'action.

Au milieu des années 1980, je faisais partie d'un groupe d'éducation populaire actif dans les différentes communautés des rives du Riachuelo, où les eaux noires du fleuve forment une frontière urbaine qui sépare les territoires les plus défavorisés de Buenos Aires. Le quotidien des habitants y était régulé par le cycle des crues et se voyait complètement interrompu lorsque l'eau, sous l'effet des *sudestadas* du Río de la Plata, inondait leurs maisons. À cette époque, personne ne prétendait que les problèmes d'inondations étaient d'ordre environnemental et nul ne s'alarmait des effluents pollués circulant à ciel ouvert. La couleur sombre des flots faisait partie du paysage. Cela témoignait d'une forme de naturalisation de

1. Version réduite d'un article paru dans CLACSO, *Ecología política latinoamericana*, 2017, sous le titre : « Los movimientos de justicia ambiental y la defensa de lo común en América Latina. Cinco tesis en elaboración ».
2. Professeure de sciences sociales et chercheuse du Conseil national de la recherche scientifique (Conicet) à l'Institut de recherche Gino Germani de l'Université de Buenos Aires, autrice notamment de *Política, derechos y justicia ambiental* (2013).

la contamination qui, en plus de constituer une charge pour le corps, était aussi un moyen d'adaptation à un contexte urbain défavorable.

Avec ce début de millénaire, l'environnement a peu à peu trouvé sa place dans les répertoires de revendication. Pour de nombreux habitants du Riachuelo, cette question s'est imposée comme un enjeu politique étroitement corrélé aux dommages pour la santé. Un ensemble de forums, de groupes autoconvoqués et de réseaux d'organisations se sont mobilisés pour dénoncer les injustices environnementales (Merlinsky, 2013). Ce processus n'est pas étranger aux mobilisations observées ces dernières années dans différentes régions d'Amérique latine : contre les méga-mines au Pérou, pour la défense de la réserve Yasuni en Équateur, contre les barrages au Brésil ou pour l'accès à la terre et contre l'accaparement des ressources (forêt, biodiversité, semences) au Paraguay, en Bolivie, au Chili, au Mexique et en Colombie, entre autres.

Ces actions collectives ont en commun de répondre au développement d'activités économiques impliquant une extraction intensive des ressources, une expansion des décharges et des risques de contamination pour ceux dont le milieu naturel est la base matérielle de subsistance (Guha et Martínez Alier, 1997 ; Martínez Alier, 2004). À cela s'ajoute une intensification de la frontière extractive au cours des deux dernières décennies, qui a suscité des débats sur les promesses non tenues du développement.

Au sein de ces collectivités, différentes questions ont émergé. Faut-il promouvoir l'extraction des ressources ou la préservation des biens communs ? Doivent-elles être utilisées pour générer des devises ou pour soutenir l'agriculture familiale et agroécologique ? La priorité est-elle la commercialisation sur les marchés mondiaux ou l'approvisionnement du marché interne ? Comment les dividendes du biodiesel ou des mines contribuent-ils à la survie des générations futures ? Quelle est la valeur sociale et environnementale de la biodiversité et du climat ? Sont-ils monnayables, échangeables ou partie intégrante des territoires locaux et des savoirs ancestraux ? Toutes ces interrogations alimentent des positionnements qui articulent de façon originale les objectifs de justice écologique et sociale.

Les mouvements pour la justice environnementale apparaissent lorsque des personnes se sentent menacées dans leur mode de vie et lorsque des processus de mobilisation sociale sont activés pour protester contre des préjudices. Ils ne se résument pas à des

stratégies défensives contre l'accaparement des ressources naturelles et l'intensification de l'extractivisme, deux phénomènes aux répercussions négatives en termes d'inégalités territoriales. Ils donnent aussi lieu à des formes de socialisation politique qui modifient la perception de ces enjeux et façonnent des constructions sociales collectives.

Ceux qui portent le débat sur le devant de la scène sont les groupes les plus défavorisés, parfois victimes de discrimination raciale et d'autres oppressions de classe et de genre. Ils développent leurs propres langages, qui redéfinissent les communs autour des ressources, des territoires, des acteurs humains et non humains indispensables à la survie et à la reproduction de la vie. Au cœur de leurs combats se créent des concepts issus de leurs pratiques (Martínez Alier et col., 2016) ou de collaborations entre militants, communautés et universitaires (Healy et col., 2012 ; Escobar, 2008). Il arrive aussi que des concepts académiques soient « resignifiés » dans des contextes locaux (Merlinsky, 2016).

À l'échelle mondiale et en Amérique latine

Les luttes des mouvements dénonçant l'injustice environnementale ont attiré l'attention sur les liens entre inégalité sociale et risque écologique. Les préoccupations exprimées ne le sont pas toujours dans le langage des exigences environnementales et, souvent, ces acteurs hésitent d'ailleurs à se définir comme « écologistes » (Guha, 1989). Ils opposent leur résistance aux menaces qui pèsent sur leurs communautés, et montrent que la localisation des activités potentiellement dangereuses coïncide avec l'inégale répartition des revenus. Ce sont les groupes les plus pauvres, les minorités raciales, les communautés autochtones, les populations les moins informées, qui endurent généralement les activités les plus polluantes sur leur lieu de vie.

La désobéissance civile à grande échelle, survenue dans le comté de Warren (Caroline du Nord) en 1982, a été l'un des premiers signes de l'émergence d'un mouvement pour la justice environnementale aux États-Unis (Bullard, 1993). Des centaines de femmes et d'enfants afro-américains, mais également quelques locaux blancs, se sont couchés sur la route pour bloquer les camions qui venaient déverser des déchets de polychlorobiphényle (PCB) près de leurs habitations. Les territoires de ces communautés ouvrières ou rurales avaient été choisis pour accueillir un site

d'enfouissement de déchets industriels toxiques. Cette manifestation historique a ouvert les portes à d'autres actions de personnes pauvres et de couleur aux États-Unis. Ainsi, une relation a peu à peu été établie entre question raciale, pauvreté et environnement (Gibbs, 1992).

Les travaux du sociologue américain Robert Bullard (1999) ont révélé que la composition raciale d'une communauté était la variable la plus à même de prédire l'existence de dépôts de déchets industriels dans une région. Il n'est donc pas surprenant qu'aux États-Unis, le mouvement pour la justice environnementale se soit imposé comme une puissante branche du combat pour les droits civiques. C'est dans ce contexte qu'a été inventé le concept de « racisme environnemental ».

Hors sol américain, d'autres cas témoignent du lien entre justice environnementale et perception de la « nature » comme faisceau de relations qui soutiennent un mode de vie local. Pour Giovanna Di Chiro, il s'agit de protéger « *l'endroit dans lequel vous vivez, vous travaillez et vous jouez* » (Di Chiro, 1998). Les exemples abondent, tel le mouvement des femmes chipko, en Inde, qui lutte depuis près de quarante ans pour les forêts et contre les monocultures dans les régions himalayennes des provinces de Garhwal et Kumaon (Shiva, 1991). Ou les mouvements, au Nigeria, qui protestent contre les pollutions pétrolières et gazières du delta du Niger, et qui ont donné naissance à des dynamiques de résistance communautaire marquées par des épisodes violents.

Les exemples démontrent que les luttes pour la justice environnementale sont autant de réactions à l'avancée des frontières extractives et à l'accaparement des ressources. En Amérique latine, elles renvoient aux conflits sur les bénéfices supposés des modèles de développement. Les protestations visent la production et la répartition inéquitables des risques, les dommages écologiques et les problèmes sanitaires. Ainsi que leurs impacts sur les modes de vie des communautés indigènes, des territoires paysans et des quartiers populaires à la périphérie des villes.

La résistance à la privatisation de l'eau à Cochabamba en Bolivie, mieux connue sous le nom de « guerre de l'eau », a été l'une des premières actions de ce genre à avoir des répercussions internationales. Ce conflit débuta en 1999, avec la signature d'un contrat entre la multinationale Bechtel et le président Banzer. Pour légitimer la concession, le gouvernement promulgua une loi qui permettait

d'accorder des monopoles pour l'approvisionnement d'eau dans une région donnée, en forçant les coopératives locales, les puits et autres sources à y être raccordés (De la Fuente, 2000). Peu après, des plaintes ont émergé suite à la hausse des tarifs, puis une série de manifestations ont abouti sur une grave crise institutionnelle. Le contrat fut résilié et la gestion de l'eau revint au gouvernement régional.

En Argentine, ces dernières années, une série de mobilisations de « voisins » sont apparues pour revendiquer l'exercice d'un contrôle sur leur propre territoire. Organisées sous forme d'« assemblées citoyennes autoconvoquées » ou d'« assemblées multisectorielles », elles visent à protéger des terrains non urbanisés, rejettent l'implantation de mines, d'industries, d'infrastructures et de projets immobiliers ou exigent une régulation des activités polluantes. La notion de justice environnementale y croise, là aussi, la défense des conditions de vie, l'accès aux ressources économiques et les valeurs culturelles, pour s'opposer à l'accaparement et aux interventions d'acteurs extérieurs (multinationales, État…) à la société locale, redéfinie comme sujet de droit (Blanchon et col., 2009).

Si la notion de justice environnementale remonte aux luttes de mouvements paysans et ouvriers qui, au cours des siècles passés, ont résisté à des « *enclosures* », cet article se focalise sur le nouveau cycle de conflits écologiques en Amérique latine, dont le moment charnière correspond au début du présent millénaire. Les actions collectives qui s'y déploient, proposent de nouveaux répertoires pour dénoncer les inégalités environnementales, lesquels établissent des connexions entre les acteurs humains et non humains et produisent des définitions de la justice qui relient questions sociales et environnementales.

L'inscription territoriale des luttes

Un élément distinctif des mobilisations pour la justice environnementale est la construction de langages qui revalorisent l'espace pour renforcer le lien entre groupes mobilisés et territoire (Melé, 2003). La vie communautaire a une dimension spatiale, car elle implique des hommes et des femmes qui, dans leur matérialité corporelle, ne peuvent se passer d'eau, de terre, d'air et de feu (Porto-Gonçalves, 2006). Pour cette raison, la territorialité doit être comprise comme une relation entre groupes humains et environnement spatio-temporel, basée sur le vécu (Raffestin, 1982).

Dès lors, que se passe-t-il lorsqu'un conflit environnemental survient et que les supposés avantages et dommages de l'installation d'une activité économique sur un lieu donné sont remis en question ? Souvent, la mobilisation sociale commence par l'élaboration d'une rhétorique dont l'argument de base est que l'espace n'est pas interchangeable avec d'autres. Ce type de réaction permet la construction de « *langages de valorisation environnementale* » (Martínez Alier, 2004) ou l'élaboration de « *modèles de justification écologique* » (Lafaye et Thevenoth, 1993) qui se distancient de l'évaluation monétaire et établissent des logiques alternatives pour caractériser l'importance du lieu.

Patrice Melé propose d'analyser les situations de conflit comme des « *moments de territorialisation* ». Il s'agit de processus dynamiques dans lesquels la préservation de l'espace devient un objet de négociation et représente une image de la vie, c'est-à-dire un horizon d'aspirations communes. Ainsi, les formes de justification entourant la légitimité des revendications mobilisent des visions du territoire et questionnent les modalités d'insertion et les positions spatiales occupées par les habitants. Les mouvements tendent à mettre en exergue des différences en termes de répartition géographique des préjudices, ce qui conduit à l'élaboration de discours qui posent le problème des inégalités environnementales.

Si l'expérience de la mobilisation sociale se poursuit avec le temps, le conflit peut avoir une productivité territoriale. Ce sont des expressions de désaccord sur les usages sociaux de l'espace qui favorisent différentes formes de contrôle, comme la délimitation des zones de protection de l'environnement, la modification des règles qui définissent les droits de propriété des différents acteurs ou même les changements dans les pouvoirs et compétences juridiques (Melé, 2003 ; Azuela et Musseta, 2008). En Amérique latine, les processus d'inscription territoriale des luttes pour la justice environnementale prennent diverses formes empreintes d'une orientation subjective dérivée de l'expérience de vie dans un lieu spécifique, par rapport à laquelle les individus développent des sentiments d'attachement.

Arturo Escobar a plusieurs fois fait référence à l'expérience du réseau d'organisations ethno-territoriales connu sous le nom de « Proceso de Comunidades Negras en el Pacífico Colombiano », qui a élaboré ce que l'auteur appelle une « *politique du lieu* ». La « *région d'énonciation* » comme « *territoire de groupes ethniques* »

est devenue un principe fondamental des stratégies politiques. Leurs luttes mettent en relation le corps, l'environnement, la culture et l'économie dans toute leur diversité (Harcourt et Escobar, 2005). L'histoire de l'endroit est mise en évidence dans ses dimensions géologiques, biologiques, culturelles et politiques, toujours objets de négociation.

En Argentine, pour revenir à notre exemple des groupes touchés par la dégradation de l'environnement du Riachuelo, les événements de la dernière décennie ont été liés à la construction d'une zone d'expression plus large : le bassin. Si la dégradation des eaux et du territoire n'était auparavant pas traitée comme un problème socio-environnemental, l'expérience collective définissant les relations entre le manque d'investissement dans les politiques de l'eau et de l'assainissement, le fait d'habiter sur une terre gagnée sur le fleuve et l'existence de graves problèmes sanitaires, a permis la mise en place d'un espace organisationnel commun appelé Forum de l'eau.

La résistance à la clôture des communs

Les biens communs désignent ce qui, dans l'environnement, dépasse le cadre de la possession individuelle et pour lequel toute personne a un droit d'utilisation reconnu, non pour produire des marchandises, mais pour assurer la subsistance de ses congénères. Les communs ne se réfèrent pas seulement à un ensemble de biens, mais également aux domaines de l'environnement naturel et social dont dépendent la subsistance et la sécurité. Ceux-ci ne peuvent être qualifiés de privés ou de publics, et sont soumis à des règles d'utilisation déterminées culturellement.

La tradition anglo-saxonne relative à « la clôture des communs » renvoie aux *commons* qui, à l'époque préindustrielle, désignaient les espaces qui, en vertu du droit coutumier, dépassaient le cadre individuel et les principes de propriété, mais pour lesquels des droits d'utilisation étaient reconnus. Ces espaces n'étaient pas destinés à produire des biens de consommation, mais à contribuer à l'approvisionnement des familles, c'est-à-dire, à la production de biens d'usage. Ce principe a été démantelé au 18e siècle lors de la révolution dite agricole que Polanyi (2007) a qualifiée de « *révolution des riches contre les pauvres* », et qui a transformé des terres communales en espaces privés.

Par ailleurs, la tradition des peuples indigènes et des communautés paysannes d'Amérique latine ont établi, depuis des temps immémoriaux, des régimes de vie et de gouvernement complexes. Ceux-ci englobent non seulement des régimes fonciers ou des modes d'utilisation communaux, mais font également référence à des formes de relations sociales qui, comme le souligne Esteva (2006), constituent également des espaces de liberté. Ce que je souhaite souligner ici, c'est la manière dont les différents mouvements pour la justice environnementale, qu'ils soient urbains, paysans ou indigènes, reprennent ces références pour produire des espaces communaux qui expriment leur mécontentement face au mode de production industriel, à l'extractivisme et/ou au capitalisme.

Les mobilisations contre les plantations d'arbres établies pour la production de bois ou de pâte à papier, privant les populations locales de terre et d'eau, ont donné naissance, il y a vingt ans, au slogan et au mouvement « Les plantations ne sont pas des forêts ». Au Brésil, le nom de « déserts verts » a été donné par les « gens d'en bas » aux plantations d'eucalyptus, considérées comme autant de privatisations des communs pour l'exportation de pâte et de cellulose (Martínez Alier et col., 2016). Dans les conflits relatifs à la préservation de la biodiversité et aux semences, ces dernières sont non seulement conçues comme faisant partie de la chaîne alimentaire, mais aussi comme un lieu de stockage de la culture et de l'histoire.

Les peuples indigènes questionnent les critères de préservation des forêts, basés sur la valorisation des services environnementaux et sur leur potentiel productif. « *Pour nous, la forêt n'a pas une valeur économique, ce n'est pas une "ressource" à exploiter, c'est notre mère sacrée, où vivent les plantes qui nous guérissent.* […] *Tout comme la forêt nous élève, nous l'élevons aussi, il y a comme dans tout et avec tout une relation de profond respect, d'amour et de réciprocité* » (cité dans Langbehn, 2015). Ces façons de qualifier les communs pour les exclure de toute valorisation commerciale sont un puissant catalyseur de l'action collective, car elles créent un lien entre l'organisation et le territoire. Ce qui est commun, c'est ce qui est protégé, mais c'est aussi ce qui est recréé en inscrivant ses pratiques dans l'espace.

La production de connaissances collectives

L'un des déclencheurs des mobilisations écologiques est précisément le déni du problème par les agences étatiques, qui inclut la dissimulation systématique de l'information (Capek et Gilderbloom, 1992 ; Capek, 1993 ; Di Chiro, 1998 ; Gibbs, 1992). Cette tendance à cacher des renseignements utiles à la compréhension est aussi un moyen de domination sociale qui pousse les personnes concernées à développer leurs propres connaissances, pour tenter d'établir des chaînes causales et identifier les niveaux de responsabilité.

Dans de nombreux conflits, il est difficile de prouver l'incidence réelle en termes de mortalité sur base des statistiques officielles. D'où l'émergence de ce que l'on appelle « *l'épidémiologie populaire* » (Brown 1992, 1997), un concept pertinent qui rend compte des formes d'investigation et de production de connaissances des groupes affectés par des risques environnementaux. Contrairement à l'épidémiologie traditionnelle, ces groupes intègrent des liens de causalité plus larges dans leurs analyses, notamment en tenant compte des intérêts commerciaux, des décisions gouvernementales et des réglementations. Leurs recherches visent à identifier les responsables pour leur demander réparation (Brown, 1992 ; Akrich et col., 2010).

Ces processus « hors laboratoire » conduisent parfois à interroger les décisions prises dans les espaces clos des bureaucraties étatiques et des milieux d'affaires, et entraînent une remise en cause des conclusions fondées sur les seules connaissances des « experts ». Mais cela ne signifie pas que celles-ci ne soient pas mobilisées. La complexité multidimensionnelle des enjeux environnementaux exige un processus d'apprentissage scientifique. Ce sont souvent les professionnels, des enseignants ou des chercheurs universitaires qui dirigent des expériences d'accompagnement communautaire.

En Argentine, le mouvement des médecins des villages fumigés s'appuie sur le travail de professionnels de la santé, de syndicalistes, de victimes de l'agroalimentaire, de chercheurs, d'enseignants, d'étudiants, d'organisations des communautés affectées pour réaliser des « camps de santé ». Au cours de ceux-ci, des étudiants en médecine s'installent temporairement dans un village touché par des fumigations agrochimiques et y effectuent des prélèvements et des entretiens. Il en résulte une carte épidémiologique et un processus de construction collective des connaissances. Ces « forums

hybrides » (Callon et col., 2001) questionnent les affirmations de « la science officielle » qui postule systématiquement la faible incidence, voire l'innocuité des procédés technologiques, des substances et des installations dangereuses.

Souvent, ces processus organisationnels des mouvements pour la justice environnementale sont menés par des femmes guidées par leurs « intérêts pratiques de genre ». Ces actrices agissent collectivement en réponse aux diverses menaces dirigées contre leurs communautés et assument de parler au nom de la collectivité. Et cela parce que la maternité, en tant qu'axe d'identification, ne se réfère pas seulement à ce qui est strictement « domestique », mais aussi à ce qui constitue un substrat vital pour la résistance de la communauté au sens large. La conscience féminine nourrit l'action de ces femmes qui, lorsqu'elles proclament leur identité d'épouses et de mères, le font dans les termes que leur dicte leur culture, mais qui défendent également des revendications politiques face à l'État et aux groupes au pouvoir.

Astrid Ulloa rend compte de ces féminismes territoriaux, lorsqu'elle analyse les luttes menées par des femmes indigènes, paysannes et afrodescendantes, pour la protection du territoire, du corps et de la nature, et contre l'extractivisme. Ces luttes revendiquent la défense de l'autonomie alimentaire et de leurs modes de vie au quotidien, où les pratiques en matière de relations entre hommes et femmes, entre humain et non humain, sont intimement articulées aux territoires (Ulloa, 2016). Par la remise en cause du pouvoir des experts, les mouvements pour la justice environnementale se posent en détenteurs de connaissances propres, les « autorisant » à protéger la vie communautaire des effets néfastes de pollutions extérieures.

Le débat comme espace d'expérimentation

L'émergence et la multiplication des conflits environnementaux dans différentes régions d'Amérique latine s'expliquent notamment par les transformations de la société civile, liées à l'effet combiné d'expériences militaires et civiles autoritaires, de transitions inachevées en termes de démocratisation politique et de réformes économiques néolibérales (Panfichi, 2002). Les mouvements citoyens qui découlent de ces processus entretiennent une relation paradoxale avec la démocratie : d'une part, ils irriguent le système politique, d'autre part, ils expriment une insatisfaction croissante à l'égard du

caractère instrumental des politiques gouvernementales. Ces « nouveaux » acteurs manifestent une forte autonomie vis-à-vis de l'État et du marché et visent à redéfinir leurs droits et marges d'action.

Une caractéristique notable des mouvements pour la justice environnementale est l'apparition de formes d'organisation issues de groupes locaux « autoconvoqués ». Ce type d'action collective permet d'articuler différents acteurs sociaux, politiques et économiques mobilisés pour la défense de leur territoire et de l'environnement. Ces groupes se transforment en espaces d'expérimentation et de production de cadres d'interprétation. Lorsqu'ils définissent les lieux à protéger et développent des arguments pour préserver les biens communs, ils construisent des répertoires de problèmes et de solutions (Callon et col., 2001).

Cela donne lieu à des débats qui évoquent une compréhension agonistique du conflit. Un consensus rationnel entre tous les acteurs n'est pas recherché à tout prix. Au contraire, le conflit est perçu comme ayant une fonction expressive favorisant la formation des identités collectives et permettant de donner la parole à ceux que personne n'écoute. Les assemblées constituent des formats d'action où la participation n'est pas associée à la représentation traditionnelle des partis politiques et, bien que les activistes des partis puissent faire partie du collectif, ils le font en tant que citoyens. Elles comprennent des protagonistes aux identités diverses, et le débat y est orienté sur le suivi des temps et des formes de protestation. Une même mesure votée en assemblée peut être révoquée lors d'une réunion ultérieure.

La composition de ces assemblées étant multisectorielle, le débat opère comme catalyseur d'intérêts et de positions, et peut porter sur des aspects aussi différents que la résistance à l'État, le lien entre demandes sociales et environnementales, la promotion de l'agroécologie, la défense de la souveraineté alimentaire, les droits des peuples indigènes ou la promotion d'une loi de protection de l'environnement. Un même débat peut dès lors donner naissance à plusieurs sphères de discussion. Une assemblée peut s'unir à d'autres. Et une proposition, lorsqu'elle dépasse le cadre local, peut se traduire en campagne qui mobilisera des mouvements régionaux, nationaux et même internationaux.

Dans cette conception de la démocratie, la défense de l'autonomie implique souvent une forte résistance à participer aux processus de médiation avec les entreprises, considérées comme

responsables du conflit et/ou du pillage des ressources. Ces initiatives de médiation, proposées par les détenteurs du pouvoir, ne visent généralement pas à canaliser, mais à éradiquer le conflit. L'objectif des discussions est défini à l'avance et n'inclut pas la possibilité d'annuler les projets en question. Par conséquent, le refus d'intégrer ces tables de concertation est un moyen de souligner leur manque de légitimité.

L'aspect le plus innovant de ces mouvements réside donc dans la construction d'espaces de débat qui contribuent à un enrichissement de la démocratie de base et jouent un rôle de contre-pouvoir à l'égard de ces cercles hermétiques au sein desquels sont prises des décisions d'ampleur excessive (Callon et col., 2001). En somme, ce sont des processus de construction autonomes dans lesquels s'élaborent des inventaires de solutions aux problèmes identifiés, et où les actions de groupes hétérogènes s'articulent autour de la prise en compte d'enjeux ignorés par les pouvoirs publics et invisibilisés par de vastes secteurs de la société.

La demande de reconnaissance

C'est le manque de reconnaissance des victimes et leur disqualification en tant qu'acteurs habilités à intervenir dans les affaires qui les concernent qui motivent la demande de justice. Les victimes contestent une rhétorique technico-bureaucratique qui ignore leurs revendications et, d'une certaine manière, c'est le sentiment d'être traités comme des « citoyens de seconde zone » qui agit comme puissant déclencheur de la mobilisation sociale (Capek et Gilderbloom, 1992).

Les groupes qui revendiquent la justice environnementale exigent une reconnaissance qui met en évidence la dimension discriminatoire des situations. Plusieurs formes d'oppression s'y additionnent, dont la violence symbolique qui associe irrémédiablement certains groupes sociaux au danger toxique, à la pollution et aux maladies qui en découlent. Comme l'ont souligné les textes pionniers de l'anthropologie du risque, la saleté et les déchets servent d'analogie pour exprimer une idée de l'ordre social. Quelle place occupent les personnes qui vivent dans les lieux où sont jetés les détritus ? (Harvey, 1996 ; Douglas, 1984).

La « non-reconnaissance » est un type d'oppression qui déforme et façonne la conception que les êtres humains ont d'eux-mêmes (Taylor, 1993). Le mouvement pour la justice environnementale

exige l'égalité de traitement devant la loi, ce qui implique une bataille pour le respect et l'autodétermination. Et une remise en cause des différences culturelles et de valeurs quant à la manière dont le juste est défini dans certaines décisions institutionnelles (Waltzer, 1983 ; Fraser et Honneth, 2006). Cela concerne la justice distributive (partage des charges, mesures de réparation) et la justice procédurale, c'est-à-dire le fait de savoir quels acteurs sont pris en compte dans un différend, si leurs intérêts sont reconnus et quel est le rapport de force effectif qui résulte de ces actions (Paavola, 2007).

Les textes d'Iris Young permettent de mieux cerner la manière dont se jouent ces politiques qui appellent à la reconnaissance dans une « société réglementée » où seuls les groupes d'intérêt et les bureaucraties participent aux processus formels de prise de décision. L'élément délibératif qui devrait guider les questions d'intérêt collectif est trop souvent perverti et les citoyens « évacués » (Young, 1990). Cette mise à l'écart revêt un caractère éminemment discriminatoire dans les grandes villes du tiers-monde, où les classes supérieures et moyennes sont porteuses de conceptions sur l'impureté qui sous-tendent les pratiques de séparation physique avec les classes populaires.

Ces dernières sont contraintes, pour leur majorité, de vivre dans des zones « hors marché » (tels les espaces urbains inondables, les zones contaminées et mal desservies). Ces habitats dégradés et insalubres, socialement assignés, révèlent la reproduction spatiale des asymétries socio-économiques et politiques entre les couches sociales. La ségrégation s'exprime par une répartition différentielle des risques environnementaux ; ainsi, apparaît une épidémiologie des inégalités qui suit la frontière des zones les plus à risque en termes de santé et de bien-être (Lemkow, 2002).

C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent le dynamisme pris par les mouvements de justice environnementale dans les centres urbains. Ils y revendiquent le droit à la ville, compris comme une forme de reconnaissance selon laquelle tous les citoyens peuvent profiter de ses bienfaits. Les membres de ces mouvements exigent des politiques de réparation pour les corps affectés et les environnements dégradés. Il ne s'agit pas seulement de compensation monétaire. Mais du droit d'être entendu dans les termes dictés par sa propre culture et reconnu en tant que sujet de droit.

Réflexions finales

Les mouvements pour la justice environnementale sont des modes d'organisation collective à l'origine de résistances contre l'accaparement des ressources naturelles. Dans le langage des protagonistes, cette dimension fait référence à la défense des biens communs, des environnements communautaires et/ou communaux. La définition du problème est construite autour de la défense de la vie. De multiples connexions sont établies entre l'humain et le non-humain. Et différentes définitions de la justice sont produites. Les conflits naissent de l'imposition disproportionnée de risques environnementaux à des populations moins dotées en informations, ressources financières et influence politique, tels les minorités ethniques et les groupes les plus pauvres et vulnérables.

Deux aspects caractérisent ces mouvements : d'une part, l'articulation entre revendications de classe, ethniques et de genre ; d'autre part, une rationalité, qui dans le processus de construction des revendications, exclue d'être instrumentalisée par une logique de valorisation marchande des préjudices. Ces luttes refusent d'être encadrées par de grandes organisations ou des experts. Elles demandent à l'État une protection équitable contre les dangers écologiques et exigent une répartition équitable dans l'accès aux ressources. Cinq dimensions fondamentales de ces mouvements ont été discutées dans cet article. Il s'agit de l'inscription territoriale des luttes environnementales, de la résistance à la clôture des communs, de la production de connaissances collectives, de la délibération comme espace d'expérimentation et de la demande de reconnaissance.

Traduction de l'espagnol : Nicolas Thommes

Bibliographie

Akrich M., Barthe Y., Rémy C. (2010), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes,* Paris, Presses des Mines.

Azuela A., Mussetta P. (2008), « « Quelque chose de plus » que l'environnement. Conflits sociaux dans trois aires naturelles protégées du Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, 70.

Blanchon D. et col. (2009), « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de Géographie*, vol. 1.

Brown P. (1992), « Popular epidemiology and toxic waste contamination : lay and professional ways of knowing ». *Journal of Health* and Social *Behaviour,* 33.

Bullard R.D. (éd.) (1993), *Confronting Environmental Racism : Voices from the Grassroots,* Boston, South End Press.

Bullard R.D. (1999), « Dismantling Environmental racism in the USA », *Local Environment,* 4.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Capek S. (1993), « The « Environmental Justice » Frame : A Conceptual Discussion and an Application », *Social Problems*, vol. 40, n° 1.

Capek S. et Gilderbloom J.I. (1992), *Community Versus Commodity : Tenants and the American City,* Albany (N.Y.), State University of New York Press.

De la Fuente M. (2000), *La guerra por el agua en Cochabamba. Crónica de una dolorosa victoria*, www.umss.edu.bo.

Di Chiro G. D. (1998), « Nature as Community : The Convergence of Environment and Social Justice », dans Faber D. (dir.) : *The Struggle for Environmental Democracy : Environmental Justice Movements in the United States*, New York, Guilford.

Douglas M. (1984), *Purity and Danger : An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo,* Londres, Ark Paperbacks.

Escobar A. (2008), *Territories of Difference : Place, Movements, Life*, Redes, Durham, Duke UP.

Esteva G. (2006), *Los* ámbitos *sociales y la democracia radical*, Ponencia presentada en la Conferencia Internacional sobre Ciudadanía y Comunes, Mexique.

Fraser N. et Honneth A. (2006), *¿Redistribución o reconocimiento ?,* Madrid, Morata.

Gibbs L. (1992), *Love Canal, My Story*, Albany, State University of New York Press.

Guha R. (1989), « Radical American Environmentalism and Wilderness Preservation : A Third World Critique », *Environmental Ethics,* 11.

Guha R. et Martínez Alier J. (1997), *Varieties of environmentalism. Essays North and South,* Londres, Earthscan.

Harcourt W., Escobar A. (éd.) (2005), *Women and the Politics of Place,* Bloomfield, CT, Kumarian Press.

Harvey D. (1996), *Justice, Nature, and the Geography of Difference*, Oxford, Blackwell.

Healy H., Martínez Alier J., Temper L. Walter M. et Gerber J.F. (éd.) (2012), *Ecological economics from the ground up*, Londres, Routledge.

Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie,* vol. 34, 4, octobre-décembre.

Langbehn L. (2015), *Arenas de conflicto y construcción de problemas públicos ambientales,* thèse doctorale, Université de Buenos Aires.

Lemkow L. (2002), *Sociología ambiental. Pensamiento socioambiental y ecología social del riesgo,* Barcelone, Icaria Editorial.

Martínez Alier J. (2004), *El ecologismo de los pobres. Conflictos ambientales y lenguajes de valoración,* Barcelone, Flacso Ecología-Icaria Antrazit.

Martínez Alier J., Temper L., Del Bene D. et Scheidel A. (2016), « Is there a global environmental justice movement ? », *The Journal of Peasant Studies*, 43, 3.

Melé P. (2003), « Introduction : Conflits, territoires et action publique », dans Melé P., Larrue C., Rosemberg M. (dir.), *Conflits et Territoires*, Tours, Maison des sciences de l'homme, Presses universitaires François Rabelais.

Merlinsky G. (2013), *Política, derechos y justicia ambiental. El conflicto del Riachuelo*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica.

Merlinsky G. (2016), « Ecología política del agua y territorializacion de las luchas sociales. La experiencia del foro hídrico de Lomas de Zamora », *Anthropologica*, Lima, Perú.

Merlinsky G. (2016), *Cartografías del conflicto ambiental en Argentina II*, Buenos Aires, CLACSO/CICCUS.

Paavola J. (2007), « Institutions and Environmental Governance : A Reconceptualization », *Ecological Economics*, vol. 63.

Panfichi A. (2002), *Sociedad civil, esfera pública y democratización en América Latina : Andes y Cono Sur*, Mexico, Fondo de Cultura Económica.

Polanyi C. (2007), *La gran transformación. Los orígenes políticos y económicos de nuestro tiempo*, Buenos aires, Fondo de Cultura Económica.

Porto-Gonçalves C. W. (2006), « A reinvenção dos territórios : a experiência latinoamericana e caribenha », dans Ceceña A. E. (dir.), *Los desafíos de las emancipaciones en un contexto militarizado,* Buenos Aires, CLACSO.

Raffestin C. (1982), « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », *Espaces et Sociétés*, 41.

Shiva V. (1991), Abrazar la Vida : mujer, ecología y supervivencia, Red del Tercer Mundo.

Shiva V. (2003), *Cosecha robada. El secuestro del suministro mundial de alimentos*, Editorial Paidós, Bs. As.

Sismondo S. (2010), *An Introduction to Science and Technology Studies*, Chichester, Wiley Blackwell.

Taylor Ch. (1993), *El multiculturalismo y la "política del reconocimiento"*, Mexico, Fondo de Cultura Económica.

Ulloa A. (2016), « Feminismos territoriales en América Latina. Defensa de la vida frente a los extractivismos », *Nómadas*, 45, Universidad Central, Colombie.

Young I. M. (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

Luttes socio-environnementales contre l'extractivisme en Afrique du Nord[1]

Hamza Hamouchene[2]

L'extractivisme au Maghreb renforce l'intégration subordonnée de la région dans l'économie capitaliste mondiale. L'accumulation par dépossession y participe du pillage des ressources et de la dégradation de l'environnement. Les premières victimes de ces politiques tentent de s'y opposer, en articulant dans leurs luttes des revendications sociales et environnementales. Mais la voie vers un post-extractivisme juste et durable est semée d'embûches.

L'« extractivisme » comme mode d'accumulation et d'appropriation en Afrique du Nord[3] s'est structuré sous le colonialisme au 19e siècle pour répondre aux demandes des centres métropolitains. Ce schéma repose sur la marchandisation et la privatisation des ressources naturelles, lesquelles ont entraîné une grave dégradation de l'environnement. L'accumulation par dépossession a réaffirmé le rôle des pays d'Afrique du Nord en tant qu'exportateurs de nature et fournisseurs de ressources naturelles – telles que le pétrole et le gaz – et de matières premières fortement dépendantes de l'eau et de la terre, comme les produits agricoles. Ce

1. Version réduite d'un article publié par le Transnational Institute (www.tni.org), octobre 2019, sous le titre : « Extractivisme et résistance en Afrique du Nord ». Traduction pour le TNI : Nellie Epinat.
2. Chercheur et militant algérien, cofondateur d'Algeria Solidarity Campaign (ASC) et coordinateur d'Environmental Justice North Africa (EJNA), auteur notamment de *La Lutte pour une démocratie énergétique au Maghreb* (2017).
3. « Afrique du Nord » et « Maghreb » sont utilisés de manière interchangeable dans cet article et se réfèrent à la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

rôle consolide l'insertion subordonnée de la région dans l'économie capitaliste mondiale, en maintenant les rapports de domination impérialiste et les hiérarchies néocoloniales.

Le caractère néocolonial de l'extractivisme nord-africain reflète la division internationale du travail et celle de la nature. Elle se manifeste dans l'extraction à grande échelle du pétrole et du gaz en Algérie et en Tunisie ; dans l'extraction du phosphate en Tunisie et au Maroc ; dans l'extraction de minerais précieux – argent, or et manganèse – au Maroc ; et dans l'agrobusiness à forte consommation d'eau ainsi que dans le tourisme au Maroc et en Tunisie. Cela joue un rôle fondamental dans la crise écologique, qui se manifeste clairement par une dégradation aiguë de l'environnement, l'épuisement des terres et la perte de fertilité des sols, la pauvreté hydrique, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et les maladies, ainsi que par les effets du réchauffement planétaire tels que la désertification, les vagues de chaleur récurrentes, la sécheresse et la montée des eaux.

Parallèlement à cette dynamique de dépossession des terres et des ressources, de nouvelles formes de dépendance et de domination se créent. La « reprimarisation » de l'économie (dépendance accrue à l'égard de l'exportation de produits de base) s'accompagne souvent d'une perte de souveraineté alimentaire, car un système de rentes renforce la dépendance alimentaire en s'appuyant sur les importations, comme c'est le cas en Algérie ; et/ou la terre, l'eau et d'autres ressources sont mobilisées de manière croissante au profit des entreprises agroalimentaires exportatrices de cultures commerciales, comme en Tunisie et au Maroc.

L'extractivisme s'enlise dans de graves tensions, ce qui génère protestations et résistances. Cet article analyse certaines de ces tensions et luttes. Les travailleurs pauvres et les chômeurs ruraux d'Afrique du Nord sont les plus touchés par la crise multidimensionnelle. Composés de petits agriculteurs, d'ouvrier·es ruraux·ales quasiment sans terre, de pêcheurs et de chômeurs, les mouvements qui émergent dans les études de cas présentées plus bas résistent au pillage de leurs ressources souterraines, à la spoliation de leurs terres, à la destruction envahissante de l'environnement et à la perte de leurs moyens de subsistance.

Le présent texte pose les questions suivantes : doit-on considérer ces protestations, soulèvements et mouvements comme principalement environnementaux ou s'agit-il de protestations

anti-systémiques, anticapitalistes, anti-impérialistes et décoloniales ? S'agit-il d'épisodes circonstanciels de résistance ou plutôt du plus récent développement dans la trajectoire historique de la lutte de classes contre la dernière offensive capitaliste en Afrique du Nord ? L'article présente une évaluation de la nature de ces mouvements, aux prises avec de multiples tensions et contradictions.

Extractivisme et accumulation par dépossession

L'extractivisme fait référence aux activités de surexploitation des ressources naturelles destinées en particulier à l'exportation vers les marchés mondiaux. En tant que tel, il ne se limite pas aux minerais et au pétrole : il s'étend aux activités qui surexploitent la terre, l'eau et la biodiversité, comme l'agrobusiness, la sylviculture intensive, l'élevage industriel des poissons et le tourisme. Quant à ce dernier, les terrains de golf de luxe dans les régions arides et semi-arides du Maroc prouvent la validité de la critique de Frantz Fanon : cette industrie fondamentalement néocoloniale transforme les élites nationales en « organisateurs de fêtes » pour leurs collègues occidentaux, au milieu d'une pauvreté écrasante.

Alberto Acosta (2013) définit l'extractivisme comme « *une activité dont les coûts sociaux et environnementaux ne sont pas inclus dans les prix des produits. Ceux-ci sont externalisés et portés par une société sans droits démocratiques dans un monde entrepreneurial transnational* ». À titre d'exemple, In Salah en Algérie est l'une des villes gazières les plus riches du continent africain, mais son infrastructure est très pauvre. Le seul hôpital de la ville est surnommé par ses habitants l'« hôpital de la mort ». L'oasis de Gabès en Tunisie a été ravagée par une usine chimique de phosphate qui pille et pollue les ressources en eau. Ces deux exemples exposent le « paradoxe de l'abondance » : pauvreté, chômage, déchets toxiques, torchères, poisons déversés et pillage des ressources abondent dans des zones riches en ressources naturelles, qui sont attribuées et exploitées dans un contexte de relations néocoloniales et impérialistes.

L'extractivisme agricole en Afrique du Nord est particulièrement dommageable pour les ressources hydriques. Dans les régions arides comme le Sahara, l'agrobusiness de monoculture à forte consommation d'eau et consacrée à l'exportation, épuise les eaux souterraines précieuses et non renouvelables. En outre, la conversion des terres agricoles destinées à la production alimentaire à celle de production d'énergie (agrocarburants) et de fleurs pour les

cosmétiques européens (Jojoba en Tunisie), est une exportation virtuelle des ressources en eau.

Au Maroc, le plan agricole du pays pour la période 2008-2020 dénommé plan Maroc Vert 2008 et soutenu par la Banque mondiale, visait à quintupler la valeur des cultures destinées à l'exportation, en réaffectant des terres destinées à la production de céréales de base, en favorisant les investissements privés dans l'agriculture, et en supprimant les contraintes qui font obstacle aux droits privés à la propriété. De même, le secteur de la pêche traditionnelle et artisanale a été confronté à une offensive de la pêche industrielle qui menace la biodiversité et les ressources halieutiques. Or, les plans néolibéraux tels que Halieutis et les accords de pêche avec l'Union européenne (UE), qui permettent aux grands bateaux européens de s'adonner à la surpêche dans les eaux marocaines aux dépens des petits pêcheurs, entérinent ce type d'offensive.

L'extractivisme est largement incompatible avec la justice sociale en raison de ses conséquences sociales et environnementales désastreuses. Il crée ce que Naomi Klein appelle des « zones de sacrifice », des zones ravagées de façon disproportionnée par l'extraction et la transformation, habitées par des personnes dont les corps, la santé, la terre et l'eau sont sacrifiés pour maintenir l'accumulation du capital. Cela va de pair avec le caractère racial du capitalisme.

Les études de cas présentées ci-dessous illustrent des schémas plus larges d'accumulation primitive dans le Sud global, où l'accumulation par dépossession prend la forme brutale de l'extraction et du pillage des ressources naturelles, ainsi que de la dégradation des environnements et des écosystèmes par la privatisation et la marchandisation des terres et des eaux. Cette tendance s'est intensifiée au cours des dernières décennies, à la suite de la restructuration néolibérale de l'économie et de l'infiltration du capital transnational, y compris de type extractif (Aziki, 2017).

Économie politique de l'extractivisme au Maghreb

Le Maghreb joue un rôle géostratégique dans le secteur de l'extraction, du fait de la richesse de son sol et de sa proximité avec l'Europe. L'Algérie est ainsi le troisième fournisseur de gaz de l'Europe, tandis que le Maroc et la Tunisie sont des acteurs majeurs dans la production de phosphates utilisés comme engrais agricoles et nourrissant le capitalisme agraire mondial. Ces deux pays exportent en outre des quantités considérables de produits agricoles

vers l'Europe. Cette importance stratégique se reflète dans les tentatives du Nord de contrôler ces ressources par des pressions politiques, militaires et économiques. En attestent les accords de « libre-échange », tels que les négociations en cours sur les Accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) avec la Tunisie et le Maroc (Daumas et Aziki, 2018). Cette reprimarisation des économies des pays du Maghreb et le renforcement de l'extractivisme sont caractéristiques de l'économie politique du développement dans la région et dans les périphéries en général.

Trois décennies de réformes néolibérales et de programmes d'ajustement structurel ont forcé le transfert des ressources publiques au secteur privé par la dépossession des populations rurales et marginalisées, facilitée par les classes dirigeantes « comprado-res » dans l'État périphérique. L'incursion du capital transnational dans les industries extractives du Maghreb est indéniable. Les multinationales sont présentes et fortement impliquées dans les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie), avec quelques différences entre elles.

Alors que les multinationales ont une présence importante dans le secteur algérien des hydrocarbures, la compagnie nationale de pétrole et de gaz naturel, Sonatrach reste majoritaire, détenant environ 80 % de la production totale des hydrocarbures. Le secteur a connu une libéralisation progressive depuis les années 1990, à l'heure d'une guerre contre les civils, qui a facilité la signature de contrats lucratifs avec des entreprises comme BP et Total pendant trente ans.

La reprimatisation de l'économie algérienne a débuté dans les années 1980, les hydrocarbures représentant actuellement environ 97 % des exportations et plus de 60 % du PIB. Sonatrach détient légalement une participation majoritaire dans tous les projets pétroliers et gaziers en Algérie. Cependant, plusieurs tentatives ont été faites au cours des deux dernières décennies pour ouvrir et libéraliser davantage le secteur des hydrocarbures, en s'attaquant à la règle des 51-49 % de propriété qui représente le minimum absolu du nationalisme sur les ressources.

Par contre, en Tunisie, les entreprises transnationales peuvent détenir jusqu'à 100 % des concessions pétrolières et gazières. Shell, le plus grand producteur gazier du pays (après avoir racheté British Gas en 2016), fournissant environ 60 % de la production nationale de gaz par l'exploitation des sites de Miskar et d'Hasrubal, détient

la totalité des parts du gisement de gaz de Miskar, le plus productif, et revend le gaz à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) au prix du marché international et en devise forte.

Toutefois, contrairement à ce qui se passe en Amérique du Sud, le capital extractif transnational joue un rôle marginal (voire nul) dans le secteur minier, où le capital national (privé et public) prédomine. Parmi les principaux acteurs figurent : deux sociétés publiques contrôlant le secteur des phosphates en Tunisie (CPG) et au Maroc (OCP), et Managem (filiale de la holding de la famille royale marocaine SNI qui monopolise le secteur minier au Maroc).

Le capital marocain (y compris le capital extractif) s'est étendu au-delà des frontières nationales, vers d'autres marchés africains. Ce processus d'internationalisation est passé par un processus de concentration et de centralisation de la richesse entre les mains des grands groupes capitalistes, à la suite de la restructuration néolibérale dictée par la Banque mondiale et le FMI après la crise de la dette dans les années 1980. Managem développe des projets miniers au Soudan, au Gabon, en Éthiopie, en République démocratique du Congo (RDC) et au Burkina Faso. De même, le géant marocain du phosphate OCP est en train de conquérir le continent africain en ouvrant quatorze filiales. Dans le secteur agro-industriel, certains groupes tels que l'algérien Cevital et le marocain Sefrioui participent à des expropriations de terres dans d'autres pays africains.

Les pays d'Afrique du Nord n'ont pas été à l'avant-garde de la résistance contre le fondamentalisme du libre marché comme l'ont été, par exemple, le Venezuela, la Bolivie et l'Équateur. Ces trois derniers pays représentent une forme plus étatiste d'« *extractivisme progressiste* » (Gudynas), également compris comme du développementalisme postnéolibéral. Cependant, aucun de ces régimes n'a pu échapper au piège du « nouvel extractivisme », qui consiste à dépendre sérieusement des investissements directs à l'étranger (IDE), à faire entrer les capitaux extérieurs et à traiter avec les agents du capital extractif.

L'Algérie peut être considérée comme un précurseur à cet égard puisque son projet de développement progressiste et inclusif dans les années 1970 était fortement dépendant des exportations d'hydrocarbures, ce qui a facilité son démantèlement et a mis un terme à son projet de déconnexion du système capitaliste-impérialiste lorsque les prix pétroliers se sont effondrés. À l'ère de l'hégémonie néolibérale qui a suivi, cela a ouvert la voie à une forme prédatrice

d'extractivisme où diverses fractions compradores de la classe dirigeante ont commencé à se disputer les rentes du pétrole et du gaz, accroissant ainsi les niveaux d'exploitation, de destruction sociale et de dégradation environnementale.

Les États d'Afrique du Nord facilitent l'entrée et le fonctionnement du capital extractif transnational en adoptant des lois favorables aux industries extractives. Ils construisent des économies qui dépendent de l'exportation de matières premières, y compris de produits agricoles, au profit du capital privé. Ces trois pays ont ouvert la voie à la fracturation hydraulique (*fracking*) et au forage en mer et offrent des avantages substantiels aux investisseurs privés.

Cependant, si la Tunisie et le Maroc, plus proches des cas mexicain et colombien, avec une intégration relativement avancée dans l'économie mondiale, sont strictement néolibéraux dans leur approche du capital extractif et du développement national, il existe encore une ambiguïté sur le cas algérien, que l'on peut mieux décrire comme du « *néolibéralisme avec intervention étatique* » (Lust). En Algérie, l'État est enclin à servir les intérêts du capital extractif transnational par le biais de plusieurs concessions à des multinationales ; en même temps, il entreprend des dépenses publiques importantes dans les infrastructures et l'agriculture, mais dans un cadre de corruption endémique.

Trois conflits socio-environnementaux[4]

Dans le sud de l'Algérie

Les soulèvements et les mouvements sociaux dont ont été témoins les régions sahariennes du sud de l'Algérie au cours des six dernières années sont en quelque sorte une insurrection des victimes du capitalisme fossile. Les résistances montrent que les communautés dépossédées ne souffrent pas passivement de l'extractivisme. Alors que la richesse de l'Algérie provient principalement du pétrole et du gaz des régions sahariennes, celles-ci restent les plus pauvres du pays. Les élites dirigeantes affichent une attitude corrompue et rentière à l'égard du Sud, perpétuant le modèle de développement inégal selon lequel le Nord algérien est

4. NDLR : dans le rapport original de Hamza Hamouchene (www.tni.org/en/node/24795), cinq conflits socio-environnementaux sont présentés, dont nous ne retenons ici que les trois premiers en raison de l'espace limité.

relativement « développé » au détriment du Sud périphérique et de ses habitants.

Les Algériens du Sud n'acceptent pas un tel état de fait, qu'ils perçoivent comme une forme de racisme, mêlé au mépris du mode de vie rural. Salah, l'un des leaders communautaires du soulèvement contre la fracturation hydraulique (gaz de schiste) à In Salah en 2015, déclarait : « *Vous voyez la situation désastreuse de notre ville et de ses infrastructures, et maintenant ils ont l'audace de venir polluer notre eau. Ils veulent nous sacrifier. C'est de la discrimination et du racisme. Nous ne resterons pas silencieux face à cette injustice.* » Fethi, un jeune militant de la même ville, partage ce sentiment : « *Les décideurs et la population du nord de l'Algérie en général pensent que nous sommes naïfs et que nous sommes incapables de comprendre ce qui se passe. Notre mouvement citoyen leur a prouvé qu'ils avaient tort.* »

Le « mouvement des chômeurs » – sous la direction de la Coordination nationale de défense des droits des chômeurs (CNDDC) –, un réseau informel de milliers de jeunes de tout le pays, en particulier du Sud – s'est fait remarquer en 2013 à Ouargla, à 85 km de Hassi Messaoud, l'un des riches pôles pétroliers du pays et première ville énergétique. Le mouvement a réussi à mobiliser des dizaines de milliers de personnes lors de manifestations, notamment la grande du 13 mars 2013, suivie de dix-sept autres entre février 2014 et mars 2015, toutes relayées par la presse. Les manifestants réclamaient des emplois décents et protestaient contre l'exclusion économique, l'injustice sociale, le sous-développement de leur région et, en 2015, contre l'exploitation du gaz de schiste.

Karim, l'un des leaders du mouvement à Ouargla, posait l'une des questions centrales en ces termes : « *Pourquoi ne sommes-nous pas les bénéficiaires de la richesse pétrolière qui est sous nos pieds ?* » Alors que les autorités de l'État ont réagi en tentant d'écraser, de discréditer et de coopter le mouvement, celui-ci est parvenu à apporter une dimension anti-impérialiste au soulèvement « *anti-fracking* » commencé en janvier 2015. Amine, un autre leader du mouvement des chômeurs exprimait sa consternation en apprenant que certaines entreprises françaises (dont Total et GDF Suez) pouvaient utiliser en Algérie des techniques de fracturation interdites en France : « *C'est une autre forme de colonialisme et cela me met en colère de voir nos décideurs emprunter cette voie.* »

Déplacer du Nord vers le Sud les coûts d'une industrie aussi destructrice est une stratégie du capital, où le racisme environnemental est intrinsèquement lié au colonialisme énergétique. Début 2018, le PDG de la société nationale algérienne d'énergie Sonatrach a annoncé que les grands groupes pétroliers Anadarko, Total, ENI et Statoil avaient déclaré vouloir aider l'Algérie à démarrer des forages offshore et, le 30 octobre 2018, Sonatrach signait le premier contrat avec British Petroleum (BP) et Norwegian Equinor (anciennement Statoil) pour exploiter les « hydrocarbures non conventionnels », dont le gaz de schiste et le schiste bitumeux.

Le régime algérien perpétue une fois de plus la dépendance de l'Algérie à l'égard des hydrocarbures, exposant dangereusement l'économie à la hausse et à la baisse cyclique des prix du pétrole et du gaz. Ce passage à une forme d'extractivisme plus destructeur s'explique, d'une part, par la volonté de maintenir les flux de devises étrangères dans les coffres nationaux afin de faire face aux déficits dus à la baisse des prix du pétrole et, d'autre part, par les tentatives agressives de l'UE de s'approprier une plus grande part du gaz algérien. La solution technologique retenue pour extraire les ressources naturelles est une tentative d'élargir les frontières de l'accumulation primitive, sous l'angle du capital transnational.

Les îles de Kerkennah en Tunisie

Les îles de Kerkennah se situent au large de la côte Est de la Tunisie, dans le golfe de Gabès. Compte tenu de l'aridité des îles, la pêche y est l'une des principales activités économiques. Mais Kerkennah est également connue pour les activités des multinationales du pétrole et du gaz, comme Petrofac, qui y opèrent. L'archipel de Kerkennah est doublement déshérité et doublement menacé, d'une part par les effets perturbateurs du réchauffement climatique, d'autre part, par les activités extractives des compagnies pétrolières et gazières, qui cherchent à réaliser des profits maximaux au détriment du développement et de l'écosystème de l'archipel.

En mars 2016, un conflit socio-écologique a éclaté entre les pêcheurs et la compagnie pétrolière Thyna Petroleum Services (TPS). Les pêcheurs protestaient contre un énorme déversement de pétrole et attribuaient la fuite à un pipeline sous-marin. Ils étaient furieux non seulement parce que cette catastrophe avait décimé les populations de poissons, menaçant à la fois la biodiversité marine et

leurs moyens de subsistance, mais aussi parce que TPS tentait de sous-estimer l'impact du déversement et même de le couvrir.

Hassan, un pêcheur, déclarait : « *Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Les compagnies pétrolières ont pollué notre mer à plusieurs reprises.* » Chafik, un autre pêcheur en colère, ajoutait : « *TPS doit prendre ses responsabilités pour le déversement et les dommages environnementaux qu'elle a causés. Nos autorités doivent l'obliger à rendre des comptes.* » Le ministre tunisien de l'environnement fut dépêché sur l'île pour rassurer la population et annoncer qu'une enquête serait menée et que des mesures seraient prises pour nettoyer le déversement. Cependant, sa visite sembla moins axée sur le règlement des griefs des pêcheurs que sur la protection des intérêts de l'industrie pétrolière, en aidant à prévenir l'escalade et la radicalisation des protestations, d'autant qu'une autre société pétrolière et gazière commençait à être la cible de critiques acerbes.

Dix ans après son acquisition de la concession gazière Chergui à Kerkennah par le biais d'un accord corrompu, et cinq ans après la révolution tunisienne, la compagnie pétrolière et gazière britannique Petrofac a été confrontée à un mécontentement croissant sur l'île en 2016. Au cours des deux premières semaines d'avril, Kerkennah a connu une violente répression des manifestations par la police. Celles-ci étaient apparues après que les forces de l'ordre aient violemment démantelé un sit-in pacifique de deux mois, organisé par l'Union des diplômés chômeurs (UDC) de Kerkennah, devant l'usine à gaz de Petrofac, interrompant temporairement sa production.

Soumaya, l'une des diplômées au chômage présentes sur le site en mars 2016 déclarait : « *Je suis hautement qualifiée mais j'ai été obligée de travailler comme secrétaire dans une administration publique. Ces emplois ainsi que des centaines d'autres ont été rendus possibles grâce au fonds de développement auquel Petrofac contribuait. Maintenant qu'elle a décidé d'arrêter les paiements, je suis sans emploi, comme tant d'autres. C'est inacceptable et humiliant.* » Il faut comprendre la colère en la situant dans un contexte d'intense mécontentement face aux offensives néolibérales et néocoloniales contre la souveraineté du pays, et de désespoir face aux promesses non tenues de la révolution tunisienne. Cela est particulièrement palpable dans les régions de l'arrière-pays tunisien, marquées par le sous-développement.

L'arrière-pays marocain et tunisien

La Tunisie et le Maroc comptent parmi les plus grands producteurs mondiaux de phosphate. En 2017, le Maroc (y compris le Sahara Occidental) était le troisième producteur au monde de phosphates, ses réserves représentant plus de 70 % de l'approvisionnement mondial. La société publique l'Office chérifien des phosphates (OCP) détient le monopole dans le secteur. Khouribga est la plus grande mine du pays et, bien que le phosphate y ait été découvert en 1923 par les Français, la ville n'est pas un centre riche. Elle se divise en deux parties bien distinctes : les quartiers aisés où vivent des ingénieurs et la population nantie, composés de villas et de bâtiments coloniaux qui appartenaient autrefois aux Européens ; un quartier ouvrier, construit sur un terrain vallonné par l'accumulation de déchets de phosphate.

Khouribga est connu pour les agressions répétées contre les syndicats et la multiplication des entreprises sous-traitantes, symptomatiques de l'exploitation brutale, de la précarisation et de la flexibilisation du travail au Maroc. Amina, une militante locale affirme : « *Non seulement les travailleurs sont exploités et leurs conditions de travail deviennent très précaires, mais nous voyons aussi les jeunes de Khouribga risquer leur vie pour atteindre l'Europe.* » En effet, le paradoxe de l'accumulation et de la dépossession est encore renforcé par le phénomène de la *harga* (migration sans papiers), principalement vers l'Italie. La résistance se présente sous différentes formes : enfants d'anciens mineurs qui demandent à être engagés par l'OCP, protestations contre les sous-traitants qui imposent des conditions de travail des plus précaires afin de maximiser leurs profits, etc.

Quant à la Tunisie, le phosphate y a été découvert à Gafsa par les colons français en 1883. Son exploitation quelques années plus tard, le développement des villes industrielles (Redeyf, Oum Laarayes, Metlaoui et Mdhilla) et la transformation radicale des moyens d'existence de la population, contrainte d'abandonner l'agriculture de subsistance et le nomadisme pour un travail salarié, ont constitué un acte d'accumulation primitive. Depuis l'époque coloniale, Sfax-Gafsa a été le principal axe d'exploitation du phosphate dans le pays, avec Gafsa comme zone de production et Sfax comme port d'embarquement pour l'Europe. Les quelques années qui ont précédé l'indépendance ont vu la naissance de l'industrie chimique des phosphates, avec la création de la première usine du

Groupe chimique tunisien (GCT) à Sfax. Une autre verra le jour à Gabès en 1972.

Les communautés de ces régions souffrent du modèle de développement extractiviste qui ne se régénère que par le pillage des ressources, la paupérisation et la dégradation de l'environnement, en particulier après la reconversion des mines souterraines en mines à ciel ouvert à la fin des années 1990. Les résidents locaux sont touchés de façon disproportionnée par les tremblements de terre causés par les explosions des roches à la dynamite. La question la plus cruciale est cependant celle de l'accaparement des ressources en eau, car Gafsa est une région semi-aride où l'approvisionnement y est souvent coupé pendant des semaines, en particulier en été, ce qui oblige les habitants à acheter des citernes.

La Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) draine plus des trois quarts de la capacité exploitée de 565 litres par seconde de la nappe phréatique d'Oum Laarayes-Redeyef, pour procéder à la lixiviation et séparer les minéraux de la substance. Ensuite, l'eau non traitée est déversée directement dans les exploitations agricoles, ce qui entraîne la pollution, la contamination des réservoirs d'eau et la dégradation de la fertilité des sols, dans une région pourtant dotée d'un potentiel agricole adéquat.

Ce secteur extractif orienté vers l'exportation ne crée ni richesse ni emploi pour les résidents locaux. En 2008, des chômeurs ont protesté contre les pratiques d'embauche corrompues dans les mines. La police a encerclé les communautés protestataires dans une occupation semblable à un siège qui a duré six mois. Les événements, violemment réprimés par le régime de Ben Ali, sont considérés comme la première étincelle ayant mené à la révolution de 2011. Depuis celle-ci, plusieurs usines et mines de la région ont été occupées à plusieurs reprises par des jeunes chômeurs, interrompant la production. En mars 2016, la production dans les villes minières d'Oum Laarayes et de Redeyef a été suspendue totalement par une occupation de plus de six mois par des jeunes manifestants qui y ont dressé un campement.

Brahim, l'un des jeunes manifestants déclarait : « *Nous voulons des emplois mais ils ne nous écoutent pas. Nous sommes dans cette situation depuis des mois et nous sommes déterminés à nous faire entendre.* » Tewfik, le responsable de l'Association bassin minier pour l'investissement et le développement à Oum Laarayes, s'adressait aux personnes et organisations participant à

la Caravane de solidarité internationale présente dans leur ville en avril 2017 : « *Nous réalisons aujourd'hui, six ou sept ans après la révolution, que la tourmente sociale se poursuit comme si rien n'avait changé depuis 2008, comme si la question dans le bassin minier… était essentiellement un train de phosphate partant et revenant sans développement. Aujourd'hui, la CPG pollue l'environnement sans aucun respect pour les gens. L'entreprise doit reconsidérer sa responsabilité en matière de développement et de pollution.* »

Pour apaiser la jeunesse rebelle locale, les gouvernements successifs de la Tunisie ont embauché des milliers de chômeurs, pensant ainsi acheter leur loyauté par le recrutement dans le secteur public, comme le faisait le régime de Ben Ali. Cela mène souvent à la création d'emplois fictifs, comme cela a été le cas de certaines « entreprises environnementales » qui ont embauché des milliers de jeunes chômeurs sans même leur fournir de travail. De même, le conglomérat minier CPG contrôlé par l'État a embauché quelque 8 000 nouveaux employés, malgré une baisse de ses bénéfices au cours des sept dernières années. En février 2018, 13 500 employés de la CPG touchaient un salaire sans travailler.

Toutes les protestations mentionnées plus haut ont eu un impact significatif sur la production. En 2010, la Tunisie était le 5e exportateur mondial de phosphates ; en 2017, ses exportations étaient réduites de moitié, la plaçant au 11e rang, du fait des arrêts récurrents de la production. Comme l'a souligné Ben Khelifa (2017) lors de l'analyse d'un autre soulèvement de jeunes chômeurs dans la région pétrolière de Tataouine, dans le Sud de la Tunisie, entre avril et juin 2017, ces manifestations s'avèrent plus efficaces lorsqu'elles visent le capital et les sources de richesse, qu'il s'agisse de la terre ou des ressources naturelles.

Les jeunes chômeurs de Tataouine l'ont fait en paralysant la production pétrolière, ce à quoi l'État a réagi par une violente répression avant de régler le conflit en distribuant des centaines d'emplois. En mai 2017, le président tunisien Essebsi a annoncé qu'il ne tolérerait plus de blocus dans les centres économiques et ferait désormais intervenir l'armée. En novembre 2017, les sites de production stratégiques étaient déclarés zones militaires, permettant aux militaires de les protéger des mouvements sociaux et autres perturbations par l'usage de la force. L'intervention de l'État était nécessaire pour maintenir un accès sans entrave aux ressources dont les marchés mondiaux ont besoin.

Les nouvelles luttes et leurs limites

Cet article montre que les stratégies d'accumulation entraînent des résistances et des contradictions entre les intérêts du capital et ceux des communautés, des paysans, des pêcheurs, des travailleurs et des personnes sans emploi. Au cours de la dernière décennie, des mobilisations relativement nouvelles se sont développées autour de l'extraction des ressources, liées au mouvement mondial pour la justice environnementale.

Les trois cas exposés représentent l'environnementalisme des pauvres qui « *résulte de conflits de répartition relatifs à l'utilisation des ressources écologiques nécessaires à la subsistance* » (Martinez-Alier, 1997). Cet environnementalisme n'est pas tant une question de conservation d'espèces exotiques ou d'une nature vierge, mais plutôt une quête de justice environnementale et sociale et une lutte contre l'exclusion, la violence et l'autoritarisme du néolibéralisme et de ses élites.

Si les cas présentés ici présentent un élément écologique fort, celui-ci est toujours secondaire par rapport aux questions plus pressantes des droits socio-économiques, tels que l'emploi, le développement des infrastructures urbaines et rurales, la distribution de la richesse et la démocratisation de la prise de décision. Laabidi affirme que « *lorsque des préoccupations environnementales sont soulevées, c'est dans le but de renforcer le pouvoir de négociation avec l'entreprise et les autorités* » (2017). Les mobilisations analysées dans ce rapport opposent les résidents locaux à des agents du capital mondial et aux États-nations dont ils sont issus. Leurs efforts peuvent être compris comme des tentatives de maintenir, même temporairement, les ressources naturelles hors du giron de l'accumulation capitaliste.

Ces mouvements sociaux anti-extractivistes (dans une certaine mesure) en Afrique du Nord ne sont pas seulement des mouvements environnementaux, mais plutôt le dernier développement d'une trajectoire historique dans la lutte des classes contre l'exploitation capitaliste et la domination impérialiste. Riahi (2016) et Ben Khelifa (2017) soutiennent que nous avons besoin d'un autre langage pour décrire avec précision les contestations sociales, les conflits, les protestations et les occupations qui ont eu lieu ces six ou sept dernières années en Tunisie. Plutôt que de les décrire comme des mouvements sociaux, ils affirment que l'on devrait plutôt parler de mobilisations sociales, car elles ont tendance à être éphémères,

localisées, dépourvues de structures organisationnelles solides et sans une base populaire forte ni horizon politique clair.

Par exemple, les revendications radicales des jeunes chômeurs de Tataouine en Tunisie, telles que la nationalisation des compagnies pétrolières et gazières et l'affectation de 20 % des revenus au développement local, ont été abandonnées au début des négociations avec les autorités. De même, le mouvement des chômeurs en Algérie s'est essoufflé après que le gouvernement eut proposé des emplois, y compris dans les forces de police. On relève toutefois deux exceptions à cette tendance : des luttes d'une longévité plus notable, mais avec aussi de sérieuses limites.

Ces deux exceptions ont en commun un fort attachement à la terre : les militants de l'oasis de Jemna en Tunisie, population rurale sans terre, ont réussi à imposer la gestion populaire et l'accès à la terre dans le cadre d'une économie sociale et solidaire ; et les communautés agropastorales amazighes d'Imider au Maroc, enracinées dans leur culture et leur terre tout en mobilisant la solidarité nationale et internationale, sont parvenues à renforcer la volonté de leurs partisans à continuer à se battre. Omar, l'un des jeunes militants qui a passé deux ans en prison, s'exprimait en avril 2017 sur la Caravane de solidarité internationale visitant Imider en novembre 2016 : « *Cette caravane a vraiment donné un nouveau souffle à notre mouvement. Avec toutes les différentes nationalités qui sont venues, les gens ont senti que leur cause était mondiale, pas seulement marocaine.* »

Les mouvements dirigés par des jeunes sans emploi évoqués dans cet article n'organisent pas leurs luttes sur une base « classiste ». Leur objectif n'est pas la révolution, mais l'insertion dans le système capitaliste par le travail, aussi précaire soit-il. Leur lutte est défensive et non offensive, car si elle rend difficile l'accumulation du capital, elle mendie les miettes du gâteau… Une fois obtenues ces miettes, les mouvements se désintègrent et disparaissent. Leurs dirigeants ont rarement une vision radicale des luttes et ne parviennent donc pas à se lier à d'autres mouvements, ce qui restreint leurs revendications à un contexte local. La position des chômeurs en dehors de la sphère de production fait qu'il s'avère difficile, voire impossible, de faire progresser la lutte de classe vers une forme supérieure où les consciences politiques seraient plus explicites.

L'extraction des ressources est un secteur à forte intensité de capital qui emploie un nombre minimal de travailleurs techniquement

qualifiés, une situation qui tend à s'amplifier avec l'évolution technologique. En conséquence, très peu d'emplois sont offerts aux locaux, généralement embauchés à court terme et à bas salaires, alors que les infrastructures et les services promis ne se concrétisent jamais. Les entreprises extractives obtiennent souvent leurs concessions par la coercition, les pots-de-vin et la corruption. Elles sont ainsi en mesure de réaliser des bénéfices très élevés, grâce à l'appropriation des ressources et l'externalisation des coûts.

Lorsque des résistances surgissent, ces entreprises s'appuient sur une pléthore de stratégies pour les neutraliser, y compris la cooptation des dirigeants des mouvements, la division des populations et l'affaiblissement des luttes par des programmes de responsabilité sociale et environnementale. À défaut, elles font pression sur les États où elles opèrent pour que ceux-ci répriment violemment les résistances, comme cela a été le cas dans plusieurs des conflits mentionnés plus haut.

Exiger des emplois dans des industries qui externalisent les coûts environnementaux et sociaux, lesquels sont supportés de manière disproportionnée par les communautés vivant à proximité du site d'extraction, est une question épineuse. Les mouvements sont divisés autour des priorités, la création d'emplois et les questions environnementales étant des enjeux tout aussi pressants l'un que l'autre.

Ghassen, un jeune chômeur d'Oum Laarayes, expliquait à la Caravane de solidarité en avril 2017 : « *Pour cette région, la blessure la plus profonde et la plus sanglante est le chômage. Après l'Intifada de 2008, qui a représenté six mois de lutte contre le régime de Ben Ali, de répression et d'os brisés, ce n'est pas le moment de parler d'environnement.* » Wassim, un militant de Redeyef, n'était pas de cet avis : « *Il y a un vrai problème et une réelle contradiction avec cette entreprise [CPG]. Il ne s'agit pas seulement d'une question sociale et économique. Il s'agit de la vie et du droit à la vie… donc la question ne devrait pas se limiter à l'emploi.* »

Cette contradiction peut s'expliquer en partie par le développement d'une aristocratie ouvrière au CPG en Tunisie. Les salaires offerts par l'entreprise sont particulièrement élevés, donc très attrayants pour les jeunes chômeurs qui n'ont de surcroît aucune alternative. Cela renforce la dépendance économique et culturelle de la population à l'égard de l'entreprise et positionne ce type de développement comme le seul possible dans la région, fermant la porte

à d'autres activités comme l'agriculture durable. En outre, cette situation alimente des tensions et un ressentiment profond entre les travailleurs et les jeunes chômeurs, lorsque ces derniers arrêtent la production par des manifestations et des occupations.

En définitive, si ce type de résistance est fondamentalement anti-systémique et peut, dans certains cas, être explicitement anti-impérialiste (mouvement des chômeurs en Algérie, mobilisation des jeunes à Tataouine dans leurs revendications initiales de nationalisation), il n'est pas anticapitaliste en tant que tel. En tout état de cause, ces mouvements ou mobilisations contre le statu quo, comme le soutient Riahi, « *se construisent un espace indépendant par lequel ils peuvent intervenir… et ont la capacité d'ouvrir de nouveaux espaces d'expérimentation qui pourraient aboutir à la création d'alternatives* » (2016). Ces mobilisations dévoilent les contradictions de l'extractivisme et du capitalisme, contribuant ainsi à forger la conscience de classe nécessaire pour renverser le système et construire à sa place une alternative durable.

Quant aux organisations non gouvernementales (ONG), elles ont tendance à dépolitiser leurs publics cibles et leurs partenaires de terrain – tels que les mouvements sociaux et les organisations de base –, en les détournant d'une analyse de classe de leur situation et en les aidant à s'adapter aux réalités du (sous-)développement capitaliste et du pillage extractiviste. Certaines ONG et coalitions rencontrées, environnementales ou non, tiennent un discours de collaboration de classe, évitant toute politique de mobilisation des forces de résistance. Elles tentent de canaliser les revendications des mouvements, pour qu'ils ne constituent aucune menace pour le capital et le pouvoir.

Ceci concorde avec l'argument d'Amanor selon lequel le concept de société civile a été remodelé pour remplacer les intérêts de classe et les intérêts des plus défavorisés, les ONG se concentrant plutôt sur les droits civils et politiques, que sur la justice sociale et les droits économiques fondés sur la redistribution (2008). Les ONG internationales et les agences d'aide invoquent souvent la faiblesse de la « société civile » au Maghreb pour justifier leur rôle dans le recrutement et la modélisation des organisations pour représenter les pauvres et les travailleurs.

« *L'ONGisation de la résistance* » (Roy, 2014) s'est manifestée de manière évidente dans la période de transition en Tunisie, après le soulèvement en 2010-2011. Les ONG ont pris les rênes du

mouvement pour détourner les gens de la rue, éviter une escalade des revendications et une radicalisation du processus révolutionnaire qui pouvait menacer les intérêts des élites capitalistes. Alors que ces ONG sont censées renforcer les capacités de la société civile, elles contribuent plutôt à la création d'une sphère de la société civile artificielle et non indépendante qui approfondit « *la marchandisation et la privatisation du social* » (Bogaert, 2011).

Manji et O'Coill (2002) ont fait valoir que la résistance généralisée à une myriade de programmes d'ajustement structurel (PAS) dans le Sud global a forcé les agences multilatérales et bilatérales à repenser leur approche de la promotion du développement, en particulier « *la manière de présenter les mêmes programmes néolibéraux avec un "visage plus humain"* ». Une fois reconditionné, cela a été intégré au programme de « bonne gouvernance ». Les ONG et autres organisations de la société civile ont été cooptées dans ce but de contrôle social, agissant comme substituts à la protection sociale de l'État sapées par l'austérité imposée de l'extérieur. C'est ainsi qu'elles ont participé activement à l'expansion et à la consolidation de l'hégémonie néolibérale.

Vers un post-extractivisme écologique ?

La rupture de l'échange métabolique entre le capital et la nature, ou l'obsession d'accumuler toujours plus de capital, sape l'équilibre qui permettrait à une société de vivre de manière durable et en harmonie avec son environnement. Cette rupture menace la planète entière en tant que lieu d'habitation de l'humanité et d'autres espèces. Les cas exposés montrent comment les petits paysans, les pêcheurs, les chômeurs et les ruraux des alentours des zones d'extraction d'Afrique du Nord résistent au poids écrasant et à la combinaison catastrophique du despotisme, du capitalisme néolibéral et de la crise écologique, tous empêtrés dans des relations impérialistes et néocoloniales de domination.

Depuis plus de trois décennies, les gouvernements du Maghreb ont misé sur un modèle de développement extractiviste néolibéral. Or l'extractivisme n'est pas la voie à suivre pour le développement, capitaliste ou non. Sans industrialisation de l'intérieur, il n'y aura pas de développement (Svampa, 2013). Le « nouvel extractivisme » défendu par les gouvernements progressistes ou postnéolibéraux en Amérique latine n'est pas non plus la solution. Ce modèle a déjà montré ses contradictions dans les années 1970, dans des pays

comme l'Algérie qui s'était engagée dans des tentatives de déconnexion du système impérialiste-capitaliste, s'appuyant sur ses richesses naturelles pour pousser le moteur d'un développement autocentré.

Aujourd'hui, les mêmes contradictions se manifestent en Amérique latine : un mélange de flux d'IDE et de subordination continue de l'économie aux chaînes mondialisées de production et de valeur ; et, dans le même temps, une réglementation environnementale plus stricte à l'égard des multinationales, c'est-à-dire une certaine dose de nationalisme en vue d'un développement plus inclusif. Les « nouveaux gouvernements extractivistes » parviennent tout au plus à mieux gérer le capital, tout en maintenant les mécanismes facteurs d'inégalité, de domination, d'exploitation et de paupérisation. Les États progressistes latino-américains n'ont pas réussi à échapper aux contradictions du développement capitaliste ni aux pièges de l'extractivisme.

Cet article fait état d'une recrudescence des forces de résistance en Afrique du Nord, accompagnée de l'entrée en scène de nouveaux acteurs, qui exigent que la richesse soit partagée et distribuée équitablement. Cette opposition au capital extractif est dirigée par les communautés les plus touchées par ses opérations destructrices, ainsi que par le « nouveau prolétariat » formé par le processus d'« accumulation par dépossession ». Cependant, les batailles des mouvements sociaux et des communautés rurales ne seront victorieuses que si elles se transforment en une lutte contre le capitalisme et l'impérialisme et si elles peuvent transcender le niveau local pour atteindre les niveaux national et international.

C'est pourquoi il est primordial d'ouvrir de nouveaux horizons de réflexion et de repenser les cadres d'action. La construction de discours anticolonialistes et anticapitalistes permettra aux résistances de relier les différentes luttes : justice climatique, justice environnementale, souveraineté alimentaire, justice commerciale, lutte contre le racisme, lutte contre le patriarcat, antimilitarisme, pacifisme, lutte contre les politiques d'austérité, etc. Toutes ces luttes sont interdépendantes, et les problèmes auxquels elles sont confrontées ne sont que l'expression de la logique de concentration de la richesse entre les mains de quelques-uns au détriment de majorités spoliées. Elles représentent divers aspects de la résistance à un système qui n'a aucun respect pour les natures humaine et non-humaine.

Les luttes doivent converger pour créer un espace et un horizon propices à une alternative émancipatrice. Dans cet esprit, plusieurs réseaux régionaux, tels que le nouveau Réseau nord-africain pour la souveraineté alimentaire et l'École maghrébine d'éducation populaire pour la justice sociale et environnementale, ont été créés pour échanger des informations, partager des expériences, renforcer les alliances, coordonner des stratégies et formuler des demandes collectives face au phénomène de l'extractivisme.

Toute exploration du « développement alternatif » doit nécessairement porter sur l'extractivisme. La perspective « post-extractiviste » lancée par des intellectuels sud-américains engagés (comme Eduardo Gudynas, Maristella Svampa, Alberto Accosta, Miriam Lang, entre autres) peut être atteinte par étapes. La forme actuelle d'« extractivisme prédateur » peut évoluer vers un « extractivisme raisonnable » sérieusement réglementé, dans lequel les normes sociales et environnementales seraient rigoureusement respectées. Cette première étape pourrait mettre un terme aux maux causés par les grandes entreprises extractives, réduire la dépendance à l'égard des exportations et permettre à l'État de mener des réformes fiscales et de taxer les multinationales.

La deuxième étape consisterait à s'orienter vers un extractivisme « indispensable » ou « de base », où seuls les projets nécessaires à la satisfaction des besoins nationaux et régionaux seraient réalisés. La réduction du secteur des industries extractives doit s'accompagner d'une diversification de l'économie, en particulier dans l'agriculture, l'industrie et les services au niveau national, et d'une réorganisation au niveau régional, pour éviter un étranglement économique par le boycott des acheteurs internationaux.

L'intégration régionale, de manière autonome, non subordonnée à la mondialisation, est nécessaire. En Afrique du Nord, ce régionalisme pourrait prendre la forme d'une fédération de ces trois pays, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, où la coopération, le partage des ressources et les décisions importantes sur l'avenir du Maghreb se prendraient ensemble. Il faut pour cela remettre en cause les systèmes politiques des trois pays, où des élites autoritaires, corrompues et compradores imposent leur pouvoir et participent au pillage organisé de leurs nations.

Un tel changement systémique ne peut résulter que d'une lutte prolongée pour une démocratie participative radicale, où les dirigeants auront la volonté politique de s'engager dans un paradigme

de post-extractivisme et de permettre à leur peuple de créer et d'organiser de puissants syndicats et mouvements sociaux. Ce n'est qu'ainsi que l'on renforcera la base démocratique et que l'on permettra une participation adéquate de la société dans les processus décisionnels et dans la défense d'enjeux pressants comme la souveraineté alimentaire et la souveraineté énergétique. La lutte pour la justice environnementale et climatique et pour des transitions justes vers des modèles de développement post-extractivistes est fondamentalement démocratique.

Un projet aussi radical ne s'impose pas instantanément. Insistant sur la difficile transition d'un modèle basé sur l'exportation de matières premières à un modèle qui s'écarte clairement de la logique capitaliste, René Ramírez Gallegos (2010) note que « *quitter ce modèle du jour au lendemain n'est pas viable, il est donc nécessaire de tracer une feuille de route à moyen et long termes* ». Il s'agira d'un processus de longue haleine, truffé de contradictions, qui devra tenir compte de la corrélation des forces qui définit le cadre des possibles. Une vision utopique ne signifie pas une politique qui sous-estimerait la nécessité de lutter, de négocier et même de faire des compromis. L'expérience émancipatrice naîtra de la pratique historique des gens et, pour paraphraser Ana Esther Ceceña (2013), passera par un profond changement culturel à même de transmettre des visions non capitalistes du monde où « *Mère Nature redevient le sujet de l'histoire* ».

Bibliographie[5]

Acosta A. (2013), « Extractivism and neoextractivism : two sides of the same curse », dans Lang M. et Mokrani D. (dir.), *Beyond Development : Alternative Visions from Latin America*, Quito/Amsterdam, Rosa Luxemburg Foundation/ TNI.

Amanor K.S. (2008), « Introduction : land and sustainable development issues in Africa », dans Moyo S. et Amanor K.S. (dir.), *Land & Sustainable Development in Africa*, Londres, Zed Books.

Aziki O. (2017), « Maroc : tremplin pour les conquêtes néocoloniales de l'Afrique », www.cadtm.org, 19 novembre.

Ben Khelifa G. (2017), « The protest of El Kamour, "social movements" and the horizons of class struggle in Tunisia », *AlAdab*, 14 août.

Bogaert K. (2011), « Urban Politics in Morocco : Uneven Development, Neoliberal Government and State Power », Dissertation, Department of Conflict and Development Studies, University of Gent.

5. NDLR : ne sont référencés ici que les textes cités dans l'article. Version complète de la riche bibliographie du rapport original de Hamza Hamouchene : www.tni.org/en/node/24795.

Ceceña A.E. (2013), « Mexico : The conception of nature and the debates, experiences and meaning of Buen vivir in Latin America », dans Gensler M. (dir.), *Energy Policy and Resource Extractivism : Resistances and Alternatives*, Brussels, Rosa Luxemburg Foundation.

Daumas L et Aziki O. (2018), « Relations euroméditerranéennes et accords de libre-échange euro-marocains : des politiques d'inspiration coloniale », www.cadtm.org, 10 avril.

Laabidi W (2017), « Repenser le phosphate… Repenser l'environnement », *Athimar*, 27 octobre.

Manji F. et O'Coill C. (2002), « The Missionary position : NGOs and development in Africa », *International Affairs*, vol. 78, n° 3.

Martinez-Alier J. (1997), « From political economy to political ecology », dans Guha R. et Martinez-Alier J. (dir.), *Varieties of Environmentalism*, Londres, Earthscan.

Riahi L. (2016), *The quest for an alternative economy - Social activism in Tunisia as a case in point*, Beirut, Arab Forum for Alternatives – Rosa Luxemburg Stiftung.

Roy A. (2014), « The NGOisation of Resistance », www.massalijn.nl, 4 septembre.

Ramírez Gallegos R. (2010), *Socialismo del sumak kawsay o biosocialismo republicano*, Quito, Secretaría Nacional de Planificación y Desarrollo.

Svampa M. (2013), « Resource extractivism and alternatives : Latin American perspectives on development », dans Lang M. et Mokrani D. (dir.), *Beyond Development : Alternative Visions from Latin America*, Quito/ Amsterdam, Rosa Luxemburg Foundation/TNI.

Les mouvements pour la justice environnementale face aux violences en Inde[1]

Brototi Roy[2] et Joan Martínez Alier[3]

Défendre la terre et ses ressources expose à la violence en Inde. Si la répression physique à l'égard des militants est particulièrement visible et brutale, elle n'est pas la seule forme de violence. Les conflits socio-environnementaux, en hausse, révèlent une double réalité : celle d'une « distribution écologique » inégale et celle de résistances – acharnées et pacifiques – de la part de mouvements sociaux pour « la justice environnementale ».

Le 8 novembre 2018, les activistes anti-charbon Agnes Kharshiing et Anita Sangma ont été agressées, en plein jour, à coups de pierres et de bâtons, selon toute vraisemblance par la mafia du charbon, alors que leur voiture avait été bloquée par une foule de trente à quarante personnes. Elles rentraient à Shillong, après une réunion avec des fonctionnaires de police dans la ville charbonnière de Lad Rymbai, dans la région d'East Jaintia Hills de l'État du Meghalaya (*EJ Atlas,* 2018a ; Saikia, 2018).

---

1. Version réduite d'un article paru dans *Ecology, Economy and Society Journal*, 2 (1), Indian Society for Ecological Economics - Delhi, 2019, sous le titre : « Environmental Justice Movements in India : An analysis of the multiple manifestations of violence ».
2. Économiste, cofondatrice de Degrowth India Initiative, membre de l'Indian Society for Ecological Economics, chercheuse à l'Institute of Environmental Science and Technology (ICTA, Université autonome de Barcelone).
3. Professeur émérite en économie, chercheur à l'ICTA, docteur honoris causa de l'Universidad Nacional de Córdoba (Argentine), membre de l'Instituto de Estudios Ecologistas del Tercer Mundo (Quito), auteur notamment de *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde* (2014).

Cet incident n'est pas un cas isolé. Selon Global Witness (2016), l'Inde est le pays d'Asie du Sud qui compte le plus grand nombre de défenseurs de la terre et de l'environnement assassinés, et se situe au deuxième rang du continent après les Philippines. Chaque année, agir pour défendre la nature et les ressources naturelles devient de plus en plus risqué, avec les meurtres rapportés de 197 militants en 2017 à travers le monde (Watts, 2018). La proportion de cas de conflits environnementaux en Inde où des activistes ont été tués est d'environ 12 %, soit une proportion à peu près similaire à celle du monde en général, plus importante qu'en Europe et plus faible qu'en Amérique latine.

Bien que le meurtre et les préjudices physiques soient les manifestations les plus courantes de la violence, ce ne sont pas les seules. Ces conflits laissent dans leur sillage des morts, des blessés, tandis que d'autres doivent supporter le coût de pertes multiples. Cette violence se décline de manière structurelle, culturelle et écologique ; elle peut être rapide ou lente (Galtung, 1969 ; Nixon, 2011 ; Zalik, 2004).

De nombreuses études ont analysé l'interaction entre les conflits environnementaux, la violence et les rapports de pouvoir (Omeje, 2013 ; Peluso et Watts, 2001). Il existe également quelques tentatives récentes, au-delà de l'approche des études de cas, qui analysent différentes formes de violence dans certains secteurs spécifiques, comme celui des conflits hydroélectriques dans le monde (Del Bene et col., 2018). Navas et col. (2018) proposent une approche multidimensionnelle pour comprendre la violence, en examinant « les conflits de distribution écologique » (*Ecological Distribution Conflicts*) en Amérique centrale.

Notre article vise à appliquer ce cadre dans le contexte indien, pour mettre en évidence les manières perverses dont la violence s'y manifeste contre les mouvements pour la justice environnementale. Le propos est structuré comme suit : après précision des concepts et de la méthode utilisés, la première partie fournit un bref historique du mouvement pour la justice environnementale en Inde et une mesure de l'intensité des conflits. Vient ensuite, une discussion de quelques cas pour comprendre les différentes manifestations de la violence, sur base d'expériences acquises dans plusieurs conflits environnementaux. Enfin, la conclusion plaide pour des comparaisons avec d'autres régions, afin de promouvoir une plus grande

collaboration Sud-Sud dans l'étude des mouvements pour la justice environnementale.

Conflits écologiques et intensité des luttes

Les conflits de distribution écologique (Martínez Alier, 1995 ; Martínez Alier et O'Connor, 1996, Martínez Alier, 2002) peuvent être étudiés comme des luttes liées aux coûts et aux bénéfices environnementaux, qui émergent en raison des inégalités de pouvoir et de revenu et qui s'inscrivent dans le contexte plus large des inégalités de race, de classe et de genre (Robbins, 2004). L'*Atlas de la justice environnementale* (*EJ Atlas,* www.ejatlas.org), lancé en mars 2014, est un outil permettant de répertorier et de documenter ces conflits de distribution écologique dans le monde.

Nous utilisons les données de cet atlas, complétées par notre propre connaissance de certains mouvements pour la justice environnementale, acquise lors de travaux de terrain ou de l'examen de ressources documentaires, pour discuter de la violence dans chacun des cas. Notre définition de la violence est basée sur les travaux de Navas et col. (2018) qui proposent une compréhension multidimensionnelle de celle-ci, en la classifiant en cinq catégories et en la faisant correspondre aux variables de l'EJ Atlas ; soit la violence directe, la violence structurelle, la violence culturelle, la violence lente et la violence écologique.

Le mouvement pour la justice environnementale en Inde a une longue histoire. Le Chipko Andolan de 1973 est considéré comme le tout premier, bien que les préoccupations pour la protection de l'environnement remontent aux protestations contre la commercialisation des forêts au début du 20e siècle, sous la domination britannique (Guha, 2000 ; Sahu, 2007). Ces premières résistances populaires à connotation écologique, comme la révolte des paysans du Bengale de 1859-1863 contre les plantations d'indigo, ont des ressemblances avec les luttes actuelles contre les plantations industrielles d'arbres dans le Sud (Akula, 1995 ; Gerber, 2011). Le mouvement pour la liberté de Gandhi a également suscité des inquiétudes pour l'écosystème et ses habitants (Guha, 1995 ; 2018). Mais après l'indépendance, les grandes infrastructures nécessaires à la construction de la nation, comme les barrages et les usines sidérurgiques, ont eu le vent en poupe.

Cet élan en faveur d'une industrialisation rapide n'apporta pas la croissance économique souhaitée, mais fut à l'origine d'une

vague de nouveaux mouvements pour la justice environnementale, comme le Narmada Bachao Andolan, le mouvement Appiko ou la manifestation Silent Valley. Les protestations contre la catastrophe de Bhopal de 1984 ont duré jusqu'à aujourd'hui. Depuis 1991, soit après la libéralisation de l'économie indienne, près de 300 cas de conflits écologiques ont été signalés dans l'*EJ Atlas*. Ces cas représentent plus d'un dixième de tous les mouvements pour la justice environnementale documentés à travers le monde. Bien que cet article s'inspire de l'E*J Atlas*, il s'appuie également sur d'autres sources telles que les Green Files, l'India Environmental Portal et le Land Conflicts Watch (Bisht and Gerber, 2017).

Au cours des quarante-cinq dernières années, le « pourquoi » et « le comment » des luttes pour la justice environnementale en Inde ont été remodelés de diverses façons. Pourtant, le fondement de l'action directe non violente, qui découle du principe gandhien du Satyagraha, demeure. Ces contestations prennent des formes particulières selon le contexte, qu'il s'agisse du Koyla Satyagraha contre l'exploitation du charbon dans les zones tribales du centre de l'Inde (*EJ Atlas*, 2016) ou du Zameen Samadhi Satyagraha contre l'acquisition de terres au Rajasthan (*EJ Atlas,* 2017a). Ces manifestations, pour la plupart pacifiques, se heurtent parfois à une violence directe, comme en témoigne la prépondérance des conflits de haute intensité en Inde.

Dans la base de données *EJ Atlas,* chaque conflit est classé selon son intensité : inconnue, latente, faible, moyenne ou élevée. Les conflits latents sont ceux toujours en cours, mais sans organisation visible. Les cas de faible intensité ont une certaine organisation locale, tandis que les cas de moyenne intensité connaissent des mobilisations plus visibles telles que des manifestations de rue, des rassemblements, etc. Les cas de haute intensité comprennent des mobilisations de masse, souvent accompagnées de violence. D'autres cas sont classés comme étant d'intensité inconnue en raison du manque d'informations.

En Inde, plus de 85 % des cas relevés sont d'intensité élevée (46 %) ou moyenne (40,4 %). Les cas d'intensité faible et latente représentent ensemble 12,1 %, et le 1,5 % restant couvre des cas d'intensité inconnue. Environ trois quarts des 125 cas d'intensité élevée se répartissent en quatre catégories (gestion de l'eau ; énergies fossiles et changement climatique ; conflits industriels et services publics ; extraction de minerais et construction) et ont souvent

pour cause des déplacements de population à grande échelle, la destruction d'immenses zones forestières ou l'exploitation du charbon à ciel ouvert. Les conflits de moyenne intensité totalisent un nombre de cas légèrement moindre (110), tandis que dans le reste du monde ils sont les plus fréquents (43,3 %).

Les manifestations de la violence

Tournons-nous maintenant vers l'analyse de quelques cas tirés de l'*EJ Atlas,* couvrant différentes catégories de conflits et zones géographiques, pour comprendre les diverses façons dont la violence se manifeste.

La violence directe

La violence directe est peut-être le cas le plus facile à identifier. Elle désigne les (menaces de) dommages corporels, d'intimidation physique et de coups. La mort est la forme la plus extrême de violence directe. Ces différentes situations, reprises dans la catégorie des conflits de haute intensité, représentent près de la moitié des conflits répertoriés en Inde. Toutefois, le nombre de conflits ayant entraîné des décès n'est que de 12 % environ. Décès survenus en raison d'affrontements lors de marches de protestation ou à l'occasion de rassemblements.

L'un de ces cas est lié à l'exploitation de bauxite à Kashipur (*EJ Atlas,* 2017b). Après la libéralisation économique de 1991, un coup d'accélérateur a été donné au « développement » des « États arriérés » ayant de grandes couvertures forestières avec une forte concentration de minerais et… des populations tribales habitant ces forêts. En mars 1993, la nouvelle « Politique nationale des minerais » a été annoncée, ouvrant le secteur minier aux investissements privés. La même année, la société Utkal Aluminium Industrial Limited (UAIL) a été créée sous la forme d'un consortium – entre ALCAN (Canada), Hindalco du groupe Birla (Inde), Tata (Inde) et Norsk Hydro (Norvège) – avec pour objectif d'extraire la bauxite des collines Baphlimali du bloc Kashipur dans le district de Rayagada dans l'État d'Odisha et de construire une raffinerie d'aluminium, également à Rayagada, pour la raffiner en vue de l'exporter.

Cependant, la mine à ciel ouvert a rencontré dès le début une résistance de la part des populations indigènes, ce qui a entraîné d'importants retards dans la mise en service, sans pour autant stopper le projet. Ce mouvement anti-bauxite de Kashipur, à la

trajectoire longue et violente, est l'un des mouvements historiques de justice environnementale dans cet État d'Odisha. Le bloc de Kashipur compte 412 villages et 109 hameaux gouvernés par vingt Gram panchayats (gouvernements locaux). 61 % de la population appartiennent à des tribus répertoriées et 20 % à des castes (Naik, 2012 ; Padel et Das, 2010).

La raison pour laquelle les gens ont résisté au projet dès le départ était le manque de confiance dans les promesses d'emploi, d'équipements de base et de développement, car NALCO avait fait des promesses similaires au début des années 1980 dans les régions voisines pour la création de la plus grande mine et raffinerie de bauxite du pays. L'opposition à la mine de bauxite de Kashipur a été menée par le mouvement Prakrutik Sampad Surakshya Parishad (PSSP) et plusieurs organisations du mouvement Adivasi-Dalit dans le sud d'Odisha, en plus de divers groupes de solidarité nationaux et transnationaux. Le PSSP compta plus de 1 000 membres, dont beaucoup d'indigènes et de femmes.

Ces formes de protestation non violente se sont systématiquement heurtées à des réactions violentes de la part du pouvoir – qu'il s'agisse des forces de police ou des hommes de main des compagnies minières. Le 16 décembre 2000 par exemple, dans le village de Maikanch, dans le bloc de Kashipur, la police a tiré sur des Adivasis tuant trois manifestants, en handicapant à vie six d'entre eux et en en blessant gravement trente autres. Ils avaient érigé une barricade pour empêcher une délégation de les représenter frauduleusement à un « dialogue multi-acteurs » organisé par l'entreprise. L'UAIL et CARE International (une ONG financée par l'entreprise) voulaient former un comité multipartite composés de représentants de chacune des parties, favorables au projet. Beaucoup ont estimé que la tuerie fut une conséquence de cette action de blocage (Das, 2001 ; Sarangi et col., 2005).

La violence structurelle et culturelle

Les différents types de violence se complètent très souvent. Dans de nombreux cas, cependant, en raison de la présence de la violence directe, il est difficile de percevoir l'ampleur de la violence structurelle ou culturelle exercée sur les personnes marginalisées. Le cas de Kalinganagar (*EJ Atlas,* 2014) montre comment la violence directe – à l'origine de nombreux décès –, tout comme la violence structurelle, ont permis la poursuite du projet.

Kalinganagar est situé sous les blocs Sukinda et Danagadi du district de Jajpur dans l'État d'Odisha, à environ 100 km de la capitale de l'État, Bhubaneswar. Le gouvernement a prévu de convertir la zone en un grand centre industriel, avec des usines capables de produire 25 millions de tonnes d'acier par an. Outre la sidérurgie, un aéroport, un hôpital, des écoles et de nouvelles maisons alimentées en eau et en électricité ont été annoncés. De plantureux protocoles d'accord avec diverses entreprises privées ont été signés.

Chargée de développer les installations du complexe industriel proposé, l'Industrial Infrastructure Development Corporation of Orissa (IDCO) a commencé à acquérir des terrains en 1992-1994. Mais seuls certains d'entre eux ont été effectivement transférés à différentes industries, les autres restant entre les mains des personnes qui les cultivaient. L'IDCO aurait acheté ces terres à un prix plancher et les aurait revendues aux sociétés bénéficiaires à un prix beaucoup plus élevé. En outre, des indemnisations n'ont été accordées qu'aux paysans qui possédaient effectivement des documents légaux de propriété sur ces terres. Une partie de la population n'a donc pas été indemnisée. D'autres, qui cultivaient en tant que métayers, n'ont reçu, eux non plus, aucune compensation.

Le nom de Kalinganagar est devenu célèbre lorsque, le 2 janvier 2006, la police de l'État a ouvert le feu sur une manifestation d'Adivasis contre la saisie de leurs terres par une usine de Tata Steel. Seize personnes ont été tuées, quatre autres sont mortes à l'hôpital, ainsi qu'un agent de police. Malgré cela, les projets de Tata Steel à Kalinganagar se sont poursuivis dans un mélange de violence directe et structurelle (Pandey, 2008).

La violence lente

Le concept de violence lente, popularisé par Nixon (2011), peut être compris comme une destruction progressive de la nature et des corps. Le Centre for Science and Environment utilise le concept de « meurtre à petit feu » pour expliquer les effets de la pollution de l'air sur la santé à Delhi, ou l'impact de l'utilisation d'endosulfan (insecticide) dans les plantations de noix de cajou au Kerala (Narain, 2017). Un conflit caractérisé par une violence lente peut toutefois recourir également à des violences directes ou culturelles. Le cas de la fonderie de cuivre Sterlite à Tuticorin, dans le Tamil Nadu, qui s'étend sur plus de deux décennies, en est un exemple (*EJ Atlas,* 2018b).

Cette usine a débuté ses activités en 1996 et les premières protestations ont surgi dans la foulée. Des centaines de pêcheurs ont bloqué le port avec leurs bateaux en mars et octobre 1996, afin d'empêcher les navires transportant du minerai de cuivre de décharger. Mais cela n'a pas empêché l'usine de fonctionner. En juillet 1997, 165 femmes d'une usine voisine – Ramesh Flowers – se sont évanouies à la suite d'une fuite de gaz toxique provenant de l'usine. Certaines d'entre elles ont ensuite fait une fausse couche. Depuis deux décennies, les habitants de l'endroit ont protesté contre les émanations nocives de dioxyde de soufre et la mauvaise gestion des effluents. Plusieurs plaintes ont été déposées, en vain.

En mars 2013, le Anti-Sterlite People's Committee s'est insurgé en raison d'une importante fuite de gaz à la suite de laquelle de nombreuses personnes des quartiers sont tombées malades. Il est de notoriété publique que le dioxyde de soufre, gaz toxique, est un sous-produit de la fusion. 5 000 personnes se sont jointes à la contestation, un *bandh* (grève) a été appelé et la ville a été fermée pendant plusieurs jours.

Le Tamil Nadu Pollution Control Board a ensuite publié un avis ordonnant à la société du groupe Vedanta de fermer l'usine. À l'époque, selon le bureau de contrôle, un capteur dans la cheminée de la fonderie avait démontré que les niveaux de dioxyde de soufre étaient deux fois plus élevés que la concentration autorisée. Cependant, la Cour suprême de l'Inde a finalement autorisé la reprise des activités sous réserve d'un paiement d'une forte amende destinée à compenser la pollution des terres et des sources d'eau environnantes depuis 1997, ainsi que l'exploitation de la fonderie pendant plusieurs années sans autorisation environnementale.

En septembre 2017, le National Green Tribunal a estimé que l'usine Sterlite était responsable du déversement de scories de cuivre dans la rivière Upper Odai et du blocage du cours d'eau. Le jugement a également révélé qu'entre 2013 et 2017, l'usine avait fonctionné sans autorisation en vertu des règles (de 2008) sur la gestion des déchets dangereux, et a ordonné au groupe Vedanta-Sterlite d'indemniser les villageois touchés par la pollution qu'il avait causée.

Après une période d'accalmie et quelques résistances occasionnelles, la colère du public s'est fortement ravivée en 2018 à la suite de l'annonce de l'agrandissement de l'usine. La capacité de la fonderie devait augmenter de 400 000 tonnes à 800 000 tonnes

par an dans les vingt-quatre mois suivants. Vedanta-Sterlite s'est vanté, dans plusieurs déclarations, que cette expansion ferait de la fonderie de Tuticorin, « *l'une des plus grandes fonderies de cuivre à emplacement unique au monde* ». Des protestations ont refait surface, les habitants ont appelé à une *dharna* (protestation) indéfinie et à une grève de la faim le 12 février 2018.

Il a été rapporté qu'au début du mois de février, les villageois avaient adressé plusieurs pétitions au collecteur du district pour demander la fermeture de l'unité, mais aucune mesure n'a été prise, ce qui témoigne d'une violence structurelle. L'usine est située à côté du fragile golfe de Mannar, où les déchets toxiques ont endommagé les populations de poissons, affectant la subsistance de milliers de pêcheurs. « *Beaucoup de dangers pèsent sur l'environnement ainsi que sur la santé, en particulier le cancer. Presque chaque maison est touchée et les enfants sont les plus touchés. Le cancer de la gorge a augmenté, ainsi que celui des yeux* » a déclaré Fathima Babu, l'animatrice de l'Anti-Sterlite People's Committee.

Finalement, comme les hauts responsables du district n'ont pas réussi à s'entendre, environ 250 personnes ont entamé un jeûne indéfini. Plus de 500 personnes, dont de nombreuses femmes et des écoliers, ont bloqué les portes de l'entreprise jusqu'à ce qu'elles soient rassemblées et arrêtées le 14 février 2018. Depuis lors, les protestations se sont poursuivies jour et nuit, en particulier dans les villages les plus touchés par les pollutions de l'usine.

Le 22 mai 2018, au centième jour des manifestations pacifiques, plus de 20 000 villageois ont défilé jusqu'au bureau du collecteur pour exiger la fermeture de la fonderie. La police qui ne s'était pas attendue à un tel déferlement d'opposants, a finalement tiré dans la foule, tuant treize personnes. En raison de la forte pression publique et internationale autour de cet incident, les dénonciations du capitalisme de copinage et la collusion entre l'industrie et le gouvernement ont abouti à la fermeture de l'usine. Cependant, il n'est toujours pas certain que cette ordonnance soit exécutée, le National Green Tribunal ayant qualifié les arguments en faveur de la fermeture de l'usine Sterlite d'« *hyper techniques* » (Thirumurthy, 2018).

La violence écologique

La zone industrielle sacrifiée, située au nord de Chennai, délimitée par la rivière Korttalaiyar, la crique Ennore et la baie du Bengale, a été, elle, le théâtre de violence écologique (*EJ Atlas*, 2017c). Ce

cas a été étudié par l'écologiste Nityanand Jayaraman et a fait l'objet d'une chanson carnatique (musique traditionnelle) de T.M. Krishna. Les paroles évoquent la crique d'Ennore, avec ses mangroves et ses zones de pêche, qui était un véritable *Poramboke*, un « bien commun », bien que le mot *Poramboke* soit maintenant utilisé dans le sens de « décharge ».

Cette zone industrielle compte trois centrales thermiques au charbon (CFPP) appartenant à l'État, à côté du port d'Ennore d'où provient le charbon. Le site abrite plusieurs autres industries chimiques polluantes, dans les secteurs de la peinture, des engrais, du ciment et des produits pharmaceutiques, ainsi qu'une décharge. Cette situation met en exergue à la fois les questions de protection des côtes et les énormes dommages environnementaux causés par l'industrie et les services connexes. Les pêcheurs, les écologistes et les citoyens se sont plaints de cette violence écologique au fil des ans. Ces dernières années, les premiers ont protesté contre l'empiètement industriel et la pollution qui ont détruit les mangroves et porté atteinte à la vie aquatique, affectant ainsi leurs moyens de subsistance.

Mais les industries sont en expansion. En plus des trois centrales au charbon en activité, une autre a été autorisée. Toutes ont des autorisations environnementales, mais les écologistes affirment que ces documents ne signifient pas grand-chose. L'autorisation de la NTECL (Tamil Nadu Energy Company Limited) indique que les « *limites du projet énergétique proposé sont en dehors de la zone de régulation côtière* ». Mais les installations entourent les mangroves. Cet enfer industriel de cendres et de fumées est loin des yeux des citadins qui bénéficient de l'électricité et des autres produits. Tandis que les personnes qui y vivent, comme les pêcheurs et les travailleurs immigrés, en supportent tous les coûts, sans bénéficier des avantages.

Les travailleurs employés pour construire l'une des centrales vivent aujourd'hui avec leurs familles dans des huttes misérables au beau milieu d'une décharge de cendres toxiques, sans eau, ni égouts ni électricité, livrés à eux-mêmes. Sivanpadai Veethi Kuppam, un village de pêcheurs, a été dévasté par la pollution et les maladies. Il n'y a presque plus de poissons dans la crique, rapportent les villageois. De nombreuses espèces ont disparu. Ceux qui ont des bateaux naviguent vers des eaux moins polluées pour pêcher. D'autres qui utilisent des filets à la main marchent le long

des berges jusqu'à l'embouchure du fleuve, à plus de 8 km de là, pour une journée entière de travail dont les résultats sont incertains.

L'industrie empiète également sur les zones humides. « *Cette terre appartient à NTECL* » dit un écriteau. Nityanand Jayaraman explique que ces affirmations sont mensongères, car il ne s'agit pas de terres, mais d'eau et de marais. Jusqu'à il y a peu, il s'agissait d'écosystèmes marins sains. Et d'excellents moyens d'atténuer les inondations. Leur vaste superficie tentaculaire leur permet de gonfler et d'accueillir les eaux de pluie et les raz-de-marée. Leur conversion en infrastructures bétonnées exacerbera les inondations et détournera l'impact des tempêtes et des cyclones vers des zones moins résistantes.

En 2015, les pêcheurs sont descendus dans la rue pour protester contre la destruction des mangroves – et donc des crevettes, source importante de revenus – dans la région d'Athipattu par un entrepreneur du Kamraj Port Limited (KPL) qui y déverse ses déchets et ses boues de dragage. Dans sa réponse, le KPL a déclaré qu'il avait obtenu les autorisations et que l'écoulement naturel des eaux ne serait pas perturbé. Les communautés affectées ont décidé d'intensifier leurs protestations (Yamunan, 2015). Depuis, le conflit ne faiblit pas.

Conclusion

L'Inde compte le plus grand nombre de cas relevés par le répertoire mondial des conflits socio-environnementaux EJ Atlas. Mais peu sont considérés comme des succès en matière de justice environnementale. Les tensions suivent souvent un schéma de brutalité et de violence, de violation des droits humains, de structures de pouvoir asymétrique, de méthodes illégales et de tactiques d'intimidation pour contraindre les habitants de l'écosystème à abandonner leurs terres, leurs moyens de subsistance et souvent leur culture. Il faut donc souligner l'effort considérable des mouvements qui continuent à rester non violents (comme la plupart en Inde) face à de telles violences. À raison, ces mouvements qui luttent pour la justice environnementale sont considérés comme des forces « durables » (Scheidel et col., 2018).

Cet article a mis en évidence le chevauchement de différentes formes de violence au sein d'un même conflit. Ce constat converge avec les conclusions de Navas et col. (2018). « *La compréhension commune de la violence dans les conflits environnementaux comme*

*un événement direct dans le temps et l'espace n'est que la partie émergée de l'iceberg. La violence peut atteindre non seulement les défenseurs de l'environnement, mais aussi les communautés, la nature et les nombreuses esp*èces qui y vivent, ainsi que le caractère durable *de leurs relations* ». La violence a des aspects structurels, culturels et écologiques. Elle n'est pas seulement épisodique, elle est souvent lente et invisible pendant des périodes prolongées.

En Amérique centrale, les résistances n'opèrent pas seulement contre des injustices environnementales spécifiques, mais aussi contre les violences patriarcales et coloniales. C'est aussi le cas en Inde, notamment dans les luttes des populations tribales contre le colonialisme interne, et dans l'engagement des femmes au sein des mouvements environnementalistes. Le rôle des Dalits, à la fois comme victimes et comme agents de résistance dans les conflits environnementaux, est d'ailleurs une facette de l'écologie politique indienne, qui n'apparaît pas sous la même forme ailleurs (Sharma, 2018).

Les processus métaboliques sociaux sont partout similaires : les violences et les dynamiques de résistance – bien que l'Inde ait un lexique spécifique de désobéissance civile – sont comparables d'un continent à l'autre, tout comme les protagonistes et les formes de mobilisation de ce que nous considérons comme un mouvement mondial pour la justice environnementale. Seules les spécificités sociales, culturelles et politiques distinguent les situations, mais les logiques transversales sont les mêmes. Davantage de collaborations comparatives Sud-Sud, universitaires et militantes, sont ainsi appelées à participer à l'avènement de sociétés socio-écologiquement plus justes et équitables.

Traduction de l'anglais : Aurélie Leroy

Bibliographie

Akula V.K. (1995), « Grassroots Environmental Resistance in India », dans Taylor B.R., *Ecological Resistance Movements : Grassroots Environmental Resistance in India*, New York, SUNY Press.

Bisht A. et Gerber J.F. (2017), « Ecological distribution conflicts (EDCs) over mineral extractivism in India : An overview », *Extractive Industries and Societies,* 4 (3).

Das V. (2001), « Mining bauxite, maiming people », *Economic and Political Weekly,* 36 (28).

Del Bene D., Scheidel A. et Temper L. (2018), « More dams, more violence ? A global analysis on resistances and repression around conflictive dams through co-produced knowledge », *Sustainability Science,* 13 (3).

EJ Atlas (2014), « Tata Steel Plant Kalinganagar, Orissa India », *Atlas of Environmental Justice.*

EJ Atlas (2016), « Coal mining conflict in Hazaribagh with NTPC in Jharkhand, India », *Atlas of Environmental Justice.*

EJ Atlas (2017a), « Zameen Samadhi Satyagraha against land acquisition in Neendar village, Jaipur, Rajasthan, India », *Atlas of Environmental Justice*.

EJ Atlas (2017b), « Kashipur anti-bauxite mining movement », *Atlas of Environmental Justice.*

EJ Atlas (2017c), « Ennore coal power plant and fisherfolk protest, north Chennai, India », *Atlas of Environmental Justice*.

EJ Atlas (2018a), « Ban of rat hole mining across Meghalaya, India », *Atlas of Environmental Justice.*

EJ Atlas (2018b), « Sterlite Copper Smelter Unit, Tamil Nadu, India », *Atlas of Environmental Justice.*

Galtung J. (1969), « Violence, peace, and peace research », *Journal of Peace Research,* 6 (3).

Gerber J.F. (2011), « Conflicts over industrial tree plantations in the South : Who, how and why ? », *Global Environmental Change,* 21 (1).

Global Witness (2016), *In Dangerous Grounds,* Londres.

Guha R. (1995), « Mahatma Gandhi and the environmental movement in India », *Capitalism Nature Socialism,* 6 (3).

Guha R. (2000), *The Unquiet Woods : Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*, Berkeley, University of California Press.

Guha R. (2018), *Gandhi : The Years that Changed the World.* Gurugram, Allen Lane.

Martínez Alier J. (1995), « Distributional issues in ecological economics », *Review of Social Economy,* 53 (4).

Martínez Alier J. (2002), *The Environmentalism of The Poor : A Study Of Ecological Conflicts and Valuation,* Chetlenham, Edward Elgar Publishing.

Martínez Alier J. et O'Connor M. (1996), « Ecological and Economic Distribution Conflicts », dans Costanza R., Segura O., and Martínez Alier J., *Getting Down to Earth : Practical Applications of Ecological Economics,* Washington, DC, Island Press.

Naik I.C. (2012), « Tribal Women and Environmental Movement in India : A Study of Kashipur Block of Odisha », *Contemporary Voice of Dalit,* 5 (2).

Narain S. (2017), *Conflicts of Interest : My Journey through India's Green Movement,* New Delhi, Penguin Random House.

Navas G., Mingorria S. et Aguilar-González B. (2018), « Violence in Environmental Conflicts : The Need for a Multidimensional Approach », *Sustainability Science,* 13 (3).

Nixon R. (2011), *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*, Cambridge, Harvard University Press.

Omeje K., dir. (2013), *Extractive Economies and Conflicts in the Global South : Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*, Farnham, Ashgate Publishing Ltd.

Padel F. et Das S. (2010), *Out of this Earth : East Indian Adivasis and the Aluminium Cartel*, New Delhi, Orient Blackswan.

Pandey B. (2008), « The Kalinganagar Tragedy : Development Goal or Development Malaise », *Social Change,* 38 (4).

Peluso N.L. et Watts. M. (2001), *Violent Environments,* Ithaca, Cornell University Press.

Robbins P. (2004), *Political Ecology : A Critical Introduction,* Londres, Earthscan.

Roy B. (2018), « Ecological Distribution Conflicts in India : A bird's eye view », *Ecologia Politica,* 55.

Saikia A. (2018), « Assaulted Meghalaya activist has a long record of speaking up against illegal coal mining », *Scroll,* novembre.

Sahu G. (2007), « People's Participation in Environmental Protection : A Case Study of Patancheru », *Working Paper,* 180, Institute for Social and Economic Change.

Sarangi D., Pradhan R. et Mohanty S. (2005), « State repression in Kashipur », *Economic and Political Weekly,* 40 (13).

Scheidel A., Temper L., Demaria F. et Martínez-Alier J. (2018), « Ecological distribution conflicts as forces for sustainability : an overview and conceptual framework », *Sustainability Science,* 13 (3).

Sharma M. (2018), *Caste and Nature : Dalits and Indian Environmental Politics,* New Delhi, Oxford University Press, Ecology, Economy and Society – the INSEE Journal.

Temper L., Del Bene D. et Martínez Alier J. (2015), « Mapping the frontiers and front lines of global environmental justice : the EJAtlas », *Journal of Political Ecology,* 22 (1).

Temper, L., Demaria F., Scheidel A., Del Bene D. et Martínez Alier J. (2018), « The Global Environmental Justice Atlas (EJ Atlas) : ecological distribution conflicts as forces for sustainability », *Sustainability Science,* 13 (3).

Thirumurthy P. (2018), « Sterlite Row : TN govt to approach SC, gives point-by-point rebuttal to NGT », *The News Minute,* 18 décembre.

Watts J. (2018), « Almost four environmental defenders a week killed in 2017 », *The Guardian,* 2 février.

Yamunan S. (2015), « Ennore fishermen protest destruction of mangroves », *The Hindu,* 31 décembre.

Zalik A. (2004), « The Niger Delta : Petro Violence' and Partnership Development », *Review of African Political Economy,* 31 (101).

Négociations climatiques Nord-Sud

Juste et suffisant, le financement de la lutte contre le changement climatique ?[1]

IBON International[2]

L'architecture du financement climatique international, contrôlée par les donateurs et axée sur les intérêts des entreprises, reproduit les injustices des rapports Nord-Sud et prolonge la maltraitance des *commons*. Pour bénéficier aux victimes du changement climatique – dont les femmes rurales du Sud –, les engagements des grands pollueurs nécessitent un recadrage autour des principes d'équité sociale, de justice climatique et d'équilibre écologique.

Le changement climatique a engendré un énorme fardeau financier, en particulier pour les pays du Sud. Les décideurs politiques affichent leur intention de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré Celsius d'ici la fin du siècle, pour réduire les risques et les effets du changement climatique. À cette fin, les pays en développement nécessiteront entre 3 500 et 4 000 milliards de dollars, pour mettre en œuvre leurs propres engagements. Étant donné leur responsabilité historique, leur dette écologique et le principe des « *responsabilités communes mais différenciées* », les pays développés devront assumer l'essentiel des coûts.

---

1. Version réduite d'un article paru dans *Policy Brief*, IBON International, décembre 2019, sous le titre : « Towards a Just Global Climate Finance ».
2. Institut de recherche basé aux Philippines (Quezon City, www.iboninternational.org), en appui aux mouvements sociaux et à la société civile du « Sud global » dans leurs luttes pour un développement alternatif. Antonio Tujan, le directeur émérite d'IBON International, est membre du conseil éditorial d'*Alternatives Sud*.

Lors de l'adoption de l'accord de Paris en 2015, les pays riches avaient réaffirmé leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 pour financer la lutte contre le changement climatique. Ils ont également convenu de poursuivre avec le même montant annuel à l'horizon 2025. Toutefois, alors que d'importantes promesses sont sur la table, l'architecture du financement de l'action climatique fait face à d'immenses pierres d'achoppement. Certains gouvernements augmentent leurs engagements et leurs versements, dont une bonne part fait en réalité la promotion de « fausses solutions », tandis que de grands émetteurs de gaz à effet de serre tels que les États-Unis et l'Australie reviennent sur leurs promesses et leurs obligations.

La COP25 – la 25e Conférence des parties qui a réuni, fin 2019 à Madrid, les pays signataires de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – n'a pas réussi à composer avec la réticence des grands pollueurs à assumer leur responsabilité et les risques auxquels sont confrontés les personnes et les pays les moins responsables du changement climatique mais qui en subissent néanmoins les pires effets.

Effets récents des changements climatiques

Selon l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (2019), juillet 2019 a été le mois le plus chaud jamais enregistré. Des records de chaleur se sont fait ressentir à travers l'Amérique du Nord, l'Asie du Sud, l'Afrique australe, la partie septentrionale de l'océan Indien et l'océan Atlantique, ainsi que dans les parties occidentales et septentrionales de l'océan Pacifique. Cette même agence soutient que la température mondiale durant la période de janvier à juillet 2019 était supérieure de 1 degré à la température moyenne de 13,8 degrés du 20e siècle. L'année 2017 figure à la deuxième place dans le classement des années les plus chaudes de l'histoire à ce jour.

Neuf des dix mois de juillet les plus chauds se sont produits depuis 2005, les cinq dernières années se classant aux cinq premières places. Juillet 2019 représente également le quarante-troisième mois de juillet consécutif et le 415e mois consécutif affichant des températures mondiales supérieures à la moyenne. Pourtant, on continue d'ignorer ces signes essentiels. On rejette du carbone dans l'atmosphère cent fois plus rapidement qu'à aucun moment de l'histoire précédant l'ère industrielle (Wallace-Wells, 2019). Le GIEC

prévoit une hausse de la température de 1,4 degré à 4,2 degrés à l'horizon 2100. Du fait de la croissance continue des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de ses répercussions sur les températures mondiales, on s'attend à battre de nouveaux records à l'avenir.

Les effets du changement climatique mondial sur l'environnement sont déjà observables. L'American Meteorological Society (2019) a révélé que les événements météorologiques extrêmes des deux dernières années auraient été « *virtuellement impossibles* », n'eût été ce changement climatique induit par l'homme. Plus récemment, le Rapport spécial du GIEC sur les terres émergées a annoncé que la mauvaise utilisation des sols augmente notre vulnérabilité, tout en mettant en péril la sécurité alimentaire et la biodiversité (GIEC, 2019).

Bien que le changement climatique concerne tout le monde, les préjudices qu'il cause et les défis qu'il entraîne ne se font pas ressentir de la même façon partout. Les scientifiques prédisent depuis longtemps que les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), bien moins responsables du réchauffement climatique, en subiraient de façon disproportionnée les conséquences humaines, sociales et économiques.

Des données montrent que le coût humain des catastrophes augmente dans les pays où le niveau des revenus nationaux est à la baisse (Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres – Nations unies, 2017). Les gens exposés aux aléas naturels dans les pays les plus pauvres sont sept fois plus susceptibles de mourir que les populations équivalentes dans les pays les plus riches. La proportion de personnes touchées par les catastrophes révèle une situation d'inégalité profonde similaire : les habitants des pays les plus pauvres ont six fois plus de risques d'être blessés, de perdre leur maison, d'être déplacés ou évacués ou d'avoir besoin d'une aide d'urgence que ceux des pays riches.

Une étude a révélé que dans la plupart des pays pauvres, le risque que des températures plus élevées aient entraîné une baisse de la production économique est supérieur à 90 %, par rapport à un monde sans réchauffement climatique (Diffenbaugh et Burke, 2019). Pendant ce temps, les effets se sont révélés moins dramatiques dans les pays plus riches – quelques-uns d'entre eux tirant même potentiellement parti des températures plus élevées. Cette étude coïncide avec des résultats scientifiques antérieurs prévoyant que le revenu moyen dans les pays les plus pauvres tombera à près

de 75 % d'ici à 2100 par rapport à un monde sans réchauffement climatique, alors que quelques-uns des pays les plus riches pourraient bénéficier de gains de revenus.

En effet, les répercussions économiques négatives du réchauffement climatique sont déjà visibles dans de nombreux pays en développement et vont probablement accroître les inégalités existantes. Selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2017), les catastrophes naturelles ont coûté aux secteurs agricoles des pays en développement la somme impressionnante de 96 milliards de dollars en dommages et pertes de culture et de bétail entre 2005 et 2015. La moitié de ces dommages (d'une valeur d'environ 48 milliards de dollars) se sont produits en Asie, la sécheresse étant l'une des principales causes.

L'Asie du Sud subit de graves dommages des infrastructures et des biens d'équipement — comme les routes, les maisons, les ponts et les installations de communication — causés par les inondations. Ces inondations récurrentes sont provoquées par les fortes pluies de la mousson, la montée du niveau de la mer et la fonte des glaciers. D'ici à 2030, les pertes et dommages dus aux inondations pourraient potentiellement coûter jusqu'à 215 milliards de dollars par an (*South China Morning Post*, 2017).

Une étude commandée par les Nations unies révèle que le changement climatique augmente également le coût de la dette pour les pays en développement (Buhr et col., 2018). Au cours de la dernière décennie, la vulnérabilité climatique a coûté aux pays en développement plus de 62 milliards de dollars en paiements d'intérêts externes plus élevés, parmi lesquels 40 milliards de dollars ont été dépensés pour les paiements d'intérêts supplémentaires liés uniquement à la dette publique. Ce coût supplémentaire de la dette représentait presque 9 milliards de dollars pendant la seule année 2016. Au cours de la prochaine décennie, ces pays auront 168 milliards de dollars d'intérêts en plus à payer.

Les événements météorologiques extrêmes déclenchés par le changement climatique amplifient les risques et font pression sur la notation financière des pays. La cote de crédit du Bangladesh pourrait faire l'objet de pressions en raison de la baisse soutenue de la production agricole liée à la salinisation et à la recrudescence des inondations terrestres, tandis que l'exposition du Guatemala à des sécheresses fréquentes et graves pourrait conduire le gouvernement à augmenter ses emprunts pour faire face aux effets. Mais

ce sont les communautés locales déjà aux prises avec la pauvreté, le manque d'accès aux ressources productives, à la protection et aux services sociaux, et avec d'autres types de vulnérabilité économique et sociale qui sont les plus affectées.

L'Organisation internationale du travail (OIT) prévoit dans un rapport que la hausse des températures causée par le changement climatique entraînera la perte de l'équivalent de 72 millions d'emplois à temps plein d'ici à 2030, en raison du stress thermique (2018). Les travailleurs, en particulier ceux qui travaillent en extérieur ou dans des environnements intérieurs chauds, courent un plus grand risque d'être touchés par le stress thermique ou tout autre trouble lié à la chaleur, les maladies professionnelles et une perte de productivité au travail. Dans les pays en développement, la majorité des travailleurs confrontés à cela ne sont pas couverts par l'assurance chômage.

Dans ce même rapport, l'OIT soutient également que les travailleurs agricoles seront les plus affectés puisqu'ils rendront compte d'une perte globale de 66 % des heures de travail à cause du stress thermique en 2030. Ils sont les plus vulnérables du fait de la nature physique de leur travail et parce qu'un nombre important d'entre eux exercent une activité agricole dans les zones qui seront les plus touchées par le réchauffement à l'avenir. La baisse de la productivité de l'agriculture et de l'élevage liée au stress thermique, aux sécheresses et aux inondations aggrave les moyens de subsistance déjà dévastés de millions d'agriculteurs dans les pays du Sud.

Mais il apparaît également que les aléas liés au changement climatique ont fait grandement augmenter les inégalités existantes entre les sexes dans les zones rurales, participant ainsi à l'accroissement de la vulnérabilité au changement climatique des femmes en milieu rural. Dans les pays en développement, le changement climatique affecte la disponibilité en eau ; par conséquent, les femmes rurales, qui sont souvent chargées d'aller chercher de l'eau, doivent parcourir de plus grandes distances, augmentant ainsi leur charge de travail déjà considérable. Il existe aussi des liens étroits entre les catastrophes liées au climat et la mortalité des femmes, les femmes et les enfants ayant plus de quatorze fois plus de risques de mourir pendant une catastrophe que les hommes (Peterson, 2011).

Il est également vrai que les femmes rurales dépendent plus que les hommes de la biomasse, comme les cultures agricoles, les déchets organiques, le bois et d'autres ressources forestières, pour

leurs besoins en énergie et leurs moyens de subsistance. Par rapport aux hommes, elles doivent compter davantage sur les services écosystémiques pour leurs sources d'alimentation puisqu'elles sont souvent impliquées dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles. Par exemple, une étude récente réalisée au Malawi (Asfaw et Maggio, 2018) a montré que les événements météorologiques extrêmes réduisent de manière significative la consommation et la nutrition et que les effets étaient plus frappants dans les zones où la part de la surface agricole détenue par des femmes était plus élevée. Cette constatation laisse à penser que les femmes travaillant dans le milieu agricole sont beaucoup plus vulnérables que les hommes et sont moins outillées pour faire face aux répercussions du changement climatique.

La relation étroite des peuples autochtones et des minorités avec l'environnement les rend particulièrement sensibles aux effets du réchauffement climatique. Dans beaucoup de cas, leur mode de vie et leur existence même sont menacés, puisque la plupart d'entre eux vivent dans les milieux les plus sévèrement touchés par le changement climatique. Les moyens de subsistance traditionnels, tels que la rotation des cultures, la chasse et la cueillette, l'élevage, la pêche et l'agroforesterie, sont fragilisés, ce qui participe à la perte du savoir traditionnel, des innovations et des pratiques des peuples indigènes.

À cause de leurs déplacements et de la montée des pressions sociales, culturelles et économiques auxquelles beaucoup de peuples autochtones doivent faire face, ils cherchent des opportunités ailleurs. Il est probable que la décision de certains migrants d'Amérique centrale de prendre la direction du Nord, vers les États-Unis, n'ait pas été motivée que par leur aspiration à une vie meilleure et la nécessité de fuir les violences dans leurs pays d'origine, mais qu'elle soit aussi liée aux effets néfastes liés au changement climatique sur l'agriculture et leurs autres sources traditionnelles de revenus (Minority Rights Group International, 2019).

Évaluations des besoins de financement pour l'action climatique

Pour engager des mesures de lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale qui garantissent que le climat est un bien commun pour tous, il faut mobiliser un appui financier international pour les pays du Sud en fonction de leurs priorités. Rester en deçà

d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré par rapport à l'ère pré-industrielle revient à s'engager sur une voie de développement zéro carbone au Nord et à faible intensité carbonique au Sud.

L'urgence de réduire les émissions de GES signifie que les grands pays en développement doivent abandonner les combustibles fossiles pour se développer. Pour garantir que leur développement soit durable, ils doivent s'engager sur la voie d'un développement à faible intensité carbonique. Mais à la différence des pays développés, leurs homologues, qui ont fait croître leur économie en produisant de l'énergie à faible coût et sans prendre en considération les incidences sur l'environnement, la voie à faible intensité carbonique exigée des pays en développement supposera un investissement plus important et un coût énergétique potentiellement plus élevé.

L'atténuation

Atténuer le changement climatique signifie qu'il faut réduire les émissions anthropiques de GES qui réchauffent la planète. Des exemples d'atténuation comprennent l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adoption de sources d'énergie à faibles émissions de carbone comme les énergies hydroélectrique, éolienne, solaire ou nucléaire. Favoriser le piégeage naturel du carbone, par exemple grâce à la reforestation, est considéré comme une stratégie d'atténuation.

Les solutions technologiques comme la géo-ingénierie sont motivées par certains intérêts comme ceux de l'industrie des fossiles. La géo-ingénierie implique la manipulation délibérée et à grande échelle des systèmes terrestres pour lutter contre le changement climatique, par exemple à travers la gestion du rayonnement solaire (GRS) ou la capture et le stockage du carbone (CSC). Une grande partie de la technologie de la géo-ingénierie reste infondée. Les militants critiquent ces solutions comme étant un moyen de se soustraire à la réduction des émissions, pour les pays les plus réticents.

Les évaluations du coût de l'atténuation du changement climatique varient. Devant la nécessité de limiter la hausse des températures à moins de 2 degrés, le GIEC a estimé que les coûts annuels pourraient se situer entre 78 et 1 141 milliards de dollars (2007). Récemment, ce même organisme a déclaré que les investissements annuels supplémentaires liés à l'énergie pour la période 2016-2050, dans des voies limitant le réchauffement à 1,5 degré, par rapport

aux voies n'intégrant pas de nouvelles politiques climatiques autres que celles déjà en place, sont évalués à environ 830 milliards de dollars (Rogelj et col., 2019).

L'adaptation

Si les efforts pour atténuer le changement climatique sont importants, il est également essentiel d'aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique provoqué par les émissions de GES passées et présentes. On définit l'adaptation comme un ajustement des systèmes écologiques, sociaux et économiques en réponse aux changements actuels ou attendus et à leurs impacts (CCNUCC). L'amélioration des systèmes d'information météorologiques et climatiques, la promotion d'une production agricole diversifiée, la gestion des sols et de l'eau dans les zones souffrant de stress hydrique, la garantie des droits des peuples indigènes à la gestion durable de la forêt, la protection des infrastructures énergétiques essentielles des effets des inondations… sont autant d'exemples de stratégie d'adaptation.

De multiples rapports ont fourni des estimations des coûts de l'adaptation, en se fondant sur nos connaissances actuelles du changement climatique. Selon les estimations les plus basses, celles de la CCNUCC (2007), les coûts du financement de l'adaptation pour les pays en développement commenceraient à 28 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Selon les estimations les plus élevées, celles du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, 2018), les coûts pour les pays en développement pourraient atteindre près de 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2050. Même si ces coûts sont très élevés, ils paraissent bien peu à côté des dépenses militaires des pays développés en 2018, dont la valeur se chiffre à 1 800 milliards de dollars (SIPRI, 2019). Les coûts de l'adaptation sont en outre sans commune mesure avec les coûts économiques et sociaux de l'inaction.

Les pertes et préjudices

Malgré la réduction des émissions et le renforcement de la résilience face au changement climatique, nous sommes sûrs d'en arriver là : les effets négatifs et les dommages sont déjà inévitables. On les appelle communément les « pertes et préjudices ». Les effets des pertes et préjudices peuvent aller d'événements extrêmes, tels que des catastrophes « subites », à des événements plus « lents »,

comme la hausse du niveau de la mer et des températures, l'acidification des océans, le recul des glaciers, la salinisation, la dégradation des sols et des forêts, la perte de biodiversité et la désertification (CCNUCC, 2012).

Les communautés font déjà face à des pertes et préjudices incontestables, dont la dégradation de la qualité de vie, des moyens de subsistance, de l'alimentation et de la sécurité, ainsi qu'à des pertes et préjudices secondaires, sous la forme de tensions sur le tissu social tant nécessaire à la capacité d'adaptation et à la résilience (Least Developed Countries Group on Loss and Damage, 2012). Le concept de pertes et préjudices a émergé comme un point focal lors de l'accord de Paris en 2015. L'article 8 dudit accord déclare que « *les parties devraient améliorer la compréhension, l'action et l'appui, notamment par le biais du Mécanisme international de Varsovie, selon que de besoin, dans le cadre de la coopération et de la facilitation, eu égard aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* » (CCNUCC, 2015).

Il précise également que « *les domaines de coopération et de facilitation visant à améliorer la compréhension, l'action et l'appui* » incluent les systèmes d'alerte précoce, la préparation aux situations d'urgence, les phénomènes qui se manifestent lentement, les phénomènes susceptibles de causer des pertes et préjudices irréversibles et permanents, l'évaluation et la gestion complète des risques, les dispositifs d'assurance, la mutualisation des risques climatiques, les pertes autres qu'économiques, la résilience des communautés, des moyens de subsistance et des écosystèmes.

Malgré le consensus de plus en plus général entre les parties sur l'importance d'« *éviter les pertes et préjudices* », l'accord de Paris n'est pas parvenu à en faire un domaine requérant un financement différent de celui alloué à l'adaptation. Le fait que des catastrophes climatiques récentes aux effets humains désastreux restent sous-financées souligne davantage la nécessité de combler ces lacunes.

Le financement dans les accords climatiques mondiaux

Les pays développés ont l'obligation morale, jusqu'à un certain point, de fournir des ressources financières supplémentaires pour soutenir la lutte contre le changement climatique des pays en développement. Ces derniers ne sont pas en mesure de s'occuper de la pauvreté et du développement humain, tout en s'adaptant au changement climatique et en l'atténuant. La convention cadre des

Nations unies sur les changements climatiques de 1992 (CCNUCC ou la convention), le protocole de Kyoto et l'accord de Paris exigent un soutien des pays développés pour aider les pays en développement dans la mise en œuvre de… la convention.

La CCNUCC est un traité international sur l'environnement adopté en mai 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio et qui est entré en vigueur en 1994. Son objectif ultime consistait en la stabilisation des concentrations de GES « *à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique (d'origine humaine) dangereuse du système climatique* ». Conformément aux principes des « *responsabilités communes mais différenciées* » (RCMD) et du « pollueur-payeur », une telle responsabilité repose avant tout sur les pays développés, puisqu'ils sont la source de l'essentiel des émissions de carbone passées et actuelles.

Cet engagement a été approfondi lors de la 13e Conférence des parties (COP13) à Bali en 2007. Le plan d'action de Bali établit un cadre pour les négociations ultérieures portant sur l'atténuation, l'adaptation, le transfert et le développement de technologies et le financement. En ce qui concerne le financement, il indique que la convention devrait intégrer « *une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements* [y compris] *un meilleur accès à des ressources financières suffisantes prévisibles et durables et à un appui financier et technique, et la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires, y compris des fonds d'origine publique et assortis de condition de faveur pour les pays en développement* » (cité dans Overseas Development Institute, 2009).

En 2009, à Copenhague, les pays industrialisés ont pris l'engagement volontaire de mobiliser 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 (financement à mise en œuvre rapide) et 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation des pays en développement. Depuis, nombre de fonds et d'initiatives de financement pour lutter contre le changement climatique ont vu le jour. L'accord de Paris de 2015 a réaffirmé les obligations des pays développés et, pour la première fois, a également encouragé les contributions volontaires des autres parties.

L'architecture du financement climatique international

L'architecture du financement climatique est complexe et évolue sans cesse (Watson et Schalatek, 2019). Généralement, les fonds

sont déboursés à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'accord de Paris. Il y a également de plus en plus de fonds versés via des mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique à caractère bilatéral, ainsi que via des mécanismes régionaux et nationaux. De nombreux pays en développement ont établi des fonds régionaux et nationaux pour réceptionner et canaliser les financements climat.

Les canaux multilatéraux du financement climatique

Afin de faciliter l'octroi du financement climat, la convention a établi un mécanisme pour fournir des ressources financières aux pays en développement. Ce mécanisme est aussi au service du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris. Son fonctionnement peut être confié à une ou plusieurs entités internationales. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été l'entité chargée de l'assurer depuis l'entrée en vigueur de la convention en 1994. Lors de la COP16 en 2010, les parties ont établi le Fonds vert pour le climat (FVC) et en 2011, ils en ont fait l'entité opérationnelle du mécanisme financier. Celui-ci est responsable devant la direction de la COP, qui décide de ses politiques, de ses priorités et du critère d'éligibilité pour recevoir une aide.

Le Fonds vert pour le climat

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est l'un des plus récents et des plus gros fonds multilatéraux pour le climat. Il a été proposé en 2009 à la COP15 à Copenhague, lorsque les pays développés se sont accordés pour mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation. Cette somme devait provenir « *de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement* ». Une part importante des nouvelles ressources multilatérales destinées à l'adaptation était censée être versée par l'intermédiaire du FVC.

L'élaboration du FVC a été convenue par toutes les parties lors de la COP de 2011 à Durban, en Afrique du Sud, et il est devenu opérationnel en 2014. Bien que le FVC soit une entité de fonctionnement du CCNUCC reconnue par l'accord de Paris, il demeure une institution juridiquement indépendante basée en Corée du Sud, dotée de son propre secrétariat et avec la Banque mondiale comme

mandataire (Schalatek et Watson, 2018). Comme indiqué dans le paragraphe 2 de l'instrument qui régit le FVC, son objectif est la promotion d'un « *changement de paradigme* […]*, en aidant les pays en développement à limiter ou réduire leurs émissions* […] *et à s'adapter aux impacts des changements climatiques* » (2019). Il finance des mesures de lutte climatique à travers des changements de politiques, des procédures et des propositions plus ambitieuses que celle des mécanismes existants de financement de l'action climatique.

Par ailleurs, le FVC a l'intention de répondre aux besoins des pays particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique ; par conséquent, l'objectif du Fonds est le partage équitable du financement entre l'atténuation et l'adaptation. Dans le cadre de l'adaptation, il prévoit d'utiliser au moins 50 % de ses ressources pour aider les Pays les moins développés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays d'Afrique.

En tant que bénéficiaires du financement, les pays en développement peuvent accéder au FVC par le biais de deux modalités : l'accès international et l'accès direct (Lottje, et col., 2019). L'accès international, procédure standard pour la plupart des fonds, permet aux pays bénéficiaires de soumettre des propositions via des entités internationales accréditées (IAE), telles que les organisations multilatérales comme l'ONU ou les banques de développement, les institutions bilatérales des pays développés et les banques commerciales. L'accès direct permet quant à lui aux organismes nationaux de présenter des demandes directes de financement, une fois qu'ils sont devenus des entités accréditées d'accès direct (DAE).

Les parties ont réclamé la capitalisation immédiate de 10 à 15 milliards de dollars. Fin 2014, la somme des contributions s'élevait à 10 milliards de dollars, avec la participation entre autres du Japon, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France, de la Suède, du Canada, de la Norvège, des États-Unis et de l'Australie. En 2019, le montant total selon les accords de contribution signés s'élevait à 10,2 milliards de dollars, et seulement 7,1 milliards du financement convenu avaient été transférés au FVC (Fonds vert pour le climat, 2019).

Depuis 2015, le FVC a alloué 5,2 milliards de dollars à 102 projets et programmes. Cinquante-six des projets et programmes approuvés sont en cours de mise en œuvre pour une valeur de 2,4 milliards de dollars et 48 d'entre eux ont obtenu un total de 565 millions

de dollars. Plus de la moitié des fonds ayant déjà été accordés ou étant réservés pour des projets approuvés, le fonds serait presque épuisé sans l'arrivée de nouvelles promesses de don.

Le Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le principal administrateur de fonds des quatre conventions de Rio (Sommet de la Terre de 1992), dont la CCNUCC. Il travaille en collaboration avec les États, les institutions internationales, les ONG et le secteur privé pour des projets liés à la biodiversité, au changement climatique, aux produits chimiques, à la dégradation des sols, aux eaux internationales et à la gestion des forêts dans les pays en développement. Le FEM est conçu pour octroyer des subventions visant à couvrir les coûts « *différentiels* » liés à la transformation d'un projet dont les avantages sont nationaux à un projet dont les avantages pour l'environnement sont mondiaux.

Le FEM administre également deux fonds spéciaux sous la direction de la Conférence des parties de la CCNUCC : le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). Depuis 1992, le FEM a accordé plus de 17 milliards de subventions et a mobilisé 88 milliards de dollars de crédit additionnel pour plus de 4 000 projets dans 170 pays (Fonds pour l'environnement mondial, 2019). Le projet pilote d'origine du FEM d'1 milliard de dollars a été reconstitué sept fois avec un montant de 2 milliards de dollars en 1994, 2,7 milliards en 1998, 2,9 milliards en 2002, 3,1 milliards en 2006, 4,3 milliards en 2010, 4,4 milliards en 2014 et 4,1 milliards en 2018 (Fonds pour l'environnement mondial, 2019).

Le Fonds pour l'adaptation

Établi sous la CCNUCC et désormais mandaté pour servir l'accord de Paris, le Fonds pour l'adaptation est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme pour un développement propre (MDP) créé au titre du protocole de Kyoto (Schalatek et Watson, 2019). Dans une période où les prix du carbone sont faibles, ce fonds dépend de plus en plus des subventions des pays développés. Opérationnel depuis 2009, le total de ses apports financiers s'élève à 756 millions de dollars, avec un total des transferts de fonds à des projets de 306 millions de dollars (Schalatek et Watson, 2019).

Les autres canaux multilatéraux

Il existe un nombre considérable de fonds pour le climat établis par des institutions qui ne relèvent pas des compétences de la CCNUCC, dont les Fonds d'investissement climatiques de la Banque mondiale (CIF) qui collabore avec les banques régionales de développement (africaine, asiatique, européenne et interaméricaine). Les CIF comprennent le Fonds stratégique pour le climat (SCF) d'un montant de 2,6 milliards de dollars qui est composé de quatre programmes, à savoir le Fonds pour les technologies propres (CTF), le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et le Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR).

Les canaux bilatéraux

Le financement climatique s'est également réalisé de manière bilatérale à travers des agences de développement et des fonds spéciaux (Schalatek et Watson, 2018). Surveiller ces financements bilatéraux peut être un défi puisqu'il n'existe pas encore de définition standard du financement climatique ni de normes d'information ou comptables reconnues. Selon le dernier rapport de l'OCDE (*Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017* - OCDE, 2019), les pays développés ont mobilisé une moyenne de 25,3 milliards de dollars.

Les fonds régionaux et nationaux

Les pays en développement ont aussi établi un certain nombre de canaux nationaux et régionaux (Schalatek et Watson, 2019). Parmi les nationaux, on compte le Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques et le Fonds pour l'Amazonie du Brésil, ce dernier étant le plus grand fonds national pour le climat, avec un engagement norvégien de plus d'1 milliard de dollars. Il est également le plus grand fonds dédié aux financements REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts), soutenant 102 projets au Brésil et dans le biome amazonien (Schalatek et Watson, 2019). La REDD+ cherche à attribuer une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, offrant des primes aux pays en développement pour réduire les émissions provenant des terres forestières et investir dans des options à faible intensité carbone. Le Mécanisme d'assurance contre les risques

liés aux catastrophes aux Caraïbes et l'African Risk Capacity sont, quant à eux, des initiatives régionales.

Problèmes des fonds pour le climat

Les fonds ne sont pas compensatoires

Même si les pays développés ont accepté, officiellement du moins, leurs obligations en tant que parties à la CCNUCC, leur mise à disposition de fonds n'est pas fondée sur leur « responsabilité ». Ils canalisent plutôt les financements climat à destination des pays en développement comme des contributions volontaires. Ce constat a été clairement illustré lors de la période initiale de mobilisation de ressources du FVC (Waslander et Amerasinghe, 2019). Les engagements se basaient sur les discussions entre les donateurs potentiels, les représentants du conseil du FVC et les représentants de son Comité de gestion. Les engagements pris par les pays ne reposaient pas sur une méthode rigoureuse, mais étaient définis de manière plutôt arbitraire par chaque pays donateur.

Ainsi, le montant final obtenu de 10,3 milliards de dollars était accidentel plus qu'il n'était le résultat d'un effort délibéré d'appliquer les principes des RCMD et du « pollueur-payeur » en liant les contributions selon la taille des économies et leurs émissions actuelles et historiques. En outre, canalisé à travers des canaux bilatéraux et multilatéraux nouveaux et existants, le financement climatique prend de plus en plus la forme de prêts. Le dernier rapport de l'OCDE sur la question se targue d'une tendance à la hausse des fonds mobilisés par les pays développés pour les pays en développement, s'élevant à 71,2 milliards de dollars en 2017, contre 58,6 milliards de dollars en 2016.

Toutefois, entre 2013 et 2017, les prêts représentaient environ 60 % des financements bilatéraux et près de 90 % des financements multilatéraux. Bien que les dons aient augmenté de 25 % au cours de cette même période, les prêts ont doublé pour atteindre 39,9 milliards de dollars en 2017, contre 19,8 milliards en 2013 (OCDE, 2019). Cette hausse des prêts transforme la relation entre pays « donateurs » et « bénéficiaires » et inverse les obligations. Pire, les fonds censés aider les pays en développement et les pays les moins avancés les plongent un peu plus profondément dans la crise.

Le caractère discrétionnaire des fonds pour le climat fait apparaître l'insuffisance et la nature aléatoire des financements. Il semble peu probable que l'engagement de 100 milliards de dollars

sera atteint, et encore moins des objectifs plus ambitieux. Cette insuffisance et cette imprévisibilité des financements retardent les mesures d'adaptation et d'atténuation urgentes à mettre en œuvre dans les pays pauvres et retardent leur compensation par les pays du Nord.

Les États-Unis, le plus grand émetteur de GES de tous les temps, ont déclaré se retirer de l'accord de Paris. Des 3 milliards de dollars de contributions promis au FVC sous la présidence de Barack Obama, seulement 1 milliard a été versé (Service de recherche du Congrès, 2019). Depuis, le président Donald Trump s'est désengagé du FVC et a supprimé toutes les références au financement de l'action climatique du site internet du Département d'État. Tout récemment, l'Australie s'est désengagée à la suite des États-Unis et a arrêté ses contributions au FVC. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le FVC devait être reconstitué en 2020 et dépasser les efforts précédents.

Les fonds ne représentent pas non plus un financement nouveau et supplémentaire puisque certains pays développés continuent de considérer leurs financements climat comme une part de leurs contributions à l'Aide publique au développement (APD). Entre 2014 et 2017, la part de l'APD liée au climat notifiée au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se situait autour de 20-21 % et la majorité de ces contributions ont été comptabilisées comme engagement des donateurs à augmenter l'aide octroyée à hauteur de 0,7 % du RNB (OCDE, 2019).

Ces informations récentes viennent étayer des observations similaires faites par des organisations de la société civile (OSC) sur les tendances de l'APD entre 2014 et 2016. Selon le réseau Reality of Aid (2018), si les financements climatiques bilatéraux étaient reconnus comme des flux financiers distincts, la part d'APD des fournisseurs aurait été inférieure de 14 % en 2016, passant de 132 milliards de dollars à 114 milliards en prenant en compte les engagements en matière de financement climatique. Si l'on retire ces engagements du montant de l'APD, les engagements réels pris au titre de l'APD ont en réalité baissé depuis 2014.

Une partie du problème provient de l'absence d'une définition commune de « *nouveau et supplémentaire* ». L'Australie, par exemple, déclare que son financement est nouveau et supplémentaire parce qu'il a été promis ou versé nouvellement au cours de la même période considérée, mais pas parce qu'il vient dépasser

l'objectif de 0,7 % ou qu'il est conforme à l'augmentation de l'aide à apporter (Ryan, 2019). L'augmentation de la part du financement climatique à l'APD se produira probablement sans une croissance réelle de l'APD, réduisant ainsi l'accès des pays pauvres à l'aide nécessaire pour leur développement. Il s'agit d'un scénario que de nombreux pays et OSC craignaient déjà lors des sessions de la COP à Bali et à Copenhague (Reality of Aid, 2018).

Les donateurs contrôlent les fonds

Le contrôle inéquitable des ressources par les pays du Nord et les grandes entreprises est en partie responsable de la crise climatique actuelle. Les structures de gouvernance du financement climatique maintiennent ces dispositions injustes. En février 2019, le FVC a signalé que 86 % de l'ensemble de ses financements avaient été canalisés par des organismes à accès international plutôt que d'être directement versés aux pays où les projets sont mis en place. La BERD détient la plus grande part des financements approuvés par le FVC (18 % du total), suivie par le PNUD (13 %) et la Banque mondiale (13 %) (Fonds verts pour le climat, 2019).

Entre 2015 et 2018, le montant des financements du FVC approuvés par an pour les IAE a été multiplié par dix-sept, passant de 107 millions de dollars en 2015 à 1,8 milliard en 2018. En revanche, le montant accordé aux DAE au cours de la même période n'a augmenté que de 7 %. Les pays en développement reçoivent rarement des financements directs du FVC permettant à leurs propres organismes ou sociétés nationales de financer et de développer leurs projets (Nijkrake, 2019). À défaut d'une facilitation de l'accès aux fonds, ces pays se heurtent à des procédures bureaucratiques complexes.

Considéré comme un type d'assurance, le financement du FVC exige un cofinancement significatif que les pays peuvent se procurer dans leur propre assiette fiscale ou via le secteur privé (Mattar, Kansuk et Jafry, 2019). Pour les pays pauvres, il s'agit d'une barrière. On peut aussi se demander si le FVC profite réellement aux pays les plus vulnérables et pas plutôt aux pays qui disposent des opportunités d'investissement les plus rentables.

La « *corporatisation* » des fonds pour le climat

Les efforts réalisés pour augmenter le financement public se sont relâchés et certains pays riches, comme les États-Unis et l'Australie,

n'honorent pas leurs engagements. Alors que l'argent nécessaire aux projets ne cesse d'augmenter. Par conséquent, le besoin de mobiliser un financement privé pour atteindre l'engagement des 100 milliards de dollars est croissant. D'après les dernières statistiques, le montant du financement privé mobilisé en 2017 par les financements climatiques publics bilatéraux et multilatéraux émanant des pays développés s'élevait à environ 14,5 milliards de dollars.

Or, la dépendance excessive au privé présente des risques qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs climatiques et de développement des pays pauvres (Oxfam, 2013). D'une part, le financement privé pourrait ne pas être le plus approprié pour répondre aux besoins des plus pauvres. Le changement climatique va créer et a en effet déjà créé des besoins accrus en services de base comme l'eau, les infrastructures et l'état de préparation aux catastrophes. Partie intégrante du renforcement des capacités d'adaptation, ces services doivent être appropriés et accessibles, tout particulièrement pour les plus vulnérables. Dès lors, ils n'attireront pas les investissements privés du fait de leur faible rendement et des risques liés. Le financement public est donc fondamental.

Du fait de l'appétit des investisseurs pour des rendements plus élevés, il est peu probable que les initiatives d'adaptation à petite échelle des communautés les plus affectées attirent les investissements privés. Insister sur la mobilisation du financement privé – historiquement destiné presque exclusivement à l'atténuation – risque d'aggraver la négligence envers l'adaptation, une zone critique pour aider les plus vulnérables mais qui n'attire guère les entreprises à but lucratif.

Si le rendement est plus intéressant dans l'atténuation, il est moins probable que les pays pauvres aient des besoins élevés en la matière (les PMA sont les plus faibles émetteurs au monde de GES par habitant) et des économies d'échelle suffisamment importantes pour attirer de nombreux investissements privés. Par conséquent, une architecture du financement climatique qui se concentre sur le financement privé laisse largement de côté les besoins des pays à faible revenu.

En 2017, environ 52,4 milliards sur un total de 71,2 milliards (soit 73 %) du financement climatique fourni par les pays développés aux pays en développement ont été dépensés pour financer des activités d'atténuation et seulement 13,3 milliards (19 %) pour des activités d'adaptation (les 5,5 milliards restants, 8 %, ont été utilisés pour

des activités visant les deux objectifs) (OCDE, 2019). Les pays les moins avancés sont les plus oubliés. En 2015, ils ont reçu 30 % du financement climatique (Steele, 2015) et d'après une étude récente, seulement 18 % des fonds ont été affectés à des projets dans les pays les plus pauvres, alors que 75 % ont été attribués à des pays à revenu moyen (Mattar, Kansuk et Jafry, 2019).

Par exemple, une entreprise d'État de géothermie en Indonésie a reçu une subvention de 160 millions de dollars, la subvention la plus importante donnée à un seul pays par le FVC. Ce projet, cofinancé par la Banque mondiale avec un prêt de 325 millions de dollars, a été rendu possible par la capacité de l'Indonésie à générer des revenus et attirer des cofinanceurs en tant que pays à revenu moyen. Cela s'est fait en dépit des protestations de la société civile concernant les impacts sociaux et environnementaux négatifs de ce projet de géothermie (Indonesian Civil Society Organizations, 2018).

En revanche, en 2017, une proposition de financement du FVC de 100 millions de dollars, faite par l'Éthiopie et destinée à rendre les agriculteurs et les éleveurs plus résilients en leur donnant un meilleur accès à l'eau et en améliorant leurs techniques agricoles, est restée dans l'incertitude à cause de son prétendu « *potentiel d'innovation trop limité* » (Darby, 2017) et d'un manque de cofinancement (Mattar, Kansuk et Jafry, 2019). Le projet a fini par être approuvé après que le gouvernement éthiopien ait investi 5 millions de dollars en cofinancement et réduit la demande de subvention de plus de la moitié.

On peut également noter qu'alors que le FVC a gagné en importance, le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), administré par le FEM, a progressivement été négligé. Le FPMA est le seul fonds pour le climat établi spécifiquement pour les 48 pays classifiés par les Nations unies comme les pays les plus vulnérables sur le plan économique. En ce moment, le FPMA dispose de 1,3 milliard de dollars en contributions volontaires de donateurs. C'est insuffisant. Rien qu'au Bangladesh, il faudrait 50 milliards de dollars par an pour assurer l'adaptation au changement climatique.

De fausses solutions

Les mécanismes et les canaux du financement climatique sont de plus en plus utilisés non pas pour parvenir à une réduction des émissions ou à une justice environnementale, mais pour maintenir

le cours ordinaire des choses. Ainsi, le financement destiné à l'atténuation dans les pays en développement est orienté vers des projets de « paiements pour services écosystémiques » (PSE), en premier lieu la REDD+. L'idée qui sous-tend les PSE est de verser des paiements à des propriétaires fonciers pour qu'ils protègent leurs terres, en vue de garantir la prestation des « services » rendus par la nature (eau potable, habitat faunique, stockage du carbone…).

De nombreux projets de PSE sont financés à travers le programme des Nations unies REDD+, qui fait l'objet d'un article autonome de l'accord de Paris. Le montant versé pour les projets REDD+ approuvés au cours des cinq dernières années est évalué en moyenne à 220 millions de dollars, tandis que le montant cumulé pour tous les projets REDD+ approuvés depuis 2008 s'élève à 2,4 milliards (Watson et Schalatek, 2019). En octobre 2017, le Conseil du FVC a décidé au cours de sa 18e réunion de mettre en œuvre un projet pilote de primes axées sur les résultats pour des projets REDD. Le FVC va verser jusqu'à 500 millions de dollars pour la REDD sur une période de cinq ans (REDD-monitoring.org, 2018).

Les PSE ont été critiqués pour l'inefficacité de leurs résultats à la fois environnementaux et socio-économiques (Gaworecki, 2017). L'« additionnalité » des projets de PSE est discutable, car il est impossible de prouver que la mise en place de projets de compensation (comme la REDD+) n'aurait pas eu lieu sans les PSE. Sans cette garantie, les émissions de GES sont en fait à la hausse puisque les « crédits carbone » donnent aux pays industriels l'autorisation de continuer à polluer. Les projets de PSE ont donc permis aux pays industrialisés d'épuiser le peu d'espace atmosphérique encore disponible pour le bénéfice de leurs entreprises, niant le droit des pays en développement et des pays pauvres d'en user pour se développer et sortir leurs populations de la pauvreté.

La réduction des émissions doit être entreprise par tous les principaux émetteurs pour faire face au changement climatique. La logique de compensation retarde les changements urgents qui doivent être effectués par les riches pays industriels du Nord, en grande partie responsables du changement climatique. Les PSE peuvent ainsi entraîner le maintien des infrastructures à forte intensité carbone, rendant la transition ultérieure bien plus difficile et coûteuse.

L'assurance face aux risques climatiques représente une autre fausse solution mise en avant par les pays développés et les institutions internationales pour remplacer l'octroi d'un financement dédié aux pertes et préjudices, puisque ce sont les pays en développement qui paient les primes dans la plupart des cas. Ce mécanisme transparaît dans Le Partenariat mondial InsuResilience pour le financement et les solutions d'assurance du risque climatique et des catastrophes, officiellement lancé lors de la COP23 en 2017.

L'assurance comme réponse aux pertes et préjudices est injuste car elle met le coût du changement climatique sur le dos de ceux qui en souffrent et non pas sur le dos de ceux qui en sont responsables. En outre, l'assurance face à ces risques n'a qu'un impact marginal. Dans le cas de la Dominique, l'assurance n'a couvert que 1,5 % du coût des pertes et préjudices résultant de l'ouragan en 2017 (Stamp Out Poverty, 2017). En outre, la gravité croissante de la portée des événements extrêmes dus au réchauffement rend la prévision des risques plus difficiles (Covero et Yap-eo, 2018).

Pour un financement climatique international juste

L'architecture actuelle du financement climatique international contrôlée par les donateurs et axée sur les intérêts des grandes entreprises reproduit les injustices inhérentes au monopole et à la maltraitance du patrimoine commun de la planète. Elle est un symbole non seulement de la mainmise des élites du Nord et de leurs sociétés transnationales sur les ressources mondiales, mais aussi de leur pouvoir d'établir des politiques en fonction de leurs propres besoins.

L'architecture du financement climatique nécessite un recadrage audacieux autour des principes d'équité sociale, de justice climatique, d'équilibre écologique et des droits humains. Ces principes doivent guider l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de toutes les actions contre le changement climatique, afin d'aider les pays à mener une transition qui les sorte des modèles de croissance axés sur le profit, effrénés et non durables.

Le principe des RCMD soutient que les responsabilités des pays, en matière de financement et de mesures à prendre, dépendent de leur capacité à s'acquitter de cette obligation. Le principe du « pollueur-payeur », lié à celui des RCMD, implique que le niveau des émissions historiques et actuelles soit proportionnel à la somme que les pays devraient verser. Il faut donc distinguer financement

climatique et financement du développement. Tous deux devraient viser le développement, mais le financement climat vise plus spécifiquement à financer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il constitue un dédommagement pour la responsabilité des pays du Nord en la matière. L'APD est en revanche un appui volontaire destiné à l'éradication de la pauvreté et au soutien de la capacité des pays pauvre à mettre leur population sur la voie d'un développement durable.

Vu sous cet angle, le financement climatique devrait venir s'ajouter aux engagements existants en matière d'APD, comme convenu dans la convention de Rio sur le climat de 1992 et dans le plan d'action de Bali de 2007, pour éviter que le financement des besoins de développement ne soit détourné au profit des mesures de lutte contre le changement climatique. Le principe d'additionnalité devrait aussi permettre de comprendre à qui le financement climatique profite. Le financement d'activités d'atténuation, comme les parcs éoliens et les centrales solaires destinés à remplacer un projet d'énergie fossile, est additionnel et bénéfique pour la communauté s'il permet de lui fournir une meilleure qualité et une plus grande quantité d'énergie (Ryan, 2019).

Pour prévenir ou minimiser les causes du changement climatique et atténuer ses effets, le financement doit être adéquat et limiter le plus possible la hausse des températures. Les estimations cumulatives des besoins, basées sur les « contributions déterminées au niveau national » (CDN) des pays, fournissent une importante référence, d'autant plus que l'ambition d'un certain nombre de CDN – dont l'action cumulée implique encore une hausse de la température mondiale nettement au-dessus des 2 degrés – nécessitera des niveaux d'investissement plus élevés (Schalatek et Bird, 2018).

Un flux soutenu et prévisible de financement climatique est important pour programmer efficacement les investissements dans les pays en développement et leur permettre de maintenir ou d'intensifier leurs efforts ou de lancer des projets nationaux d'adaptation ou d'atténuation. Il faut assurer un flux à long terme et fiable, plutôt que de compter sur les « contributions volontaires » des pays industrialisés puisque celles-ci sont susceptibles d'évoluer au gré des préférences des administrations, des fluctuations budgétaires et du marchandage.

Donner la priorité aux plus vulnérables ne devrait pas être appliqué qu'aux pays mais aussi aux communautés locales, y compris les peuples autochtones, les communautés agricoles, les villages côtiers, les habitants des bidonvilles, les pêcheurs, les femmes rurales, les enfants et d'autres groupes marginalisés. C'est le financement public, et non pas le financement privé, qui est le plus fiable pour répondre aux besoins d'adaptation de ces secteurs.

Cela ne signifie pas que le financement privé n'ait aucun rôle climatique à jouer. Toutefois, il est nécessaire d'analyser les termes de sa participation. Le rôle du secteur privé dans le financement climatique ne devrait pas se traduire par une récompense décernée par les gouvernements à l'industrie des combustibles fossiles, sous la forme d'allègements fiscaux et de subventions, qui ont atteint un total de 5 200 milliards de dollars en 2017 selon le Fonds monétaire international (2019). Il convient de s'opposer à cette tendance, en insistant sur le principe du « pollueur-payeur » et non pas en encourageant les pollueurs.

Actuellement, des appels sont lancés par la société civile en faveur d'une « taxe sur les dommages climatiques » (CDT) qui porterait sur l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz et dont les entreprises devraient s'acquitter. La taxe serait allouée à une facilité internationale et permettrait de payer les coûts liés aux pertes et préjudices des communautés affectées par le changement climatique et la transition vers les énergies renouvelables, le transport écologique et les emplois verts (Stamp Out Poverty, 2017). L'examen du « Mécanisme international de Varsovie » est une occasion opportune pour enfin traiter sérieusement de la question. On compte parmi les sources novatrices qui pourraient être explorées une tarification carbone de l'aviation et une taxe sur les transactions financières (Reality of Aid, 2018).

Les canaux et les fonds de financement climatique, comme le FVC, devraient privilégier le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises des pays en développement, en les aidant à atteindre l'économie formelle. Ils devraient promouvoir la consommation et l'utilisation de biens et services locaux, afin d'accroître l'impact positif du financement sur l'économie et les emplois locaux et ainsi aider les communautés à être plus résilientes face au changement climatique.

La gestion des fonds pour le climat devrait être fondée sur la transparence, la redevabilité et la représentation équitable. La

transparence concernant la gouvernance implique que les informations soient exactes, complètes et opportunes. La redevabilité exige l'existence d'un mécanisme de recours qui permette à un pays ou à des citoyens touchés de contester des décisions relatives au financement climatique ou la mise en œuvre d'un projet. La représentation équitable ne doit pas rester centrée sur la proportion, mais devrait plutôt marquer une véritable rupture avec les relations donateur-bénéficiaire existantes.

Les gouvernements et les peuples du Sud devraient pouvoir exercer un contrôle souverain sur les fonds. Et l'accès à un financement ne devrait pas dépendre de conditions politiques. Les décisions doivent être rendues à l'échelle locale, où programmes et stratégies pourront faire l'objet de délibérations, avec la participation des communautés. Cela devrait aider à garantir l'identification et la priorisation des besoins locaux, ainsi que la reconnaissance et l'utilisation du savoir et des initiatives existantes.

En appliquant les principes d'une coopération efficace telle qu'elle est définie dans la Déclaration de Paris sur l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra, la Déclaration de Rio (au principe 10), le Partenariat de Busan et le Document final de Nairobi, l'architecture du financement climatique international doit favoriser l'appropriation nationale et démocratique et l'« alignement ».

Les pays en développement doivent avoir la possibilité de définir leurs propres objectifs et d'exercer un leadership efficace sur leurs propres stratégies, politiques et programmes pour améliorer leur résilience face au changement climatique. Même si les mesures doivent adhérer à un cadre cohérent à l'échelle mondiale, chaque pays doit définir de façon démocratique ses propres besoins, projets et budgets en matière d'adaptation et décider sur cette base quel type de financement employer et comment.

L'« alignement » est étroitement lié à l'appropriation nationale. Tout soutien extérieur doit s'aligner sur les politiques, les systèmes et les processus climatiques de chaque pays plutôt que les ignorer, les remplacer ou les nier. Il est nécessaire d'harmoniser les priorités de tous les canaux et procédures pour garantir la cohérence aux différentes échelles et ainsi renforcer l'efficacité du financement. Il faut bannir les politiques incohérentes telles le financement (par l'APD, la Banque mondiale et même le FVC) de l'économie fondée sur les énergies fossiles dans les pays en développement. Les mesures de lutte contre le changement climatique et son financement doivent

également être en cohérence avec d'autres instruments comme les politiques en matière de droits humains et de développement durable.

Enfin, les canaux du financement doivent s'appuyer sur la participation significative des gens aux prises de décisions. Grâce à leurs organisations, les communautés doivent avoir un rôle primordial dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des activités d'atténuation et d'adaptation. À la lumière de ces considérations, la nouvelle architecture du financement climatique international doit faire respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé des peuples indigènes et des communautés agricoles qui souffrent des effets non seulement du changement climatique, mais aussi des politiques cherchant à y faire face.

Actuellement, les peuples autochtones, les pauvres des zones rurales, les femmes et d'autres communautés locales marginalisées ne sont pas reconnus comme des groupes méritant leurs propres représentants au FVC. Ils y sont représentés par deux « observateurs actifs » parlant au nom de toutes les organisations de la société civile. Un accord sur le changement climatique juste et suscitant de véritables transformations, fondé sur le respect des droits et du bien-être des personnes, doit compter sur la contribution des communautés aux solutions envisagées pour faire face, ainsi qu'encourager et soutenir d'autres pratiques d'atténuation et d'adaptation sur le terrain.

Traduction de l'anglais : Élisabeth Jouy

Bibliographie

American Meteorological Society (2019), *Explaining Extreme Events of 2017 from a Climate Perspective*, Boston et Washington.

Asfaw S. et Maggio G. (2018), « Gender, weather shocks and welfare : evidence from Malawi », *Journal of Development Studies*.

Buhr B. et col. (2018), *Climate Change and the Cost of Capital in Developing Countries*, United Nations Environment, University of London.

CCNUCC (2012), « Slow Onset Events », Genève, Nations unies.

CCNUCC (2015), « The Paris Agreement », United Nations Climate Change.

Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres - Nations unies (2017), *Economic Losses, Poverty and Disasters 1987-2017*, Bruxelles.

Covero L. et Yap-eo J. (2017), *Angkas and Tiklos : Cooperation and Volunteerism Towards Community Resiliency*, Rosa Luxemburg Stiftung Website.

Darby M. (2017), « Green Climate Fund "a laughing stock", say poor countries », *Climate Home News*.

Diffenbaugh N. S. et Burke M. (2019), « Global warming has increased global economic inequality ».

FAO (2017), *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security*, Rome.

FMI (2019), « Global Fossil Fuel Subsidies Remain Large : An Update Based on Country-Level Estimates », International Monetary Fund Website.

Fonds pour l'environnement mondial (n.d.), « Least Developed Countries Fund - LDCF », Global Environment Facility Website.

Fonds pour l'environnement mondial - FEM (2019), « GEF : Funding », Global Environment Facility Website.

Fonds vert pour le climat (2019), « Status of the GCF portfolio : approved projects and fulfilment of conditions », Green Climate Fund Website, 26-28 février.

Fonds vert pour le climat (2019), « Status of Pledges and Contributions made to the Green Climate Fund », Green Climate Fund Website, 30 avril.

Fonds vert pour le climat (2019), *Raising Ambition, Empowering Action : Report on the progress of the Green Climate Fund (January 2015 to July 2019)*, Incheon.

GIEC (2019), « Climate Change and Land : an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems », IPCC Website.

Indonesian Civil Society Organizations (2018), « Letter from Indonesian Civil Society Organizations to Green Climate Fund Board Members on World Bank-proposed Geothermal Project », 18 octobre, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development Website.

Least Developed Countries Group on Loss and Damage (2012), « Submission by the Gambia on behalf of the Least Developed Countries Group on Loss and Damage », *LDC Climate Change*.

Lottje C. et col. (2019), *Engaging with the Green Climate Fund : A Civil Society Toolkit*, Bonn, Germanwatch.

Mattar S., Kansuk S et Jafry T. (2019), « Global climate finance is still not reaching those who need it most », *The Conversation*, 10 mai.

Minority Rights Group International (2019), *Minority and Indigenous Trends 2019 : Focus on Climate Justice*, Londres.

Nijkrake L. (2019), « Should poor countries control their own climate projects ? », *News-Decoder*, 16 mai.

OCDE (2019), « Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017 », OECD Website.

Organisation internationale du travail – OIT (2018), *World Employment and Social Outlook 2018 : Greening with jobs*, Genève.

Overseas Development Institute (2009), *The Little Climate Finance Book*, Oxford, Global Canopy Foundation.

Oxfam (2013), « Adaptation and the $100 Billion Commitment », Oxfam Website.

Peterson K. (2011), « Reaching Out to Women When Disaster Strikes », Women's UN Report Network.

Reality of Aid (2018), « Reality of Aid 2018 Report : The changing faces of aid and cooperation », Quezon City, IBON International.

Rogelj J. et col. (2019), « Mitigation Pathways Compatible with 1,5 °C in the Context of Sustainable Development », *I.P. Change, Global Warming of 1,5 °C*.

Ryan F. (2019), « Separating climate finance and ODA », *Reliefweb*, 24 avril.

Schalatek L. et Bird N. (2018), « The Principles and Criteria of Public Climate Finance », *Climate Funds Update*, novembre.

Schalatek L. et Watson C. (2018), « The Green Climate Fund 2018 », *Climate Funds Update*, novembre.

Schalatek L. et Watson C. (2019), « The Global Climate Finance Architecture », *Climate Funds Update*, février.

SIPRI (2019), « World military expenditure grows to $1.8 trillion in 2018 », Stockholm International Peace Research Institute, 29 avril.

South China Morning Post (2017), « By 2030, flooding and extreme weather could cost South Asian countries US$125 billion every year », 17 septembre.

Stamp Out Poverty (2017), « Climate damages declaration », www.stampoutpoverty.org.

Steele P. (2015), *Development finance and climate finance*, Londres, International Institute for Environment and Development.

Trujillo N. C. et Nakhooda S. (2013), « The effectiveness of climate finance : a review of the Adaptation Fund », mars, www.odi.org.

Wallace-Wells D. (2019), *The Uninhabitable Earth*, New York, Tim Duggan Books.

Waslander J. et Amerasinghe N. (2019), « How Much Should Countries Contribute to the Green Climate Fund's Replenishment ? », World Resources Institute, 3 avril.

Watson C. et Schalatek L. (2019), « The Global Climate Finance Architecture », Washington DC, Heinrich Boell Stiftung North America.

L'équité Nord-Sud dans la lutte contre le changement climatique[1]

Hesham Al-Zahrani, Chai Qimin, Fu Sha, Yaw Osafo, Adriano Santhiago de Oliveira, Anushree Tripathi, Harald Winkler, Vicente Paolo Yu[2]

La participation des pays en développement à la lutte contre le changement climatique est subordonnée au respect du principe d'équité. Il implique que les capacités respectives, voire la contribution historique aux émissions, soient prises en compte à l'heure de déterminer et d'évaluer les efforts de chaque pays. L'accord de Paris de 2015 et le paquet de Katowice de 2018 prévoient les modalités d'application de l'équité dans le cadre du bilan mondial.

Une des dispositions essentielles de l'accord de Paris adopté en 2015 réside dans son article 14. Il prévoit la mise en place d'un « bilan mondial », un mécanisme qui permettrait aux signataires de l'accord de faire périodiquement le bilan de sa mise en œuvre et d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de son objet et de ses buts à long terme. Ce bilan mondial devrait être réalisé « *d'une manière globale, axée sur la facilitation, en prenant en considération l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en*

1. Version réduite d'un article paru dans *Research Paper*, n° 99, South Centre, 2019, sous le titre : « Ensuring an Operational Equity-Based Global Stocktake under the Paris Agreement ».
2. Collaborateurs/trices du South Centre (*think tank* intergouvernemental de cinquante-quatre pays en développement, conseiller du Groupe des 77 et du Mouvement des non-alignés), participants aux négociations relatives au « bilan mondial » climatique à Katowice en 2018.

œuvre et l'appui, et en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles ». Le premier bilan mondial aura lieu en 2023 et tous les cinq ans par la suite. Ses résultats sont censés éclairer les parties dans l'actualisation de leurs mesures et de leur appui, selon des modalités déterminées au niveau national, ainsi que dans l'intensification de la coopération internationale concernant la lutte contre le changement climatique.

L'équité, principe fondamental de la convention et de l'accord de Paris

Pour les pays en développement, le concept d'équité est un principe fondamental de la conception et de la mise en œuvre de l'accord de Paris en vertu de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique[3] adoptée lors de la conférence de Rio de 1992. Il s'agit d'un concept essentiel, car l'équité est la base de l'ensemble du projet normatif de la convention et des instruments juridiques qui y sont liés, à savoir le protocole de Kyoto et l'accord de Paris. L'équité se manifeste en particulier dans le principe transversal des « *responsabilités communes mais différenciées* », qui fait que certains articles de la convention représentent des obligations communes applicables à toutes les parties, alors que d'autres sont des obligations différenciées qui ne s'appliquent qu'aux pays développés.

Le protocole de Kyoto adopté en 1997 a permis de détailler les articles de la convention du point de vue des objectifs quantitatifs de réduction des émissions que les pays développés parties de ce protocole étaient censés atteindre. Par ailleurs, l'exécution de ces obligations communes mais différenciées est conçue pour contribuer au renforcement de la capacité des parties à appliquer la convention et ainsi à aborder l'enjeu des changements climatiques. En effet la convention souligne en son article 4.7 que « *la mesure dans laquelle les pays en développement s'acquitteront effectivement de leurs engagements dépendra de l'exécution efficace par les pays développés de leurs propres engagements en ce qui concerne les ressources financières et le transfert de technologie et tiendra pleinement compte du fait que le développement économique et social et l'éradication de la pauvreté sont les priorités premières et essentielles des pays en développement* ».

3. Que nous appellerons la « convention » dans la suite du texte.

L'accord de Paris aborde lui aussi la structure de ses obligations sur la base de la différenciation, en s'appuyant sur ce qui existe dans la convention. […] Ainsi, l'accord de Paris différencie clairement en son article 4.4 les pays développés et en développement en ce qui concerne les mesures qu'ils prennent pour réduire leurs émissions, étant donné que les « *pays développés devraient continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie* » pendant que les « *pays en développement devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation* » et être simplement « *encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie, eu égard aux différentes situations nationales* ». Comme pour la convention, ces obligations communes et différenciées contractées dans le cadre de l'accord de Paris sont basées sur l'équité et sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Si ces deux textes reflètent les préoccupations d'équité, l'accord de Paris s'est départi de la division systématique entre les pays développés et les autres en faveur d'une différenciation basée sur les « situations nationales ». Il présente davantage d'obligations communes à l'ensemble des parties, avec quelques obligations supplémentaires pour les pays développés et l'assurance d'une certaine souplesse pour les pays en développement. Cela dit, il est important de noter que, puisque l'accord de Paris est un instrument juridique lié à la convention, ses dispositions devraient être lues et exécutées conformément aux dispositions de la convention, en particulier lorsque celles-là renvoient explicitement à celles-ci.

Cette prise en compte de l'équité dans la convention et dans les instruments juridiques qui lui sont liés doit être bien comprise, parce qu'elle structure l'exécution de l'accord de Paris dans le contexte de la mise en œuvre renforcée de la convention. Elle est clairement visible dans le lien textuel direct entre les dispositions de la convention qui font référence à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et les dispositions de l'accord de Paris.

L'application de l'équité devrait être considérée comme un levier pour une plus grande coopération internationale. Cela conduirait toutes les parties à être plus ambitieuses en ce qui concerne leurs contributions déterminées au niveau national, eu égard aux différentes situations, les pays développés montrant la voie en

intensifiant leurs mesures d'atténuation et en donnant les moyens de mise en œuvre aux pays en développement afin que ces derniers puissent intensifier leurs propres mesures d'atténuation et d'adaptation, dans le cadre de la poursuite commune du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

L'application de l'équité doit dès lors être entendue à la lumière des éléments suivants : le principe d'équité doit être la base de toutes les mesures de lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse de mesures d'atténuation, d'adaptation ou d'appui financier, de développement, de transfert des technologies et de renforcement des capacités ; les efforts fournis, dont l'objectif est de protéger le climat et de faire face aux défis liés aux changements climatiques, doivent être conformes au principe des responsabilités communes mais différenciées ; les efforts des parties, en particulier ceux des pays en développement, dépendront de leurs capacités nationales respectives (sur la base d'une reconnaissance de leur situation de développement), que les pays développés peuvent avoir consolidées en leur fournissant des moyens de mise en œuvre, conformément à l'article 4.7 de la convention et aux différentes dispositions de l'accord de Paris.

Situer textuellement l'équité dans la convention et l'accord de Paris

L'analyse textuelle des différentes dispositions de la convention et de l'accord de Paris faisant référence au concept d'équité confirme que les pays en développement ont réussi à en faire le cadre de leur intégration à l'agenda climatique international. Bien qu'elle ne soit pas définie, l'équité est clairement mentionnée dans le texte de la convention. Elle est identifiée dans son article 3 comme l'un des principes directeurs pour atteindre ses objectifs. L'équité est un concept qui a des attributs à la fois éthiques (justice morale) et scientifiques (identification des contributions respectives aux émissions) dans le contexte des changements climatiques. La prise en compte de l'équité était une condition cruciale de leur participation pour les pays en développement, dans le cadre du renforcement du système réglementaire de la convention comme dans la décision de mettre en place le groupe de travail[4] au sein duquel l'accord de Paris a été négocié.

4. ADP (Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action).

L'équité est clairement intégrée dans l'accord de Paris également. Dès le préambule, il est affirmé que les parties à l'accord sont « *soucieuses d'atteindre l'objectif de la convention, et guidées par ses principes, y compris le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales* » (paragraphe 3) et « [soulignent] *que l'action et la riposte face aux changements climatiques et à leurs effets sont intrinsèquement liés à un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté* » (paragraphe 8).

Sur le plan opérationnel, la façon dont l'équité doit guider les parties est mise en avant dans plusieurs articles : « *Le présent accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales* » (art. 2.2) ; « *En vue d'atteindre l'objectif de température énoncé* […], *les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que celui-ci prendra davantage de temps pour les pays en développement, et à opérer des réductions rapidement par la suite* […], *sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* » (art. 4.1).

Mais aussi, « *La conférence des parties* […] *fait périodiquement le bilan de la mise en œuvre du présent accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis (ci-après dénommé "bilan mondial"). Elle s'y emploie d'une manière globale, axée sur la facilitation, en prenant en considération l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui et en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles* » (art. 14.1).

Un certain nombre de pays en développement ont fait des suggestions concernant les manières de prendre en compte l'équité dans le cadre des négociations climatiques, y compris en ce qui concerne le bilan mondial. Ces suggestions ne font néanmoins pas nécessairement l'objet d'un consensus multilatéral. Certaines parties ont suggéré que l'indice de développement humain (IDH) serve d'outil pour orienter équitablement les résultats du bilan mondial. L'IDH est une mesure claire du développement, du potentiel d'atténuation et des capacités techniques et financières pour faire face au changement climatique. Cette proposition permettrait d'analyser la manière dont la trajectoire de développement et les besoins en

carbone de chaque pays lui permettent de rencontrer ses objectifs de développement humain.

D'autres parties ont aussi suggéré que le concept d'« accès équitable au développement durable » – c'est-à-dire l'accès à l'espace carbone et le temps pour se développer – soit pris en compte dans le bilan mondial. L'équité doit intervenir dans la répartition du fardeau mondial de l'atténuation des émissions, en prenant en compte la responsabilité historique pour les émissions cumulées, les situations de développement et la capacité financière des pays, de telle sorte que les pays qui sont parvenus à des conditions de développement élevées (les pays développés) aient une plus grande responsabilité dans la réduction de leurs émissions, en consacrant des fonds à des scénarios de basse émission.

Le fossé entre, d'une part, la part équitable du budget carbone global en adéquation avec l'objectif de température convenu (soit les objectifs de température à long terme de 1,5 °C et 2 °C de l'accord de Paris) que les pays en développement auraient dû avoir et, d'autre part, la part plus faible de ce qu'il reste de l'espace carbone qui leur est attribuée à cause de la surconsommation des pays développés (par rapport à leur propre part équitable du budget carbone global) doit être comblé par la fourniture d'un appui financier approprié et par le développement et le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement.

Cette proposition découle aussi de la reconnaissance que les pays développés sont désormais, dans l'ensemble, des sociétés postindustrielles et partagent des caractéristiques de développement communes : leurs taux d'émissions se sont généralement stabilisés ou ont atteint leur pic, leurs économies sont dominées par une industrie et des services à faible intensité énergétique, la plupart de leurs émissions proviennent d'activités de consommation telles que le bâtiment et le transport, leur système d'infrastructures est déjà en place et le rythme de leur « décarbonisation » est conditionné à celui de la modernisation de ces infrastructures, compte tenu de l'inertie technique et sociale liée à la transformation des systèmes.

Le tableau est différent dans la plupart des pays en développement, qui sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation ou qui n'ont pas amorcé ces processus. Leurs besoins en investissement d'infrastructure vont rester élevés, les industries lourdes vont continuer de dominer leur économie pendant un temps, leur taux

d'urbanisation va rester dynamique et associé à une demande forte pour des transports modernes afin de remplacer ceux à traction animale et humaine. Les besoins croissants en énergie y relèvent de la nécessité de satisfaire les besoins fondamentaux d'une part substantielle (souvent majoritaire) de la population (nourriture, eau potable, santé, électricité, télécommunication, transport). Le défi pour ces pays ne consiste donc pas à moderniser des infrastructures et un capital productif existants en vue de réduire les émissions, mais à en déployer rapidement, à faible intensité carbone, afin d'éviter de s'engager sur la voie d'un développement fortement carboné.

Pour d'autres parties encore, l'idée de mettre l'accent sur la responsabilité historique des pays développés en matière de réchauffement climatique du fait de leurs émissions passées présentait beaucoup d'attraits. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par tête ont tendance à augmenter proportionnellement au PIB par habitant des pays en raison de l'industrialisation et du développement, avant de se stabiliser ou de baisser après avoir atteint un certain seuil d'activité économique et de développement (qui peut varier selon les pays). Cette situation se traduit par des différences significatives dans la part cumulée des pays aux émissions mondiales, selon le moment où le pays a commencé son processus de développement.

La part des pays dans les émissions mondiales historiques était donc perçue comme l'un des paramètres essentiels à prendre en compte dans les différentes propositions en matière d'équité formulées au cours des négociations sur le changement climatique. Elle devait servir comme point de départ des diverses tentatives de conceptualisation visant à répartir l'effort d'atténuation de manière équitable. Les mécanismes prévus dans l'accord de Paris visant à améliorer les actions climatiques des pays et l'évaluation collective des progrès réalisés dans le cadre du bilan mondial devaient a minima reconnaître et refléter la responsabilité historique des pays développés dans le réchauffement planétaire. L'application de l'équité impliquerait que leurs efforts d'atténuation soient plus ambitieux, de même que leurs actions visant à soutenir les pays en développement.

Bien qu'ils conviennent que tous partagent l'objectif de minimisation des changements climatiques, de nombreux pays en développement estiment que les pays développés et eux devraient assumer des responsabilités différentes dans cette lutte, en raison

des asymétries en matière de ressources financières, de capacités techniques et de *soft power*. Le PIB moyen par habitant des pays développés demeure nettement plus élevé que celui des pays en développement. Les multinationales et les laboratoires de recherche des pays développés contrôlant toujours les principales technologies, les pays en développement se situent au niveau des maillons moyens et inférieurs de la chaîne de valeur mondiale, une position désavantageuse pour la répartition des revenus. En plus d'avantages conventionnels en matière de capacités, les pays développés usent généralement, dans l'élaboration et l'application des règles internationales (y compris en ce qui concerne le système monétaire et financier mondial) du *soft power* qu'ils tirent de leur influence en matière d'innovation technologique.

Ce qui ressort clairement des propositions faites par les pays en développement au cours des négociations climatiques, c'est que leur priorité absolue continue d'être le développement économique et l'élimination de la pauvreté et que cette priorité aura des implications concernant l'augmentation de leurs émissions de GES. Ce constat signifie que les mesures prises par les pays en développement face aux changements climatiques, que ce soit en matière d'atténuation ou d'adaptation, ne devraient pas être évaluées selon les mêmes critères que pour les pays développés.

L'évaluation devrait être effectuée graduellement et prendre en compte la mesure dans laquelle les objectifs de développement des pays en développement sont réalisés, comme contexte de leur action climatique. Pour renforcer leurs mesures d'atténuation et d'adaptation sans nuire aux efforts qu'ils déploient pour développer leur économie et éliminer la pauvreté, les pays en développement mettent un point d'honneur à ce que les pays développés leur fournissent un soutien nécessaire sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités.

Prendre en compte l'équité dans le bilan mondial

D'après l'analyse textuelle des dispositions de l'accord de Paris, le concept d'équité doit être rendu pleinement opérationnel dans la mise en œuvre du mécanisme du bilan mondial : « *La conférence des parties fait périodiquement le bilan de la mise en œuvre du présent accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet du présent accord et de ses buts à long terme*

(ci-après dénommé "bilan mondial"). Elle s'y emploie d'une manière globale, axée sur la facilitation, en prenant en considération l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui et en tenant compte de l'équité *et des meilleures données scientifiques disponibles* » (article 14.1 ; nous soulignons). Il ressort de cet article que l'équité comme les meilleures données scientifiques constituent le fondement et le contexte dans lequel l'évaluation globale des progrès à réaliser à travers le bilan mondial devrait avoir lieu.

L'inclusion de l'« équité » dans ce débat est le résultat d'une forte pression des pays en développement en amont et durant la COP21. Jusqu'au projet de texte du 9 décembre 2015, l'expression « *et l'équité* » était encore entre parenthèses (indiquant l'absence d'accord à son propos), puisque les pays développés s'étaient opposés à son inclusion dans la partie opérationnelle du texte, préférant l'abandonner ou ne la faire apparaître que dans le préambule. Pour les pays en développement, la référence explicite à l'équité dans l'opérationnalisation du bilan mondial était un élément capital, parce qu'ils la considèrent, avec la référence aux meilleures données scientifiques disponibles, comme une base conceptuelle importante pour permettre au bilan mondial de discuter la façon d'évaluer l'ensemble des progrès réalisés et de faire naître une plus grande ambition dans les actions nationales des parties en matière de changements climatiques.

La formule « *en tenant compte de l'équité* » de l'article 14.1 de l'accord de Paris indique que le bilan mondial doit disposer de modalités de reconnaissance et de prise en compte des actions collectives des parties qui reflètent leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, car il appartient aux « *pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et leurs effets néfastes* » (article 3.1). Intégrer l'équité dans le bilan mondial implique que celui-ci doit comporter une évaluation globale des progrès, sur la base de l'équité, de toutes les actions de lutte contre le changement climatique entreprises par les parties dans la mise en œuvre de leurs obligations communes mais différenciées, à savoir l'atténuation, l'adaptation, la fourniture de moyens de mise en œuvre et d'appui (en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités) et la transparence. Cette mise en œuvre doit en outre être située dans le contexte de la

poursuite par les pays en développement de leurs objectifs principaux de développement et d'éradication de la pauvreté.

L'opérationnalisation de l'équité selon les pays en développement

Dans le contexte des discussions sur les règles d'application du bilan mondial, le concept d'équité a été traité sous divers angles, sans nécessairement faire l'objet d'un consensus politique : équité entre individus ; équité entre générations ; équité en ce qui concerne la responsabilité historique des pays en matière de réchauffement climatique ; équité en ce qui concerne la capacité des pays à contribuer à trouver des solutions ; équité en ce qui concerne l'accès des pays à un bien public (comme un environnement sain et un climat stable) et leur réalisation d'un droit (comme le droit au développement) ; équité en ce qui concerne le processus ; équité en ce qui concerne l'égalité dans la répartition des résultats positifs ou négatifs découlant de certaines des actions entreprises.

Son inclusion dans les négociations sur les modalités du bilan mondial, qui ont couru de la période précédant l'accord de Paris de décembre 2015 à la rencontre de Katowice en décembre 2018, souligne l'importance politique de l'équité dans l'élaboration générale du régime international du climat. Il importe donc que les références textuelles à l'équité dans la convention et l'accord de Paris soient prises en compte dans le mécanisme du bilan mondial. La question que se sont posée les pays en développement durant les négociations était celle de la meilleure manière d'appliquer le concept d'équité dans le bilan mondial pour qu'il soit conforme aux dispositions de la convention et de l'accord de Paris par rapport à l'équité et au principe des responsabilités différenciées.

Les points suivants ont émergé durant les négociations. 1) Pour les pays en développement, l'équité est une considération intersectorielle et primordiale du bilan mondial, nécessaire pour prendre en compte et mettre en lien le bilan mondial avec l'objectif de l'accord de Paris (article 2.1) et les principes de sa mise en œuvre (article 2.2). 2) L'équité dans le contexte du bilan mondial repose sur l'intégration et la prise en compte de questions de justice à la fois dans le processus et dans les résultats du bilan mondial.

Le renforcement des efforts collectifs et des actions des parties pour mettre en œuvre la convention et l'accord de Paris doit permettre de stabiliser les concentrations des GES dans l'atmosphère à un niveau qui n'entraîne pas une interférence anthropique

dangereuse avec le système climatique, dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques, pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement puisse se poursuivre de manière durable.

Lors de la COP24 à Katowice en décembre 2018, les pays en développement, représentés par le Groupe des 77 (G77) et la Chine, ont cherché à garantir à la fois la référence explicite au concept d'équité dans le texte sur le bilan mondial et son applicabilité pour qu'elle puisse être prise en compte à tous les niveaux et dans tous les volets d'actions. Cela implique d'indiquer que toutes les considérations relatives à l'équité contribueront à alimenter la base de données du bilan mondial ; que lors de sa réalisation, le concept d'équité sera explicitement considéré comme faisant partie des phases de collecte des informations, d'évaluation technique et de considérations politiques ; que les considérations d'équité feront partie intégrante du contexte général dans lequel le bilan mondial sera réalisé.

L'opérationnalisation de l'équité selon le paquet de Katowice

Le 14 décembre 2018, la Conférence des parties à Katowice (COP24) a adopté un ensemble de décisions par consensus : le « paquet de Katowice ». Parmi ces décisions figure la décision relative au bilan mondial (décision 19/CMA.1), qui contient les modalités nécessaires à sa mise en œuvre, à commencer par le premier bilan mondial de 2023.

Les données à examiner devraient se présenter comme suit, conformément au paragraphe 36 : « *a) L'état des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre et les efforts d'atténuation entrepris par les parties ; b) L'effet global des contributions déterminées au niveau national et les progrès d'ensemble accomplis par les parties ; c) L'état des efforts, de l'appui, des expériences et des priorités dans le domaine de l'adaptation ; d) Les flux financiers* […] *et les moyens de mise en œuvre et d'appui et la mobilisation et la fourniture de l'appui ; e) Les efforts visant à améliorer la compréhension, l'action et l'appui, dans le cadre de la coopération et de la facilitation, en ce qui concerne les moyens de prévenir et de réduire les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et d'y remédier ; f) Les obstacles et les difficultés, y compris les déficiences dans*

les domaines du financement, des technologies et du renforcement des capacités auxquelles les pays en développement sont confrontés ; g) Les bonnes pratiques, les expériences et les possibilités de renforcer la coopération internationale en matière d'atténuation et d'adaptation et d'accroître l'appui ; h) Les considérations relatives à la justice, y compris l'équité, telles que communiquées par les parties dans leurs contributions déterminées au niveau national. »

D'autres décisions de Katowice ont ajouté des informations à examiner dans le bilan mondial : les informations relatives aux actions entreprises et à l'appui reçu en vertu du « mécanisme technologique » de l'accord de Paris sur le transfert de technologies (article 10) ; les résultats de l'évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'appui fourni au « mécanisme technologique » ; les informations relatives aux actions de lutte contre le changement climatique entreprises par les parties et à l'appui fourni et reçu par les parties en vertu de l'accord de Paris, transmises à travers le cadre de transparence des mesures et de l'appui.

Les informations permettant de vérifier la mise en œuvre des décisions seront contenues dans une série de documents : les rapports et les communications des parties, les derniers rapports du GIEC, les rapports pertinents d'organismes des Nations unies et d'autres organisations internationales censés appuyer le processus de la convention, les communications des autres acteurs et des organisations ayant le statut d'observateur auprès de la convention.

La façon dont les résultats du processus du bilan mondial vont informer les parties conformément aux articles 4.9 et 14.3 de l'accord de Paris exige de toutes les parties, « *lorsqu'elles communiquent leurs contributions déterminées au niveau national pour la deuxième fois et ultérieurement, [de présenter] l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension* » sur « *la façon dont l'élaboration par la partie de sa contribution a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'accord de Paris* » (décision 4 de Katowice). En outre, en vertu de la décision de Katowice relative au bilan mondial, les parties sont invitées à « *présenter leurs contributions déterminées au niveau national, selon les résultats du bilan mondial, lors d'une manifestation spéciale qui sera organisée sous les auspices du secrétaire général de l'ONU* ».

L'équité a été incorporée au plan opérationnel dans l'ensemble de la décision de Katowice relative au bilan mondial, en particulier

dans les volets de la collecte des informations et de la préparation et de l'évaluation technique. Concernant le volet de l'examen des résultats, le plus politique du bilan mondial, l'examen va tenir compte de l'équité, mais la décision ne spécifie pas exactement comment les réunions de haut niveau de ce volet devraient examiner la question. L'équité est mentionnée deux fois dans la section des sources de données, une fois en lien avec la justice telle qu'elle est exprimée dans les contributions déterminées au niveau national et plus largement en ce qui concerne les possibles mentions de l'équité dans les communications volontaires des parties comme sources de données pour le bilan mondial.

Plus spécifiquement, l'équité est appliquée dans les paragraphes clés de la décision de Katowice comme suit : le préambule 1 inclut une référence à l'article 2 de l'accord de Paris, ce qui indique que la référence à la mise en œuvre de l'accord de Paris conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées fait partie du contexte de la réalisation du bilan mondial ; le paragraphe 1 rappelle l'article 14.1 de l'accord de Paris, qui déclare explicitement que le processus du bilan mondial doit être effectué « *en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles* ». Cela renforce la prise en compte de l'équité dans le bilan collectif comme dans la réalisation de ses buts à long terme ; le paragraphe 2 déclare que « *l'équité [sera prise] en compte à l'initiative des parties et de manière intersectorielle, dans l'ensemble du bilan mondial* » ; la lecture des paragraphes 5, 13, 27 et 31 permet de comprendre la façon dont ces données sur l'équité s'articulent tout au long du bilan mondial.

Ainsi, le paragraphe 13 déclare que « *les produits des volets du bilan mondial… devraient résumer les possibilités et les difficultés de renforcement de l'action et de l'appui compte tenu de l'équité…* ». Cela signifie que la question des déficiences et des échecs de l'ambition et de la mise en œuvre (dans les domaines du financement, du transfert de technologies, du renforcement des capacités, des mesures face aux effets) peut être exprimée et incluse dans le processus de synthèse des possibilités et des difficultés en ce qui concerne l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Le paragraphe 13 apporte une réelle ouverture permettant aux parties d'insister sur les considérations d'équité dans les résultats des différents volets du bilan mondial (collecte des informations, évaluation technique, examen des résultats).

Conclusion

Il ressort de la discussion précédente que le concept d'équité, ainsi que le principe des responsabilités communes mais différenciées qui y est étroitement associé, est profondément ancré dans l'élaboration et l'architecture d'ensemble du bilan mondial prévu par l'accord de Paris. Les considérations relatives à l'équité doivent être prises en compte, examinées, évaluées et reflétées dans tous ses volets. Ce constat est important parce que l'équité ouvre la voie à la promotion d'une ambition accrue et du renforcement des mesures de lutte contre le changement climatique de toutes les parties en vertu de la convention et de l'accord de Paris.

L'équité devrait donc faire partie intégrante de l'ensemble du processus, des thèmes et des résultats du bilan mondial. Pour y parvenir, les pays pour lesquels le concept d'équité est important devraient s'assurer qu'ils sont en mesure de fournir des contributions solides au processus du bilan mondial. De telles contributions ne devraient pas seulement souligner les considérations d'équité qu'ils désirent souligner, mais aussi le rapport entre ces considérations d'équité et la question du nécessaire renforcement des actions et de l'appui ou de leur renouvellement. Étant donné que le processus du bilan mondial est de nature collective, l'examen des questions d'équité devrait également être partagé.

Il y a des leçons évidentes à tirer des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la conception du bilan mondial. Premièrement, l'équité est importante. Sa présence ou son absence affecte la viabilité ou l'efficacité du système. Deuxièmement, l'équité fait référence à la répartition des mesures et des coûts d'atténuation. La capacité d'adopter des mesures d'atténuation des changements climatiques relève en majorité de pays différents de ceux où se trouve la plus grande partie du potentiel mondial d'atténuation actuel et futur. Troisièmement, il n'y a pas de modèle unique valable pour tous. Les résultats des propositions sur l'équité varient selon les méthodes, sources de données, etc. (par exemple, l'année de départ pour calculer les responsabilités historiques), posant de grandes difficultés aux parties pour aboutir à un consensus sur une élaboration spécifique de l'équité ou sur un indicateur d'équité.

Quatrièmement, l'équité revient à éviter le « jeu des accusations » et à se concentrer, à la place, sur le partage des possibilités de développement et de transformation, garantissant l'existence de droits et d'opportunités pour permettre à tous de passer à des

modes de développement durables et à faible intensité carbone, et sur la mise en place d'un système de motivation équitable, performant et durable permettant d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter.

Cinquièmement, l'équité revient à accepter que la différenciation entre les pays développés et les pays en développement continue de jouer un rôle essentiel pour garantir la prise de mesures contre le changement climatique. Cette différenciation se traduit par : l'assurance d'une souplesse de mise en œuvre et d'un espace politique pour les pays en développement ; la position des pays développés qui montrent la voie en intensifiant leurs mesures d'atténuation et d'appui ; et la fourniture d'un appui aux pays en développement, en particulier aux plus vulnérables et à ceux qui ont le moins de capacités.

Le concept d'équité doit être envisagé dans son essence comme le moteur d'un renforcement des mesures de lutte contre le changement climatique. Cette proposition sera d'autant plus vraie si le bilan mondial donne lieu à des évaluations techniques et à des messages politiques qui soulignent le besoin de renforcer la coopération internationale. Le concept d'équité constitue la base qui garantit que toutes les parties contribuent équitablement à la lutte contre le changement climatique, conformément au principe de leurs responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, en vertu de la convention et de l'accord de Paris. Et il donne l'assurance aux pays en développement que l'application de mesures de lutte contre le changement climatique peut être compatible avec leurs objectifs respectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

Traduction de l'anglais : Elisabeth Jouy

Décoloniser l'écologie

Pourquoi le *Green New Deal* doit être décolonial[1]

Vijay Kolinjivadi[2]

Pour relever le défi de l'urgence écologique, le *Green New Deal* devra être « décolonial ». Il devra rompre avec le modèle dominant et l'occidentalisation du monde, par le démantèlement des structures néocoloniales et des mécanismes d'exploitation des peuples et de leur environnement. Il ne sauvera la planète qu'en visant l'égalité sociale, raciale et de genre, la relocalisation de l'économie et de nouveaux rapports à la nature.

En 2019, alors que des centaines de milliers de personnes envahissaient les rues aux quatre coins du monde pour exiger que soient prises des mesures de lutte contre le changement climatique, le concept de *Green New Deal* s'est de nouveau imposé dans l'agenda politico-médiatique. Énoncé initialement en 2008 au Royaume-Uni en vue de mettre en place un plan d'action global pour faire face aux dérèglements du climat, le *Green New Deal* (GND) a reconquis l'attention du monde entier, en gagnant du terrain surtout en Amérique du Nord et en Europe.

Sa vision pourtant ne s'arrête pas aux choix d'un style de vie « vert », « végan » ou « éco-conscient » d'une élite sociale « *hype* », ni aux tentatives et aux échecs des politiques de compensation, d'achat et d'échange de carbone, ni même au prétendu « développement durable » prôné par le « capitalisme vert ». Le GND propose

1. Article paru sur www.aljazeera.com, le 7 décembre 2019, sous le titre : « Why a "Green New Deal" must be decolonial ».
2. Économiste écologique, chercheur et enseignant post-doctorant à l'Institute of Development Policy (IOB) de l'Université d'Anvers, auteur de plusieurs études en Asie du Sud, du Sud-Est et centrale.

des mesures décisives pour combattre les crises climatiques imminentes et pour redonner de l'espoir aux jeunes générations confrontées à un effondrement socio-écologique rapide et à des inégalités sans précédent.

Le *Green New Deal* prévoit un plan pour transformer l'économie en passant des énergies fossiles aux énergies renouvelables, pour éliminer les pratiques polluantes de la production industrielle, pour fournir à tous des logements abordables, une éducation gratuite et des soins de santé, pour créer des emplois qui offrent des conditions de travail décentes et sécurisées, et enfin pour promouvoir l'équité de genre et la justice socioéconomique entre les peuples.

Cela étant, nous pensons que pour que le *Green New Deal* ait un impact et transforme réellement l'économie et nos vies, il devra être « décolonial ». Sa mise en œuvre doit nécessairement aller de pair avec un effort concerté visant à repenser nos relations à la terre, nos rapports au travail et nos imaginaires collectifs pour dépasser les injustices structurelles et historiques du « développement » à l'occidentale.

L'idée que les politiques en faveur du développement ancrées dans les notions européennes et nord-américaines de « progrès » sont destructrices et relèvent de l'exploitation de par leur nature même doit être au cœur du GND. En cherchant à construire une nouvelle économie et à s'approprier une nouvelle manière d'entrer en rapport avec notre environnement, nous devons écouter les conseils des peuples indigènes qui, à l'instar de leurs revendications perpétuelles pour l'autonomie culturelle et l'autodétermination, prônent la nécessité de rétablir la diversité de nos relations avec la nature.

« Green » ?

Le *Green New Deal* vise à mettre un terme à la perte de biodiversité et à la dégradation des sols et des ressources en eau. Il vise également à ralentir le réchauffement climatique pour prévenir davantage les répercussions catastrophiques qu'il provoquera en cas d'échec de l'engagement à maintenir la hausse des températures sous la barre des deux degrés Celsius. Toutefois, pour parvenir à ces fins, les solutions technologiques comme la capture et le stockage de carbone, liées aux forces de l'économie de marché, ne peuvent être la clé. Les rapports que nous devons développer avec notre environnement ne peuvent dépendre de politiques réglementées

par des indicateurs comptables coûteux, imprévisibles et déterminés par les taux de profit, qui négligent la vitesse et la gravité des bouleversements sociaux et climatiques que nous vivons.

Si tous nos efforts sont nécessaires pour enrayer en urgence la dégradation écologique, nous devons aussi prendre conscience des origines des politiques actuelles de conservation et de protection des terres et de l'eau et de leur rapport avec les conceptions occidentales du développement. Notre trajectoire a été marquée par l'idée que les êtres humains sont les maîtres du monde et qu'ils doivent apprivoiser la nature et l'exploiter pour leur seul et unique bénéfice. Cette conviction implique que la civilisation humaine est en quelque sorte distincte de la nature, dont le seul rôle est de fournir une quantité illimitée de ressources pour nourrir et développer notre monde matériel.

La division entre l'humanité et la nature est aussi sous-entendue dans l'approche de l'environnementalisme par les sociétés occidentales. La dégradation environnementale n'est que le symptôme d'une mauvaise gestion au sein d'un modèle de développement économique qui n'est par ailleurs pas négociable. L'arrogance de cette logique est profondément ancrée dans les mécanismes mêmes adoptés par la communauté internationale pour répondre aux crises sociales et écologiques, y compris dans ses politiques de développement durable.

Tant que nous nous verrons à tort comme n'appartenant pas au monde vivant et lui étant supérieur, nous continuerons de contribuer à sa destruction. Un *Green New Deal* décolonial exige par conséquent que nous nous repositionnions vis-à-vis de la nature comme faisant partie intégrante de celle-ci – de la même manière que de nombreux peuples autochtones ont invariablement cherché à le faire dans leur lutte historique et continue pour l'autonomie politique, culturelle et économique.

Les politiques du *Green New Deal* ne doivent pas avoir pour seul objectif de remédier aux activités humaines qui détruisent la biodiversité, anéantissent la fertilité des sols et polluent en émettant des gaz à effet de serre. Elles doivent adopter une approche complètement différente de la production alimentaire, de l'édification des sociétés humaines et de la satisfaction de leurs besoins.

Un *Green New Deal* décolonial devra par exemple restructurer intégralement les pratiques agricoles. Il faudra supprimer progressivement la production de masse et la grande distribution, ainsi

que les pratiques actuelles d'optimisation des récoltes grâce à la monoculture. Des transitions sont nécessaires : des transitions qui priorisent les pratiques agricoles régénératrices et restitutrices de leurs éléments nutritifs aux sols ; qui reconnaissent et encouragent les savoirs transmis à travers les générations cultivant la terre ; qui assurent une production alimentaire saine, sans OGM, abordable pour tous ; et qui rétablissent les relations entre les producteurs et les consommateurs.

« New » ?

Le *Green New Deal* doit également adopter une toute nouvelle approche de l'économie humaine. Il doit tout d'abord reconnaître que la crise provoquée par le capitalisme ne peut pas être résolue par le capitalisme lui-même. Le capitalisme, tout comme les énergies fossiles qui l'alimentent, devrait être supprimé progressivement et remplacé par une diversité d'économies solidaires décentralisées qui mettent la justice sociale et le bien-être à la fois individuel et collectif au cœur de leur mission.

Un *Green New Deal* ne peut par conséquent être « *new* » que s'il est fondé sur l'engagement de limiter la production de richesses et de les redistribuer, que s'il est orienté vers une compréhension du bien-être comme satisfaction et contentement et non comme course aux désirs éphémères, et que s'il garantit une relocalisation des moyens de production pour transférer le pouvoir de décision aux communautés en première ligne dans l'extraction des ressources.

Deuxièmement, tout *Green New Deal* doit être synonyme de décroissance pour les pays du Nord, et donc viser la réduction de la consommation matérielle globale plutôt que l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui ne ferait que stimuler la croissance et intensifier les activités d'extraction. Il implique également que la société rejette l'accumulation de richesses et l'expansion sans fin, comme objectif en soi, pour plutôt viser une meilleure répartition, fondée sur la justice sociale. En ce sens, opter individuellement pour un nouveau « style de vie » – acheter « vert » et manger « bio » – ne peut être considéré comme une solution aux problèmes de justice environnementale et sociale.

Les gens ont besoin de supports systémiques pour changer radicalement leurs modes de vie et de consommation. Des supports qui favorisent des conditions de solidarité, de sociabilité et d'épanouissement, à distance de l'individualisme matérialiste qui se fait

passer pour le « bonheur ». Cela implique qu'apprendre à vivre avec ce qui suffit à subvenir aux besoins essentiels et à une bonne santé ne doit pas être considéré comme un sacrifice, mais comme une chance. Telle est la condition fondamentale à la création d'une société pour tous, radicalement différente de celle dans laquelle nous vivons actuellement qui privilégie la recherche égoïste de l'enrichissement personnel.

Troisièmement, le *Green New Deal* doit également créer les conditions propices pour permettre aux pays pauvres de se développer en s'engageant dans une voie qu'ils auront eux-mêmes choisie démocratiquement. Pour cela, il faut coupler des politiques de décroissance avec la décolonisation de l'économie mondiale. Même si le temps du colonialisme est supposément révolu, les dynamiques coloniales dominent toujours les relations entre « les pays développés » et « en voie de développement » et déterminent les modèles hégémoniques de production et de consommation.

Si le *Green New Deal* ne corrige pas l'inégalité des modes et des lieux de production et de consommation, alors il menace de faire échouer les transformations « vertes » ou les progrès en matière d'efficacité énergétique des pays du Sud. Par exemple, si le passage aux énergies renouvelables est effectué sans décoloniser parallèlement les relations commerciales, alors des pays comme la Bolivie et la République démocratique du Congo, qui regorgent de coltan, de lithium, d'antimoine, de nickel et d'autres minerais utilisés pour les technologies vertes, resteront confrontés aux dangers de l'extractivisme.

Même si des mesures sont prises pour garantir que la production d'énergies renouvelables ne contamine et n'épuise pas les ressources en eau, ne détruise pas les habitats et ne force pas les communautés à migrer – très peu probable dans tout modèle économique reposant sur l'optimisation des revenus et la minimisation des coûts –, l'inégalité des rapports économiques condamnera inévitablement ces pays à une nouvelle forme de domination, le « colonialisme vert ». Un *Green New Deal* décolonial doit donner priorité à la restructuration des relations commerciales mondiales et à la résorption des profonds déséquilibres qui prévalent, en termes de puissance culturelle, économique et politique, entre gouvernements occidentaux et pays du Sud.

« Deal » ?

Sans les qualificatifs « *new* » et « *green* » ne reste que « *deal* », l'« accord », le « pacte ». Il faut donc comprendre ce qu'est le « *deal* » actuel et pourquoi il faut le restructurer en profondeur. Outre le respect des droits des travailleurs et l'adoption de politiques sociales progressistes, un *Green New Deal* décolonial doit activement interroger les suprématies raciales, de genre et de classe qui ont gouverné le monde durant des siècles et extrait des richesses au profit de minorités privilégiées.

En effet, l'effondrement écologique en cours, de plus en plus alarmant, est en grande partie le résultat d'un « contrat social » pervers dans lequel le patriarcat, le capitalisme et le suprématisme blanc ont façonné le comportement humain. Nous vivons dans un monde où les corps noirs, bruns, féminins, queers et ouvriers ont été confrontés à des actes impensables de déshumanisation violente sous la bannière du développement occidental contemporain.

Cette façon de créer et de façonner le monde et ses habitants ne s'est pas volatilisée avec l'introduction de lois symboliques interdisant la discrimination. Elle reste au cœur des rapports socio-économiques qui dominent nos vies et qui lient la destruction écologique et la main-d'œuvre racialisée bon marché au maintien de relations commerciales inégales à travers le monde.

Prenons pour exemple les grandes plantations historiques. Produire des marchandises comme le sucre et le coton a impliqué l'asservissement brutal de peuples entiers et l'impitoyable dégradation de l'environnement, ce qui a conduit à de graves déforestations, à l'érosion des sols et à la destruction des habitats. Fruits de l'exploitation violente des hommes et de la nature, les biens étaient ensuite vendus pour le bénéfice des riches colons blancs.

Ce modèle de plantation n'a pas fondamentalement changé depuis l'abolition officielle de l'esclavage. Il s'est même sophistiqué avec la libéralisation de l'économie et l'avènement du numérique qui assure aujourd'hui une plus grande prévisibilité et un meilleur contrôle des récoltes, des heures de travail et du rendement. Aujourd'hui, l'agriculture et d'autres secteurs transnationaux dépendent encore d'une main-d'œuvre largement racialisée et marginalisée, contrainte de multiples façons d'accepter des conditions de travail pénibles. Et les résultats sont restés les mêmes : destruction de l'environnement et profits de plus en plus juteux pour quelques privilégiés.

Un *Green New Deal* décolonial doit briser les chaînes du modèle des plantations et des rapports sociaux qui le structurent, en introduisant un nouveau « contrat social » enraciné dans l'engagement éthique et politique à l'égard de la justice sociale, raciale et de genre. Il doit renverser l'ordre des choses et chercher à établir un ensemble de régulations des relations socio-économiques dans nos sociétés, fondé sur la reconnaissance, le respect de la biodiversité et de la dignité humaine, la solidarité et l'équité.

Ce *Green New Deal* décolonial devrait permettre de mettre fin au travail précaire et sous-rémunéré. De nouveaux emplois seront créés grâce au passage à une économie sans combustibles fossiles ni surexploitation des ressources naturelles, qui favorise la production d'énergies renouvelables par des sociétés aux mains des travailleurs et la relocalisation de l'industrie pour faire passer l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers. Les rémunérations devront permettre à l'employé de vivre dignement et les emplois garantir la sécurité sociale et des conditions de travail décentes, exemptes de tout mauvais traitement et de discrimination, et stimuler la créativité.

Les sociétés coopératives appartenant à leurs travailleurs pourraient être un modèle à suivre pour créer des emplois et fournir divers services à la communauté, allant des soins de santé et de la garde des enfants au recyclage et à la sécurité. Toutefois, ce système ne fonctionnera que si les coopératives sont elles-mêmes intégrées dans des économies décolonisées à l'échelle mondiale, orientées vers des relations responsables entre les peuples et la terre.

Un *Green New Deal* décolonial doit également reconnaître les maux causés par des siècles d'oppression raciale, sexuelle et sociale et chercher à les compenser. Par conséquent, il doit porter une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés et aux communautés indigènes dépossédées de leurs terres, de leurs savoirs et de leurs modes de vie. Cette transformation doit s'accompagner de dispositions visant à réparer les injustices coloniales.

Décolonial ou rien !

Je suggère trois principes clés pour mettre en place un *Green New Deal* décolonial. 1) « Devenir vert » nécessite de repenser les relations entre humains et non-humains et d'en expérimenter de nouvelles qui soient ancrées dans la réciprocité et la responsabilité. 2) L'économie mondiale doit être réorientée vers des principes

de décroissance, de décolonisation et de relocalisation. 3) Il faut démocratiser les rapports de force inégaux qui sous-tendent toujours le « contrat social » du modèle de développement dominant, afin d'éliminer la discrimination et la suprématie raciale sous toutes ses formes.

Pour que le *Green New Deal* soit fonctionnel, il ne doit toutefois pas se limiter à des débats et des actions à l'intérieur des frontières d'un seul pays ou d'une seule région. Les forces déshumanisantes et écologiquement dévastatrices du capitalisme ne respectent aucune frontière. Toute stratégie de riposte doit dès lors revêtir une dimension mondiale. Un GND exige un engagement collectif pour résister politiquement aux forces d'oppression. Il implique des mobilisations sociales réagissant à leur manière aux politiques d'austérité menées par l'État et le marché qui, ensemble, tendent à consolider le « contrat social » responsable de l'effondrement écologique.

Cela étant, il ne suffira pas d'ajouter l'adjectif « décolonial » aux deux autres – « *green* » et « *new* » – pour rendre le « *deal* » du développement actuel plus inclusif. La puissance mondiale du modèle hégémonique dans l'exploitation des personnes et de la nature est à considérer, tout comme ses variantes locales ou régionales liées à des facteurs historiques spécifiques. Tels, par exemple, l'assujettissement de peuples et de leurs rapports à la terre au Cachemire ou encore en Papouasie-Occidentale, ainsi que la diabolisation croissante des visions indigènes du monde au Brésil et en Bolivie.

Un *Green New Deal* décolonial nécessite un apprentissage permanent, une confiance et un consentement mutuels, ainsi qu'une réflexivité sur nos propres contributions conscientes ou non, par nos modes de pensée et nos habitus, au système d'oppression en vigueur. Nous avons atteint un point de non-retour. Il n'y a personne pour nous sauver ni aucune solution miracle à la catastrophe climatique en cours. S'il convient de prendre acte que l'humanité entière est très inégalement responsable du « grand gâchis », celui-ci a pris de telles proportions que nous avons besoin d'un engagement solidaire inconditionnel pour en sortir.

Traduction de l'anglais : Élisabeth Jouy

L'urgence écologique, un récit occidentalo-centré[1]

Thierry Amougou[2]

Le privilège de « penser climat » et de se mobiliser pour lui est inégalement réparti entre le Nord et le Sud. Entre les émissions d'opulence des riches et les émissions de survie des pauvres, l'histoire du capitalisme et de l'exploitation coloniale enfante aujourd'hui l'hégémonie technoscientifique du « climat global » à sauver, et son inverse, le climato-scepticisme. L'urgence écologique est celle des favorisés et pas de ses premières victimes.

De quelle génération, de quelle « race », au sens de construction sociale, de quelle nationalité est le climat ? Ce questionnement, de prime abord saugrenu pour la bien-pensance, est d'une grande importance si on lit la « génération climat » – les jeunes occidentaux mobilisés pour la défense du climat – à l'aune de l'histoire globale suivant laquelle celle de l'Occident n'est qu'un bout de celle d'un monde qu'on ne peut comprendre moins médiocrement qu'en mettant toutes les histoires en résonance.

Tous « génération climat » ?

Le réchauffement climatique n'est pas qu'un problème de température en hausse. C'est aussi et surtout un révélateur des rendements décroissants, voire négatifs, du processus modernisateur à la fois en Occident et en régions extra-occidentales. La « génération

1. Version remaniée et actualisée d'un double article paru dans *Le Monde Afrique* en mars 2019.
2. Économiste camerounais, professeur à l'Université catholique de Louvain, directeur du Centre de recherche interdisciplinaire démocratie, institutions, subjectivité (CRIDIS) et chercheur associé au Centre tricontinental (CETRI), auteur notamment de *L'Esprit du capitalisme ultime : démocratie, marché et développement en mode kit* (2019).

climat » européenne, si nous troquons la définition démographique d'une génération par une approche civilisationnelle, peut être entendue comme une représentation du surcroît de sensibilité climatique que la civilisation technoscientifique occidentale construit chez de nombreux contemporains occidentaux.

La preuve en est que les écoliers, les lycéens, les étudiants, les chercheurs et les politiques ne marchent pas pour le climat en Afrique, en Asie centrale et en Amérique latine. Parce que la culture technoscientifique et sa construction d'un « climat global » y sont moins prégnantes, bien que la sensibilité soit bien réelle. Les revendications environnementales dans ces zones prennent souvent la forme des peuples premiers et des paysans qui défendent la préservation de leurs modes de vie. En conséquence, lorsque la « génération climat » en Europe condamne le mode de vie occidental, les sociétés extra-occidentales, elles, luttent pour sauvegarder des modes de vie ancestraux de la prédation capitaliste.

L'approche technoscientifique actuelle du climat global n'est-elle pas, dans ce cas, un rapport social, géopolitique, économique et politique de nature historique ? Est-il réaliste d'évoquer ce rapport multidimensionnel sans mettre en exergue une forme d'injustice en amont, en aval et contenue dans l'invention du climat global comme catégorie politique, économique, environnementale et écologique ? Le climat global est, de nos jours, une totalité climatologique. Sa nature technoscientifique structure le monde, lui donne une intelligibilité en termes de politique climatique, mais cache les multiples inégalités, exploitations, exclusions et discriminations sociales et culturelles qui, dans la dynamique du capitalisme historique, font du climat global un problème brûlant.

De l'effet papillon

En Afrique, en Amérique latine et en Asie centrale, plusieurs générations se situent en amont de la prédation capitaliste, l'une des principales sources du dérèglement climatique. Si le battement d'ailes d'un papillon peut, suivant la théorie du chaos, dérégler tout un système à mille lieues de l'endroit où il se fait, comment compenser aujourd'hui le dérèglement climatique induit par le manque de sensibilité protectrice de l'entreprise coloniale envers la faune, la flore et les civilisations indigènes ?

Le climat global questionne-t-il suffisamment la justice intergénérationnelle qu'il faudra mettre en place au profit des sociétés

extra-occidentales ? Le Fonds vert pour le climat, désespérément vide, est-il à la hauteur d'un tel enjeu ? « *J'ai 17 ans et c'est la peur du changement climatique qui me guide* », déclarait Anuna De Wever dans les médias. La crainte de cette militante, chef de file de la mobilisation en Belgique, n'a aucune chance de faire tache d'huile en régions extra-occidentales si les jeunes de son âge y ont plutôt peur de dormir sans manger, de ne pas avoir d'eau potable, de ne pas aller à l'école, de ne pouvoir se soigner ou de devenir des enfants-soldats.

Comment défendre ensemble le climat global quand certains jeunes, bébés et leurs parents se noient par milliers dans les abysses de la Méditerranée, tandis que d'autres manifestent à Bruxelles, à Paris et à Québec, main dans la main avec leurs parents et enseignants ? Le mouvement Youth For Climate ne peut faire florès dans des contrées en carence de biens essentiels et prématérialistes, étant donné qu'une telle mobilisation y apparaît comme une préoccupation à la fois de luxe et postmatérialiste, non parce qu'elle est infondée, mais parce que l'esprit s'élève sur l'urgence du climat lorsqu'il est libéré de l'emprise des carences du quotidien : ventre affamé n'a point de climat !

Le privilège de « penser climat »

Les peuples et territoires pauvres ainsi que leurs populations et descendances sont condamnés à la double peine. Qu'ont de commun les « générations *favelas* » sud-américaines avec la « génération climat » européenne, si ce n'est qu'elles habitent la même Terre dont le climat se dérègle ? Ces jeunesses pauvres d'Amérique latine et celles des pays du Sud paieront le prix fort du dérèglement climatique, contrairement à la « génération climat » européenne. Les enfants congolais parfois ensevelis vivants dans les mines artisanales auprès desquelles s'approvisionnent les multinationales occidentales ont-ils le privilège de « penser climat » lorsqu'ils doivent s'activer à réunir trois pièces pour faire un sou ?

L'injustice intergénérationnelle ne doit pas seulement interroger le futur, mais aussi le passé et le présent. Sans atteindre un développement devenu une véritable « aventure ambiguë », comme le pensait Cheikh Hamidou Kane en 1961, l'Afrique est sommée de ne plus suivre la route tracée par la « mission civilisatrice » tout en ayant perdu son paradigme naturel de vie, à savoir, ce que Winston Churchill, sous-secrétaire d'État aux colonies, mit en évidence dans

son ouvrage, *My African Journey*. Il y décrivit avec émerveillement la foultitude de papillons multicolores qu'il vit en Afrique de l'Est en 1907.

Le monde d'aujourd'hui recherche cette diversité perçue comme l'indice d'une bonne santé écologique d'un biotope, le « paradigme papillon ». Le monde doit-il donc se « déciviliser » alors que Churchill était, lui, en « mission civilisatrice » en 1905 en Afrique ? Quelle génération doit payer la note des papillons africains décimés par la modernisation capitaliste ? Celle dont les grands-parents ont connu les « Trente Glorieuses » ou celles dont les ancêtres ont été pendus pour avoir défendu férocement le « paradigme papillon » dans lequel ils vivaient ? Comment réconcilier ces deux générations sur l'ajustement favorable au climat global, alors que leurs conditions de vie sont si radicalement opposées ?

Tous dans le même bateau, mais pas tous avec accès aux canots de sauvetage

Les premières articulations du capitalisme mercantiliste et industriel lors de la traite transatlantique mettent en évidence le rôle de combustible de certaines populations racisées : Indiens, Noirs et Jaunes. L'analyse voltairienne du « Nègre de Surinam » dans *Candide*, dont mains et jambes amputées ont servi de carburant et d'incitation à produire en toute docilité, l'illustre parfaitement.

« Le Nègre de Surinam » est l'incarnation de la face raciale des inégalités sociales et multiformes qui, de façon séculaire, ont détruit au sein du capitalisme les équilibres nécessaires entre le social, l'environnement et l'économique. Le sang, le meurtre, la pendaison et le travail servile qui, à cette époque, étaient de bons mortiers pour le capitalisme, se révèlent aujourd'hui, à travers la problématique du climat, être le retour du fantôme d'un monde défiguré par le capitalisme, un monde sous l'emprise de la « raison nègre » à laquelle fait allusion le philosophe Achille Mbembe.

Les problèmes actuels liés au climat global sont une conséquence environnementale des rapports, à long terme entre Blancs-Noirs, Blancs-Rouges et Blancs-Jaunes où, non seulement les seconds de ces dyades ont fait l'objet d'exploitation, de mépris et de dominations, mais aussi où leur culture et le rapport spécifique à l'environnement qu'elles projetaient, ont été réprimés et évincés par le rapport instrumental à la nature du capitalisme occidental.

Cette racialisation historique du rapport de production capitaliste au profit des Blancs se vérifie de nos jours par le fait que ceux qui mettent en évidence les urgences des désastres écologiques sont surtout ceux qui, dans le rapport racial du capitalisme, ont été favorisés. Ceux qui en font peu ou point allusion sont ceux dont ce rapport racial historique a été si négatif qu'ils sont toujours empêtrés dans des préoccupations quotidiennes de survie. Qui sont aujourd'hui les « Nègres de Surinam » du rapport de production capitaliste et de la question « climat » qu'il induit ?

De la nationalité du climat global

« *Pachamama* », la Terre-mère, mère nourricière, est le nom que des peuples indigènes latino-américains donnent à la Terre. Puisque la question du climat est une question sans frontière, les politiques de préservation devraient incarner une seule Terre, un seul peuple et une seule nation, de telle façon que la nationalité du climat soit celle de la nation-Terre. De nos jours, les dynamiques économiques, culturelles, politiques et migratoires sont loin de témoigner du fait que le monde est notre *Pachamama* à tous.

Les migrants affluent en Europe en pensant non seulement que la sécurité sociale, politique et économique y est mieux assurée, mais aussi que ledit continent n'est pas sur la même nation-Terre que leurs pays d'origine. En retour, si l'Europe forteresse se consolide, c'est que de nombreux Européens veulent protéger tant leur culture que leur État providence quand il existe. En conséquence, la protection du climat qui exige la transformation du monde en une seule nation, existe surtout dans les intentions et les discours et moins dans les pratiques politiques réelles. L'examen de ces dernières, notamment dans le domaine migratoire, montre que le climat a plusieurs nationalités.

Alors que les pauvres pensent que les conditions économiques, politiques et sociales au Nord permettent de moins souffrir du réchauffement climatique, les pays du Nord veulent protéger les conditions politiques, sociales et économiques qui leur permettront de mieux supporter le réchauffement climatique que les pauvres de la planète. Le discours énonce que nous sommes tous sur le même bateau, mais que tous n'ont pas accès aux canots de sauvetage. La pratique prouve que nous évoluons sur des ponts différents, en première ou seconde classe.

À défaut d'avoir la Terre comme nation, plusieurs modèles climatiques cohabitent. En suivant la pensée de Samuel Huntington, le « climat global » apparaît comme l'affrontement de plusieurs approches climatiques issues de cultures différentes qui s'entrechoquent. Le « *Our way of life is not negotiable !* » de Bush père au Sommet de la Terre à Rio en 1992 et le « *There is no alternative !* » de Margaret Thatcher en 1980, font partie de ce modèle de civilisations qui inféode l'enjeu climatique à la préservation d'une identité civilisationnelle, ici le capitalisme. La nation et son style de vie sont figés malgré le réchauffement climatique : le raisonnement en termes de coûts et bénéfices identitaires d'une politique climatique prédomine.

Ensuite vient ce qu'on peut appeler, suivant Édouard Glissant, le modèle du « métissage » ou de la « créolisation » climatique. Ici point de choc entre différentes approches culturelles du climat et du rapport à la nature, mais leur métissage capable de mener vers la *Pachamama* comme nation du climat global. Enfin, avec Achille Mbembe, on peut souligner le « devenir nègre du monde » comme paradigme climatique sans issue, où le capitalisme fait de tous les hommes des Nègres du réchauffement climatique, des « Noirs de Surinam » du climat, ceux qui vont circuler dans la cale du bateau des politiques climatiques néolibérales.

Un récit occidentalo-centré

Le « climat global » porte plusieurs rationalités en tension. Sous les traits d'un héroïsme de la raison et d'un hégémonisme technoscientifique, il ignore et phagocyte les conceptions climatiques préscientifiques des cultures extra-occidentales, au lieu de s'ouvrir à elles. Les peuples premiers dont les styles de vie ont préservé les deux poumons de la planète à savoir la forêt amazonienne et la forêt du golfe de Guinée, ont des connaissances autochtones qui ne figurent jamais dans les rapports technoscientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les modèles mathématiques et physiques du Nord ne sont-ils pas des effaceurs du passé non quantifiable des peuples indigènes ? Comment fait-on la part des choses entre les émissions d'opulence du Nord et les émissions de survie des Suds ? Si chaque région du monde devait avoir son modèle climatique compatible avec sa culture et ses problèmes, alors les États-Unis actuels auraient le climato-scepticisme comme raison climatique. Cela fonde

une forme de démocratie d'opinion sur le réchauffement climatique en opposant rationalité scientifique et rationalité démocratique : on peut, au nom de la démocratie d'opinion, affirmer fausses ou imaginaires des évidences scientifiques. L'Occident se retrouve donc en son sein confronté à deux rationalités. Une qui démontre que le réchauffement climatique existe et l'autre qui la conteste et saborde les accords sur le climat.

Cela n'est-il pas la conséquence du fait que ce que nous appelons sciences n'est pas exempt de valeurs ? Les chimistes, les physiciens, les mathématiciens et les statisticiens du GIEC ont bien des valeurs qui s'immiscent dans la conception des paramètres de leurs modèles. Ces modèles sont très souvent de nature globale et montés par des Occidentaux (vingt et un sur vingt-sept modèles du GIEC sont d'auteurs américains) dont la culture ne peut s'arrêter aux portes des équations !

L'objectivité est un instrument de pouvoir depuis que la modernité existe et c'est l'Occident qui détermine et régule les instances d'objectivation du « climat global » et des politiques connexes. Le « climat global » comme récit reste largement occidentalo-centré. Et taiseux sur le fait que ce qu'on désigne aujourd'hui par ce terme contient, tout en les légitimant, les classifications coloniales et évolutionnistes entre société traditionnelle et société moderne, communauté et société, nature et culture, ethnologie et sociologie puis histoire de l'Occident – point de vue universel parce que scientifique – et points de vue extra-occidentaux, perçus comme « situés », donc non scientifiques.

Un *Green New Deal* post-coronavirus

Réflexions pour une transition sociale et écologique dans un monde post-coronavirus[1]

Maristella Svampa[2]

Dès lors que l'on analyse ses causes, la pandémie offre l'opportunité d'envisager d'autres mondes. Deux voies prometteuses se détachent. Le paradigme du *care* d'origine féministe, qui invite à rompre avec les approches instrumentales pour cultiver les interdépendances entre humains et avec l'environnement. L'idée d'un *New Deal,* qui doit mettre l'investissement public, en cours de réhabilitation, au service d'une transition sociale et écologique juste.

Les pandémies font partie de l'histoire mondiale, de la peste noire à la grippe espagnole. Dans les Amériques, les maladies importées d'Europe au temps de la conquête décimèrent la population autochtone – entre 30 et 90 millions de personnes moururent de la grippe, de la rougeole ou du typhus. Plus récemment, la grippe asiatique (1957), la grippe de Hong Kong (1968), le sida (années 1980), le sars (2002), la grippe porcine (2009), ébola (2014), le mers (2015) ont prélevé leur lot de vies humaines.

Jamais néanmoins nous n'avions vécu une situation de quarantaine mondiale. Jamais nous n'avions même imaginé qu'un tel état d'exception pouvait si rapidement être instauré par les États

1. Version réduite d'un article paru dans *Nueva Sociedad*, avril 2020, sous le titre : « Reflexiones para un mundo post-coronavirus ».
2. Sociologue et écrivaine, chercheuse au Conseil national de la recherche scientifique (Conicet), professeure de l'Université nationale de La Plata (Buenos Aires), membre du conseil éditorial d'*Alternatives Sud* (CETRI), autrice notamment de *Las fronteras del neoextractivismo en América Latina* (2018).

nationaux. Un véritable Léviathan sanitaire. Au cours de l'année 2020, un tiers de l'humanité s'est retrouvée en situation de confinement obligatoire : frontières externes fermées, contrôles internes mis en place, paradigme de la sécurité généralisé, isolement et distanciation exigés. Et ceux qui jusqu'à hier défendaient des politiques de réduction de l'État ont réorienté leur discours autour de la nécessaire intervention publique : même au Nord, un consensus émerge pour dénoncer les programmes d'austérité qui ont affaibli les systèmes de santé publique.

Il est dès lors difficile de considérer que le monde d'avant 2020 était « solide » en tant que système économique et social. Le coronavirus nous a précipités dans une arène où les grands débats sociaux prennent une importance cruciale. Comment désormais penser la société ? Quel type d'État pour sortir de la crise ? Il s'agit de penser l'avenir de la civilisation au seuil d'un effondrement systémique.

Ambivalences du retour de l'État

En reformulant l'idée de Léviathan climatique de Geoff Mann et Joel Wainwright (2018), on peut dire que nous avons été confrontés à l'émergence d'un Léviathan sanitaire transitoire à deux visages. D'un côté, il semble que l'on ait assisté à un retour de l'État social. Ainsi, les mesures adoptées à travers le monde ont impliqué une intervention publique massive, de la part des gouvernements d'États forts, comme l'Allemagne ou la France, mais aussi de celle des pays de tradition libérale, comme les États-Unis.

La situation est si grave, vu l'effondrement de l'emploi et les millions de chômeurs que la crise a créés, que même les économistes les plus libéraux pensent à un deuxième *New Deal* pour affronter cette crise systémique. À moyen et long terme, la question est de savoir quels secteurs bénéficieront de ces investissements publics. Donald Trump a déjà donné un signal clair : le plan de relance massif (CARES Act), un paquet de 2000 milliards de dollars, destiné notamment au sauvetage de secteurs sensibles de l'économie, soutiendra l'industrie de la fracturation hydraulique, l'une des activités les plus polluantes et les plus subventionnées par l'État.

De l'autre côté, le Léviathan sanitaire va de pair avec l'état d'urgence. Beaucoup a été écrit à ce sujet. Les contrôles sociaux les plus intenses se traduisent dans différents pays par des violations des droits fondamentaux, la militarisation de territoires et la

répression des groupes sociaux les plus vulnérables. En réalité, plutôt qu'à l'avènement d'une société de surveillance numérique à l'asiatique, on assiste dans les pays du Sud à l'expansion d'un modèle de surveillance mené par les différentes forces de sécurité, lequel est moins sophistiqué mais peut porter davantage atteinte aux couches dominées au nom de la guerre contre le coronavirus.

Jusqu'où les États iront-ils pour éviter un effondrement social ? Cela dépendra des luttes, c'est-à-dire des mouvements à la base des sociétés, mais aussi des pressions que les secteurs économiques les plus concentrés exerceront d'en haut. Il est par ailleurs évident que les ressources des États de la périphérie sont inférieures à celles du centre. En Argentine notamment, vu la situation de quasi-faillite et de désastre social dans laquelle le dernier gouvernement de Mauricio Macri a laissé le pays. Aucune nation ne se sauvera seule, quelles que soient les mesures progressistes mises en œuvre. La solution est mondiale et requiert un réaménagement radical des rapports Nord-Sud, sous le signe d'un nouveau multilatéralisme démocratique favorisant le renforcement d'États nationaux capables de maîtriser les interdépendances entre questions sociales, environnementales et économiques.

Les crises comme apprentissage

La pandémie met à nu l'ampleur des inégalités et le processus de concentration des richesses mondiales. Cela force à réfléchir aux réponses données aux dernières crises mondiales, en particulier celle de 2008. Causée par la bulle immobilière aux États-Unis, elle était d'abord d'ordre financier et s'est transmise à d'autres régions pour se transformer en une dépression économique de proportion mondiale. Nous continuons à subir les effets des mauvaises réponses qui y ont été apportées. Sauf exception, les gouvernements ont organisé le sauvetage des grandes sociétés financières, en ce compris de leurs dirigeants, lesquels ont finalement émergé de la crise plus riches qu'auparavant.

Ainsi, du point de vue social et à l'échelon mondial, la reconfiguration a été régressive. L'économie s'est redressée au prix d'une croissance des inégalités, une évolution qui entraînera l'avènement en 2011 du mouvement Occupy Wall Street et du slogan « Nous sommes les 99 % ». Des millions de personnes surendettées ont perdu leur maison et leur emploi, tandis que de nombreux pays ont mené des plans d'ajustement et désinvesti dans la santé

et l'éducation. La veille du Forum de Davos, en janvier 2020, un rapport d'Oxfam livrait cette information : les 2 153 milliardaires du monde possèdent une richesse plus grande que 4,6 milliards de personnes, c'est-à-dire 60 % de la population de la planète. En termes politiques, des mouvements tectoniques s'ensuivirent, illustrés par l'émergence de nouveaux partis et leaders réactionnaires et autoritaires, de Donald Trump à Jair Bolsonaro, en passant par Narendra Modi, Matteo Salvini et Rodrigo Duterte.

Alors qu'on considérait jusqu'il y a peu que l'Amérique latine évoluait à rebours du processus de radicalisation vers la droite que connaissent l'Europe et les États-Unis, de nouveaux vents idéologiques soufflent sur la région, illustrés par le phénomène Bolsonaro au Brésil et le coup d'État en Bolivie. Si, en plein « consensus des *commodities* », l'Amérique latine avait plutôt bien résisté à la crise économique et financière de 2008, grâce au prix élevé des matières premières, il ne reste pas grand-chose de cette période de vaches grasses de l'extractivisme.

Elle est toujours la région la plus inégalitaire du monde (20 % de la population concentre 83 % de la richesse), celle où a cours le principal processus de concentration et d'accaparement des terres (à travers l'avancée de la frontière agricole), ainsi que la partie du monde la plus dangereuse pour les militants de l'environnement et des droits humains (60 % des assassinats de défenseurs de l'environnement perpétrés en 2016 et 2017 ont eu lieu en Amérique latine), et comme si cela ne suffisait pas, la plus insécure pour les femmes, victimes de féminicides et de violence de genre à grande échelle.

Ainsi la sortie de crise de 2008 doit servir aujourd'hui de contre-exemple efficace et convaincant pour appeler à des propositions novatrices et démocratiques visant à l'égalité et la solidarité. En Amérique latine, elle devrait en particulier nous amener à intériioriser ce constat : les pays du Sud sortis de la crise grâce aux énormes recettes du boom des matières premières avaient déjà sombré avant l'apparition du coronavirus. Le néoextractivisme ne peut plus être considéré comme un modèle pertinent.

Occultation des causes écologiques et discours belliciste

Au-delà des faiblesses de la configuration sociale, économique et politique depuis la crise de 2008, revenons sur les causes environnementales de la pandémie. De nombreux articles relayant

des études scientifiques confirment aujourd'hui que les virus qui frappent l'humanité ces dernières décennies sont directement liés à la destruction des écosystèmes, à la déforestation en vue d'installer des monocultures et au trafic d'animaux sauvages. Cependant, concentrée sur l'expansion de la pandémie en tant que telle et les stratégies à développer pour la contrôler, l'attention publique ne semble pas avoir intégré ce noyau central dans ses interprétations.

Qui a entendu la moindre allusion à la problématique environnementale comme ressort de cette tragédie dans les discours de Merkel ou de Macron ? Quant au président argentin Alberto Fernández, qui a conquis une légitimité grâce à une politique de prévention rigoureuse et à son contact permanent avec un comité d'experts, quelqu'un l'a-t-il entendu parler, ne fût-ce qu'une fois, des causes socio-environnementales de la pandémie ? Si ennemi il y a, ce n'est donc pas tant la pandémie comme telle que le type de rapports entre le capitalisme et la nature instauré par la mondialisation. Certes, cette façon de comprendre les enjeux actuels circule dans les milieux universitaires et militants, sur les réseaux sociaux et dans certains médias ; mais elle ne pénètre pas l'agenda politique. Cet « *aveuglement épistémologique* », pour reprendre l'expression d'Horacio Machado Aráoz (2018), a comme corollaire un discours belliciste sans précédent.

De Macron et Merkel à Trump et Xi Jinping, la prolifération de métaphores guerrières et le souvenir des guerres mondiales ont traversé les discours. De même chez Alberto Fernández, qui parle constamment de l'« ennemi invisible ». En vérité, si cette évocation peut stimuler la cohésion d'une société qui redoute la contagion et la mort, en « serrant les rangs face à l'ennemi commun », elle ne contribue pas à une compréhension de la racine du problème. Au contraire, elle l'occulte même. En revanche, elle normalise et accentue le contrôle social sur les secteurs considérés comme « problématiques » : les pauvres, les prisonniers, ceux qui désobéissent au contrôle.

Le discours belliciste s'attaque aux symptômes, mais pas aux causes profondes du problème, qui tiennent au modèle de société instauré par le capitalisme néolibéral via l'expansion des frontières de l'exploitation et l'intensification des circuits d'échange d'animaux sauvages issus d'écosystèmes dévastés. Enfin, la formule belliciste s'associe davantage à la crainte qu'à la solidarité et charrie une

multiplication des contrôles de la conformité des comportements aux mesures dictées par les gouvernements pour éviter la contagion.

En Argentine comme ailleurs, elles ne manquent pas, les histoires qui mettent en avant l'association entre le discours belliciste et la figure du « citoyen policier », érigé en gardien attentif, prêt à dénoncer le plus petit écart de son voisin aux consignes de la quarantaine. Bref, il faut abandonner le discours guerrier et envisager les causes environnementales de la pandémie de pair avec ses aspects sanitaires, en les assumant dans un agenda public qui puisse nous préparer positivement à répondre au véritable grand défi de l'humanité : la crise climatique.

Horizons possibles

L'année de la grande pandémie nous amène à un carrefour civilisationnel. En nous confrontant à de nouveaux dilemmes politiques et éthiques, elle nous permet de repenser la crise économique et climatique sous un angle nouveau, tant en termes de diversité des échelles que du point de vue sociopolitique. Le dilemme pourrait être formulé comme suit. Soit nous allons vers une globalisation néolibérale plus autoritaire, un pas en avant vers le triomphe du paradigme axé sur la sécurité et la surveillance numérique mis en place dans le modèle asiatique[3].

Ou bien, tout en se gardant d'adopter une vision par trop naïve, on peut considérer que la crise est susceptible d'ouvrir un chemin à la construction d'une mondialisation plus démocratique, en connexion avec le paradigme du *care*[4]. Cette possibilité s'actualiserait via la mise en œuvre et la reconnaissance de la solidarité et de l'interdépendance comme liens sociaux et internationaux ; par des politiques publiques orientées vers un « nouveau pacte écologico-social et économique » qui aborderait conjointement la justice sociale et environnementale.

---

3. Paradigme bien décrit par le philosophe Byung-Chul Han dans *La société de la transparence* (2017). Ce paradigme est moins sophistiqué dans le cas de nos sociétés périphériques du Sud où, selon l'analyste bolivien Pablo Solón, il intervient sous le signe d'un « capitalisme du chaos ».

4. Le paradigme du *care* est issu des études féministes. Il peut être traduit en français par « capacité à prendre soin d'autrui ». Son application s'est élargie aux dispositions et activités menées en vue de maintenir et réparer les rapports entre humains et avec l'environnement, en soutien à la vie (Zielinski, 2010).

N'oublions pas que les crises sont aussi génératrices de processus de « libération cognitive », comme le souligne la littérature sur l'action collective. Ce processus rend possible la transformation de la conscience de ceux qui sont potentiellement affectés. Il induit un dépassement du fatalisme ou de l'inaction et rend envisageable ce qui était inimaginable auparavant. À condition qu'on comprenne que des opportunités existent pour une action transformatrice au cœur du désastre.

Le pire serait de rester chacun chez soi, convaincus que les jeux sont faits, et que cet état d'esprit nous entraîne à l'inaction ou à la paralysie, en pensant qu'il ne sert à rien de tenter d'exercer une influence sur les processus sociaux et politiques qui s'amorcent, tout comme sur les agendas publics en train de se mettre en place. Cela reviendrait à permettre que la sortie de la crise systémique qui a résulté de la crise sanitaire se solde par l'approfondissement de ce que la féministe afro-américaine Keeanga-Yamahtta Taylor, reprenant le concept de « capitalisme du désastre », dénomme « *le désastre à l'intérieur du désastre* ». Nous devons partir de l'idée que nous sommes dans une situation de crise systémique extraordinaire et que l'horizon de la civilisation n'est pas bouché, mais l'enjeu de luttes.

Dans cette perspective, certaines portes sont à refermer. On ne peut accepter une solution qui, comme celle de 2008, bénéficierait aux secteurs les plus concentrés et polluants. D'autres secteurs doivent être soutenus et renforcés par les pouvoirs publics – le paradigme du *care* et de la vie –, tant pour penser la sortie de crise que pour imaginer d'autres mondes possibles. Il s'agit de proposer des issues qui mettent en question les impasses de la mondialisation actuelle : la destruction de la nature et des écosystèmes, une conception de la société et des liens sociaux sous le signe de l'intérêt individuel, la marchandisation et une fausse idée de l'autonomie. Ce nouveau langage devrait se baser à la fois sur la promotion du paradigme du *care* comme cadre sociocognitif et sur la mise en œuvre d'un grand pacte écologico-social et économique, à l'échelle nationale et mondiale.

Paradigme du *care*

En premier lieu, il s'agit plus que jamais de valoriser le paradigme du *care*, historiquement développé par l'écoféminisme, les féminismes populaires d'Amérique latine et l'économie féministe.

Ce paradigme relationnel implique la reconnaissance et le respect de l'autre, la conscience que la survie est un problème qui nous implique en tant qu'humanité et nous concerne comme êtres sociaux. Il peut nous aider à repenser les liens entre mondes humain et non-humain, à questionner la notion d'« autonomie » dérivée de notre conception moderne du monde et de la science, à accorder une place centrale à des idées comme l'interdépendance, la réciprocité et la complémentarité.

Les tâches quotidiennes liées au maintien et à la reproduction de la vie, dépréciées au cours de l'histoire du capitalisme patriarcal, sont des activités centrales au départ desquelles doit être problématisée la question écologique. Loin de l'idée réductrice d'autonomie à laquelle mène l'individualisme libéral, il importe que nous comprenions que nous sommes des êtres interdépendants et que nous abandonnions les visions anthropocentriques et instrumentales. Nous sommes des parties constitutives d'un tout, avec les autres et intégrés dans la nature. En tant que clé d'un dépassement de la crise de civilisation, l'interdépendance est aujourd'hui de plus en plus à lire en termes d'écodépendance, dans une extension de l'idée de *care* et de réciprocité à l'ensemble de la nature.

Dans le contexte actuel de tragédie humanitaire mondiale, le soin ne se rapporte pas seulement à la sphère domestique, mais est aussi sanitaire ; en tant que base d'une vie durable, cette notion en vient à se charger d'un sens essentiel. Elle comporte une réévaluation du travail du personnel de soin, femmes et hommes (aides-soignants, médecins, épidémiologistes, infirmiers, brancardiers…, bref l'ensemble des travailleurs de la santé). Leur confrontation au quotidien avec la pandémie exige l'abandon de la logique mercantile et une réorientation des investissements de l'État dans les activités de soins et d'assistance.

Les savoirs du personnel de la santé seront de plus en plus indispensables pour imposer dans l'agenda public la question des rapports entre santé et environnement, face à la catastrophe climatique. Il ne faut pas seulement s'attendre à d'autres pandémies, mais à la multiplication des maladies liées à la pollution et à l'aggravation de la crise écologique. En dépit de la marchandisation en profondeur à laquelle on a assisté ces dernières décennies, la médecine n'a pas perdu sa dimension sociale. Elle sera directement impliquée dans les grands débats de société et, en définitive, dans

les changements majeurs qui nous attendent, avec les secteurs écologistes, féministes, les jeunes et les peuples autochtones.

En Argentine, le gouvernement d'Alberto Fernández a pris diverses initiatives visant à introduire des enjeux du *care* dans les politiques, parmi lesquelles la création du ministère des femmes, de la politique du genre et de la diversité sexuelle, et l'incorporation au sein du gouvernement de détachées professionnelles dont l'approche féministe intervient de façon transversale dans divers secteurs de l'État. Ce geste en direction de l'intégration du féminisme comme politique de l'État doit néanmoins se traduire par un élargissement de l'agenda public du *care*. Il est à espérer que les femmes promues dans des fonctions publiques arriveront à imposer la réalité de l'étroitesse des liens entre soin, santé et environnement, aujourd'hui absente du discours politique.

Nouveau pacte écologico-social

En second lieu, cette crise pourrait fournir l'opportunité de débattre de politiques publiques mondiales. Il y a dix ans, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) avait proposé un nouveau plan Marshall en faveur des pays pauvres à hauteur de 2 500 milliards de dollars, qui aurait impliqué des remises de dettes, un plan d'investissement pour la santé, ainsi que des programmes sociaux. L'impératif d'une refonte de l'ordre économique mondial paraît aujourd'hui réalisable. La promotion d'un revenu de citoyenneté semble aussi possible : le débat à ce sujet a été réactivé dans le feu d'une pandémie qui a détruit des millions d'emplois et précarisé plus avant le monde du travail.

Le *New Deal* ne doit pas être envisagé dans les seuls termes économiques et sociaux, mais aussi dans une perspective écologique. Le pire serait de légiférer au détriment de l'environnement afin de relancer l'économie. Avec Enrique Viale (2020), nous proposons les termes d'un grand pacte écologico-social et économique, peu connu en Amérique latine, du fait des urgences économiques comme du déficit de relations historiques avec le concept. En Argentine, la réalisation qui s'en rapproche le plus est le plan quinquennal mis en œuvre sous le premier gouvernement péroniste, qui avait un objectif nationaliste et redistributif. Ce plan n'a pas été adopté suite à une catastrophe mais grâce à l'excédent fiscal lié aux prix élevés des céréales sur le marché mondial. La guerre en Europe a fourni au gouvernement péroniste l'opportunité

de construire les conditions d'une autonomie relative, avec une politique de redistribution orientée vers les secteurs du salariat urbain.

Nous n'avons donc pas chez nous un imaginaire de la reconstruction empreint du souvenir du plan Marshall (Europe) ou du *New Deal* (États-Unis). Nous sommes porteurs d'un imaginaire de la concertation sociale hérité du péronisme, au sein duquel la demande de réparation (justice sociale) demeure associée à la conception hégémonique de la croissance économique, qui aujourd'hui peut renvoyer à un idéal industrialiste, mais toujours dans le cadre du modèle extractiviste exportateur, à travers l'agrobusiness et, dans une moindre mesure, l'exploitation minière à ciel ouvert. La présence de cet imaginaire extractiviste-développementiste est peu susceptible de contribuer à une réflexion sur les voies d'une « transition juste » ou au lancement d'un débat à la fois national et ouvert au monde sur le grand pacte écologico-social. Cet imaginaire oriente au contraire le débat dans la mauvaise direction et le rend résolument périlleux dans le contexte de la crise climatique.

Ceci ne veut pas dire que l'Amérique latine soit dénuée de narratifs émancipateurs ou d'utopies concrètes. N'oublions pas que de nouvelles grammaires politiques ont émergé dans chaque région, dans le feu des résistances locales et des mouvements éco-territoriaux (ruraux et urbains, paysans et multiculturels, mobilisations récentes des plus jeunes pour la justice climatique). Ils proposent un nouveau type de relation entre les êtres humains aussi bien qu'entre la société et la nature. À l'échelle locale, les expériences à caractère antisystémique se multiplient, en témoigne la diffusion de l'agroécologie jusque dans un pays aussi transgénique que l'Argentine.

Ces processus de reterritorialisation s'accompagnent d'une écologie politique associée à diverses thématiques : le *buen vivir*, l'après-développement, le post-extractivisme, les droits de la nature, les biens communs, l'éthique du *care* et la transition socio-écologique juste. Les fils directeurs en sont aussi bien la défense des communs que la recréation d'un autre lien avec la nature et la transformation des rapports sociaux, sous le signe de la justice sociale et environnementale. Ce dont il s'agit, c'est de construire un véritable agenda national et mondial, avec une batterie de politiques publiques orientées vers la transition dans la justice.

Pour sûr, une évolution dans ce sens ne requiert pas seulement un approfondissement des thèmes que l'on vient d'évoquer, mais aussi l'établissement d'un dialogue Nord-Sud avec les défenseurs

d'un *Green New Deal*, basé sur une redéfinition du multilatéralisme dans une perspective axée sur la solidarité et l'égalité. Rien ne dit que ce sera facile, mais ce n'est pas impossible. Nous avons besoin de nous réconcilier avec la nature, de reconstruire avec elle et avec nous-mêmes une relation porteuse de vie et non de destruction. L'adoption d'un agenda de transition peut se convertir en étendard de combat, non seulement en rupture avec la pensée libérale dominante, mais aussi à l'encontre du récit « effondriste » (ou à l'inverse « développementiste ») qui prévaut dans certains milieux de gauche.

La pandémie du coronavirus et l'imminence d'une catastrophe climatique ouvrent à un processus de libération cognitive, à travers lequel l'imagination politique sous-jacente au besoin de survie et d'attention à la vie peut devenir agissante. Cette conjoncture peut dynamiser la convergence entre luttes anciennes et nouvelles (sociales, éthiques, féministes et écologistes). Et nous conduire à l'orée d'un nouveau rapport au monde, holistique, intégral, transformateur, trop longtemps refoulé.

Traduction de l'espagnol : Paul Géradin

Bibliographie

Byung-Chul H. (2017), *La Société de la transparence,* Paris, PUF.

Machado Aráoz H. (2018), « América Latina y la Ecología Política del Sur », dans Alimonda H. et col. (dir.), *Ecología política latinoamericana*, Buenos Aires, Clacso.

Mann G. et Wainwright J. (2018), *Climate Leviathan. A political theory of our planetary future*, Londres/New York, Verso.

Svampa M. et Viale E. (2020), *Una brújula en tiempos de crisis climática*, Buenos Aires, Siglo XXI.

Zielinski A. (2010), « L'éthique du *care* : une nouvelle façon de prendre soin », *Études,* tome 413 (12).

Un *Green New Deal* post-pandémie changerait-il la donne pour le Sud ?

Ashish Kothari[1] et Vijay Kolinjivadi[2]

Sans mise en cause de l'économie politique de la mondialisation, un *Green New Deal* ne sera qu'une vitrine occultant la poursuite de l'exploitation de la nature et du travail pour satisfaire la demande « écologique » des fractions privilégiées de l'humanité. Il faut sortir de la logique des transferts de coûts, qui fait porter sur les plus pauvres et l'environnement au Sud, les effets de la tendance à « verdir » un modèle, sans le transformer.

Un nouveau palier a été franchi durant les années 2019 et 2020 dans l'expression des crises environnementales. Avant même l'expansion du covid-19, plusieurs phénomènes ont capté l'attention du monde : les incendies dans l'Amazonie brésilienne, les températures estivales records dans l'Antarctique, les inondations dans le Midwest états-unien, les canicules à répétition en Europe et la terrible destruction de biodiversité entraînée par les feux de forêt australiens.

Dans le même temps, les signes de plus en plus évidents des énormes disparités de richesse se sont traduits par une montée tout aussi inédite des revendications de changement social au Chili, en Équateur, en Bolivie et dans d'autres pays d'Amérique latine, mais

---

1. Sociologue, fondateur du groupe d'action environnementale Kalpavriksh, actif au sein de Vikalp Sangam, de Global Tapestry of Alternatives et de Radical Ecological Democracy, auteur notamment de *Churning the Earth : Making of Global India* et *Alternative Futures : India Unshackled*.
2. Économiste écologique, chercheur et enseignant post-doctorant à l'Institute of Development Policy (IOB) de l'Université d'Anvers, auteur de plusieurs études en Asie du Sud, du Sud-Est et centrale.

aussi en Inde, en France, au Liban, en Haïti, en Algérie, au Soudan et ailleurs. À travers l'Europe et l'Amérique du Nord, la jeunesse s'est amassée dans les rues chaque vendredi pour exiger la justice climatique et un futur vivable. L'Inde a connu la plus grande grève générale de l'histoire le 8 janvier 2020, avec 250 millions de travailleurs à l'arrêt. Et au moment où ces lignes sont écrites, le monde est entré dans une situation de paralysie inédite, du fait d'un simple virus microscopique.

Bien que les causes de ces crises sociales et écologiques soient diverses et qu'elles émergent dans des contextes géographiques spécifiques, des lignes de force communes apparaissent dans les réponses progressistes qu'elles suscitent – une demande d'autonomie face aux États répressifs et une résistance croissante aux élites mondiales, riches et puissantes, qui exploitent les gens et la nature au-delà des seuils de tolérance. Les réponses des États à ces mouvements sociaux ont varié, allant de la répression et de la criminalisation de la protestation par des gouvernements conservateurs à des embryons de changements politiques positifs de la part d'une poignée de régimes progressistes.

Rares sont néanmoins les politiques à avoir exprimé des points de vue réellement alternatifs. Parmi les plus radicaux, le manifeste pour un *Green New Deal* (GND) de l'ex-candidat à la présidentielle états-unienne Bernie Sanders et des déclarations du même type du candidat au poste de premier ministre britannique, Jeremy Corbin. L'Union européenne a également avancé son propre projet de *Green Deal*. Dans ses différentes variantes, le GND propose une alternative au modèle de développement dominant et à certains de ses piliers, l'industrie pétrolière notamment. Il cible en particulier les dévastations, présentes et à venir, engendrées par la crise climatique. Néanmoins ces transformations économiques des régions soi-disant « développées » ont des implications pour les vies, les moyens de subsistance et les environnements du monde « en développement ».

Il s'agit de réfléchir à la mesure dans laquelle le *Green New Deal*, dans ses différentes déclinaisons, contribue à modifier les forces systémiques qui perpétuent l'inégalité et la dégradation écologique dans le Sud global. Quelles sont ses implications pour un pays comme l'Inde, qui continue à subir les coûts d'un « progrès » réservé aux populations occidentales privilégiées, mais aussi, de plus en plus, à la classe moyenne supérieure des villes du Sud ?

Pour répondre à cette question centrale, il faut d'abord comprendre en quoi le GND est singulier dans cette période historique.

En quoi le *Green New Deal* est-il « nouveau » ?

La version Sanders du GND est clairement centrée sur les enjeux écologiques et sociaux. Elle porte essentiellement sur le besoin de répondre à la crise climatique en basculant complètement des énergies fossiles aux renouvelables. Et contrairement à beaucoup de propositions climatiques conventionnelles, elle relève clairement l'importance des enjeux de justice dans la transition, en particulier les situations des plus vulnérables (bas revenus, Afro-Américains et Latinos, enfants, personnes âgées et moins valides). Elle insiste sur la nécessité de créer des emplois écologiques dignes pour les travailleurs susceptibles d'être affectés par les changements économiques et de placer l'infrastructure et les systèmes énergétiques dans des mains publiques (en ce compris des coopératives de travailleurs) plutôt que dans celles des CEO ayant partie liée avec l'industrie pétrolière.

Elle comprend également des mesures visant à conserver des terres publiques à des fins d'« agriculture écologique régénérative et durable ». La renégociation des traités de commerce international pour y inclure des standards climatiques et sociaux forts et contraignants constitue un autre engagement positif. Le GND de Sanders cible aussi explicitement les profits des grands patrons du pétrole. Sa campagne a pu capitaliser sur les mouvements sociaux et climatiques. Elle n'a pas émergé parce qu'un leader visionnaire se serait engagé à accomplir seul un changement radical du système politique états-unien, un système aux antipodes des changements que les générations actuelles et futures réclament et méritent.

Les exemples récents de la Bolivie, du Venezuela, de l'Équateur et de la Grèce ont montré que les partis de gauche qui avaient conquis le pouvoir gouvernemental ont à des degrés divers échoué à maintenir une organisation politique cohérente, populaire et démocratique, ainsi qu'à mener des transformations socioculturelles. Cet écart vis-à-vis de leurs objectifs politiques a entraîné une grande déception, que les forces de droite ont cherché à exploiter. Les militants de partis de gauche, les jeunes et les travailleurs en lutte pour la transformation doivent savoir qu'un *Green New Deal* ne sera pertinent que dans la mesure où des mouvements populaires

seront suffisamment forts et autonomes pour exiger des comptes des gouvernements, quelle que soit la composition de ceux-ci.

Ce pouvoir autonome, également appelé « pouvoir dual », reflète l'établissement de « contre-institutions » qui à la fois répondent aux besoins des groupes les plus marginalisés et sont conduites par ces derniers. La démocratie doit être réinventée dans sa signification d'origine, le pouvoir du peuple… et pas le pouvoir des gens supposés représenter le peuple. Cette version populaire de la gouvernance a été soulignée par plusieurs visionnaires, notamment Gandhi et Marx. Comme Ambedkar, l'un des rédacteurs de la constitution indienne et grand défenseur des droits des Dalits en Inde, l'a affirmé dans sa dernière adresse à l'assemblée constituante, le 25 novembre 1949 : « *Nous ne devons pas nous contenter d'une simple démocratie politique. Nous devons faire de notre démocratie politique une démocratie également sociale. La démocratie politique ne peut durer qu'à la condition d'être fondée sur une démocratie sociale* ».

D'autres faiblesses importantes pourraient sévèrement limiter le potentiel de changement réel que promet le *Green New Deal*. Une dépendance significative demeure vis-à-vis de solutions technologiques à des problèmes qui ne sont pas nécessairement de nature technique. Le projet ne dit rien de la réduction de la demande globale d'énergie (à l'exception de l'isolation des bâtiments) ou de la consommation de matériaux, et donc ne reconnaît pas que même si les États-Unis passaient complètement à l'énergie renouvelable et à des technologies telles que les véhicules électriques, l'exploitation non durable des ressources naturelles se poursuivrait.

En se centrant essentiellement sur la réduction des émissions, il ignore les autres crises écologiques, en ce compris la destruction de la biodiversité et des écosystèmes, qui continuera si les niveaux de consommation du Nord ne sont pas drastiquement réduits. Il s'engage à tenir les entreprises responsables de l'atteinte des objectifs climatiques nationaux et du respect du droit du travail, mais il ne mentionne pas explicitement si elles devront être comptables de leurs actes à l'échelle du monde.

La campagne de Sanders s'étant focalisée sur la lutte contre les inégalités abyssales aux États-Unis, son *Green New Deal* ne dit pas grand-chose de la manière dont ce problème peut être pris à la racine, au-delà de la taxation des profiteurs du pétrole et de la création d'« emplois verts ». Dès lors, son projet ne remet pas en

question les structures du capitalisme et du patriarcat et, dans ses implications mondiales, demeure enchâssé dans le colonialisme « vert », qui perpétue la quête de matières premières bon marché et de corps travailleurs noirs et bruns pour réaliser une croissance « verte ». L'impact que ce mode de développement « plus vert » a sur le Sud est tout sauf nouveau.

Le *Green New Deal* et la culture de « transfert des coûts »

La centrale électrique thermique Torrent Power de Sabarmati, à Ahmedabad (Gujarat), est l'une des plus vieilles centrales au charbon d'Inde. Ahmedabad connaît dès lors des taux de pollution de l'air parmi les plus élevés au monde. Comme beaucoup d'autres villes indiennes du reste. L'air à Delhi a été comparé par le chef de l'exécutif de la ville à celui d'une chambre à gaz, car le simple fait de le respirer équivaut à fumer cinquante cigarettes par jour. La transition vers une énergie plus propre et renouvelable est plus que jamais nécessaire, non seulement pour combattre l'exposition quotidienne de milliards d'habitants des villes « en développement » à de forts taux de pollution et limiter les expulsions massives causées par l'implantation des mines, des centrales et des lignes de transmission, mais également pour contribuer à l'effort mondial de la lutte contre le changement climatique.

Cependant, dans un monde dominé par le capitalisme et l'étatisme (fondés sur le patriarcat, le racisme et les discriminations de castes), les pays « riches financièrement mais pauvres en ressources » se tournent de plus en plus vers les pays riches en ressources (du Sud) pour sécuriser leur approvisionnement en nourriture et en énergie. Alors que les acteurs traditionnels (les États-Unis et l'Europe) jadis à la pointe de l'impérialisme sont toujours dans le jeu, de nouveaux acteurs, comme l'Inde et la Chine, veulent également leur part du gâteau. La notion de « développement national » est de moins en moins pertinente à une époque où les multinationales sont appuyées par les États pour déposséder les personnes de leurs terres, de leur alimentation et de leur souveraineté culturelle aux échelles nationale, régionale et mondiale.

L'Inde, par exemple, est active à la fois à l'intérieur de ses frontières, dans des stratégies d'accaparement des terres pour les agrocarburants, le développement industriel, les infrastructures de transport, et à l'étranger, dans des stratégies d'investissement dans les exploitations minières et les projets agro-industriels. Des

compagnies indiennes (appuyées par le gouvernement) sont par exemple impliquées dans la production d'« énergie verte » dans le désert chilien d'Atacama dans le cadre du prétendu « développement durable » du secteur minier ou dans l'accaparement d'énormes quantités de terres cultivables et de prairies en Éthiopie, pour « aider » l'économie locale.

Sans accorder de l'attention à l'économie politique plus générale de la production mondialisée, qui transcende les frontières nationales, un *Green New Deal* en Europe, aux États-Unis, en Corée du Sud, voire en Chine (la « Civilisation écologique ») ne sera qu'une vitrine cachant la poursuite de la quête impérialiste de nature et de travail bon marché pour satisfaire la demande (de plus en plus « écologique ») des gens les plus riches. En d'autres termes, un GND doit dépasser la culture de « transfert des coûts » qui caractérise le Développement avec un grand « D ». Cela est bien différent d'une simple transition vers une « économie verte » plus efficiente.

En Inde, où la production d'énergie solaire est devenue la moins chère au monde, la transition à la production d'énergie renouvelable paraît prometteuse. Mais alors que la décentralisation de la production d'énergie au niveau du village ou du quartier, pour garantir une souveraineté énergétique locale, constitue une source d'espoir, il en va tout autrement de la transition de métropoles entières de l'énergie carbonée à la production industrielle d'énergie renouvelable dans l'optique de maintenir et d'augmenter le commerce et l'industrie. Le mouvement vers une infrastructure de transport plus efficiente, comme les véhicules électriques, et la prolifération de la numérisation dans tous les secteurs de la société et de l'économie indiennes offrent l'opportunité de s'émanciper des industries pétrolières et gazières polluantes. Mais dans le même temps, ils ont stimulé la quête de terres et de ressources minières dans le pays comme à l'étranger pour assurer cette production « renouvelable ».

L'ambition indienne de faire passer tous les véhicules à l'électricité en une décennie entraînera une course à l'extraction, dans un climat de tension avec la Chine, pour gagner l'accès aux précieuses réserves de lithium et de cobalt au Congo, en Bolivie et au Chili. Avec le néodyme, le silicium et le coltan, ces matières sont cruciales pour les batteries des véhicules électriques, des ordinateurs et des portables. L'augmentation de la demande pour ces produits de la part des grandes compagnies mondiales, notamment Google,

Apple et Microsoft, s'est traduite par des conditions de travail désastreuses dans les mines convoitées.

Elle a également directement contribué à la perpétuation d'un des plus longs conflits armés d'Afrique. La réduction des dommages en Inde du fait du passage du charbon et de l'air irrespirable à une société high-tech à énergie propre entraînera une augmentation des dommages au Congo, où des vies jugées moins précieuses en subiront les coûts. Ce déplacement des dommages concerne d'ailleurs aussi le territoire national, dans les prairies du Kachchh (Gujarat) et de l'Andhra Pradesh, sur les côtes de l'Inde méridionale et dans les déserts du Rajasthan, où la vie sauvage, les paysans et les éleveurs sont dépossédés à un rythme croissant des territoires dont ils dépendent.

Par ailleurs, la capacité des pays du Sud à adopter des politiques de *Green New Deal* n'est pas comparable à celle des pays du Nord. Comme Alex Lenferna l'affirme, qui appelle à un « *Global Green New Deal* », la possibilité de mettre en place des politiques de relance à grande échelle qui injectent de l'argent dans l'économie n'est viable que dans les pays du Nord, qui peuvent recourir à des emprunts d'État à des taux d'intérêt très bas, du fait de leur richesse historique héritée de l'exploitation coloniale et plus récemment des entreprises multinationales basées au Nord. En revanche beaucoup de pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie demeurent liés, du fait de leur endettement, à des politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI qui excluent tout investissement conséquent dans des politiques publiques.

Le capitalisme racial, l'(éco)fascisme et le *Green New Deal*

Le récit du « *harm here is harm there* », que l'on peut traduire par « les dommages ici entraînent des dommages là-bas », reflète les privilèges d'une lutte des classes mondiales, dont les divisions suivent des lignes de race, de classe et de genre. Dans le même temps, l'impérialisme des frontières, soutenu par un discours ethnonationaliste et xénophobe, engendre une division du travail qui augmente la précarité des vies des migrants. La propension du capitalisme à chercher à « obtenir quelque chose » sans en assumer les coûts a de plus en plus pris une tournure fasciste…

En Inde, l'adoption du registre national des citoyens et le récent amendement de la loi sur la citoyenneté, qui visent à consolider une vision suprémaciste hindoue du développement, tout en

disqualifiant toute critique de cette vision comme étant « antinationale », en constituent le parfait exemple. La manière dont le régime de Narendra Modi s'adapte aux exigences impérialistes du capitalisme mondial lui permet à la fois d'extraire les ressources et le travail de la population et de la planète, mais aussi de fermer les yeux sur la criminalisation des victimes de cette politique. Il s'agit de la même logique qu'aux États-Unis sous Trump, au Brésil sous Bolsonaro, en Turquie sous Erdogan, aux Philippines sous Duterte ou en Russie sous Poutine.

Dans la mesure où un *Green New Deal* n'inverse pas fondamentalement ces modèles, il est hautement improbable qu'il atteigne les transformations sociétales qu'il vise. Des services sociaux généreux et la réhabilitation des communs dans l'Union européenne ne devraient pas être obtenus en transférant dans des endroits comme le Congo les coûts liés aux énormes besoins en matériaux et énergies qu'exige cette transition. Les hiérarchies du capitalisme racial et patriarcal, issues de l'esclavage et de l'accumulation de richesses par les oppresseurs coloniaux, ont façonné les modèles historique et contemporain de développement et de consommation mondiaux. Elles ont permis à des pays comme l'Inde ou la Chine de fournir l'effort industriel pour satisfaire la consommation aux États-Unis, en Europe, au Canada et en Australie, tout en s'appuyant simultanément sur l'Afrique et leurs propres écosystèmes et populations pour l'extraction des matières premières.

Ces modèles racialisés d'impérialisme des ressources ont pris différentes formes, des interventions militaires aux cycles d'ajustement structurel, en passant par la soumission des économies nationales aux termes et conditions des flux de capitaux. Il s'agit d'un mode de développement structurellement fondé sur la déshumanisation. À travers ce processus, des centaines de millions de personnes dans le monde ont été réduites à la condition de consommateurs passifs et drogués aux écrans, incapables de reconnaître les effets de leur mode de vie, *a fortiori* d'agir en conséquence. La destruction écologique est généralement ignorée ou, au mieux, traitée comme un problème secondaire pouvant être traité par la technique, la gestion ou la finance.

En réalité, la destruction écologique est utilisée comme un levier par les multinationales et les États pour renforcer leur pouvoir. Le fait que le GND traite le changement climatique comme une « menace » à la sécurité suppose que le *statu quo* (sans changement

climatique) corresponde à une situation de sécurité. Or pour les milliards de corps noirs et bruns qui servent de matières premières pour la production, dont les religions ou les croyances sont instrumentalisées à des fins racistes ou suprémacistes, pour les milliards de femmes dont le travail régénératif et affectif, à la fois à la maison et au travail n'est pas reconnu, pour ces populations indigènes dont les visions du monde ont été systématiquement détruites et pour les millions d'espèces non humaines poussées au bord de l'extinction, le *statu quo* équivaut à tout sauf à de la sécurité.

Par ailleurs un *Green New Deal* qui assimile les crises écologiques à une « menace » a des implications malthusiennes dérangeantes qu'il faut mettre en évidence. Dans son livre, *La Bombe P,* publié en 1968 en anglais[3], l'auteur écologiste Paul Ehrlich décrivait les bidonvilles de New Delhi qu'il voyait de la fenêtre de son taxi comme « une foule infernale », évoquait la peur qui était la sienne de ne pas pouvoir rejoindre son hôtel et précisait qu'il avait « émotionnellement » expérimenté ce qu'il appelait la « surpopulation ». Cette perception est enracinée dans la peur que l'augmentation du nombre de corps cherchant une « bonne vie » ne soit pas viable pour ceux qui jouissent déjà de ces privilèges.

Cette imagerie autour de la « menace » gomme les histoires coloniales et impériales de la domination euro-américaine (ou hindou-brahmanique pour l'équivalent indien). De fait, les 10 % les plus riches de la population mondiale sont responsables de 50 % des émissions globales. En Inde, les plus riches consomment dix-sept fois plus que les plus pauvres. Une déclaration qui identifie le changement climatique à une « menace » sans mentionner les inégalités de consommation mondiales peut dès lors être interprétée comme « écofasciste ».

Un « *Old Deal* » plus efficient

L'augmentation du fascisme (écologique ou pas), des mouvements d'extrême droite et la réponse du capitalisme mondial au *Green New Deal* sont liées. Leur regroupement, qui peut masquer certaines nuances importantes, permet de montrer que tous cherchent à optimiser le monde en occultant ou en niant violemment l'existence de modes de vie et de pensée alternatifs. Une chose est claire : les considérations du grand secteur privé sur le GND visent

3. En 1970 pour la version française (Paris, Fayard).

uniquement à garantir ses profits et à minimiser ses risques. Les droits des travailleurs, la sécurité alimentaire, la santé publique ou la durabilité écologique, soit la façon dont des sociaux-démocrates conçoivent le GND, ne correspondent pas à ses intérêts.

La peur existentielle malthusienne de perdre ses privilèges du fait des externalités sociales et écologiques inattendues du « *business as usual* » a forcé les élites mondiales, de l'extrême droite au centre gauche, à envisager le changement climatique sous l'angle du risque financier. Du CEO de BlackRock, Larry Fink, à celui d'Amazon, par ailleurs homme le plus riche au monde, Jeff Bezos, les dons de milliards de dollars ou la plantation d'autant d'arbres ne sont pas seulement bons en termes de relations publiques, ils constituent un investissement pour stabiliser ce risque. Le maintien du « *business as usual* » n'aurait pas pu être exprimé plus clairement que par la CEO de Microsoft, Satya Nadella. En commentant l'engagement de sa société à devenir « carbone - négative » pour 2030, elle déclara que « *l'objectif d'une entreprise est de trouver des solutions profitables aux problèmes des gens et de la planète* ». Cette vision résonne avec celle des Nations unies, qui ont longtemps mis les profits sur le même pied que les personnes et la terre.

La formule de Nadella renvoie aux mythes d'un monde construit sur le modèle des lois de Newton, dans lequel l'ensemble des relations humain-nature peuvent être manipulées en fonction de calculs ou d'algorithmes. Cette logique, de même que l'argument suivant lequel les profits peuvent perdurer à l'infini tout en protégeant la population et la nature, est particulièrement dangereuse à une époque où les inégalités mondiales et le changement climatique atteignent des niveaux critiques.

Comme un disque rayé, les économistes affirment que les améliorations de l'efficacité dans les entreprises commerciales finiront par l'emporter sur « le paradoxe de Jevon », soit le fait que les gains d'efficience énergétique et matérielle entraînent une baisse des prix qui augmente la consommation, ce qui annule globalement les économies d'énergie (effet rebond). Par ailleurs, pour en finir avec une autre ritournelle, il n'existe pas de preuve d'une quelconque déconnexion entre empreinte écologique et croissance économique. La pandémie du coronavirus en a offert une nouvelle illustration, avec l'amélioration de la situation écologique entraînée par la baisse de la croissance.

L'ironie, c'est que beaucoup parmi ceux qui soutiennent un système mortifère et destructeur sont occupés à investir des milliards de dollars dans un « verdissement » du développement. Le *Green New Deal* européen, bien qu'il soit impressionnant sur le papier avec ses cent milliards d'euros par an d'« investissement vert », offre trop peu et trop tard. Le problème ne réside pas dans la taille du soutien financier, mais dans le fait de transférer les risques des entreprises privées vers le public et les prochaines générations.

La même Satya Nadella de Microsoft déclare qu'il nous faut « *faire confiance à la technologie* » et mettre un milliard de dollars dans un « *fonds d'innovation* ». Et pourtant, c'est la prolifération infinie des développements high-tech, de la 5G à l'intelligence artificielle, qui accélère l'expansion capitaliste dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie, du développement urbain, des communications et de la finance. L'aliénation sociale, l'inégalité et les conséquences écologiques de ces gains en efficacité sont toujours plus visibles, et l'incertitude palpable pour les futures générations. Elles l'emportent largement sur les améliorations sanitaires que ces technologies promettent. Comme les effets secondaires de la médecine conventionnelle (elle-même une forme de technologie), les solutions techniques rapides produisent toujours des disparités sociales et retardent l'adoption des changements indispensables dans les relations que les hommes entretiennent avec leur environnement vivant.

Les innovations technologiques n'émergent pas du vide. Elles sont insérées dans des rapports de pouvoir qui tendent à réserver le bénéfice des gains d'efficience aux groupes privilégiés et mobiles. La compréhension et le renversement des causes structurelles des inégalités sociales et de la dégradation écologique, qui sont basées sur le racisme, les inégalités de classe et le patriarcat, n'ont jamais fait partie de la stratégie de la « réparation technique » (*techno-fix*). Comme Noam Chomsky, Naomi Klein, David Graeber, Madha Patkar, Alnoor Ladha et d'autres l'ont noté dans une critique incisive des Objectifs de développement durable (ODD), les approches actuelles de la croissance économique, qui ne tiennent pas compte des inégalités, mettront au mieux cent ans à venir à bout de la pauvreté, et non pas quinze comme promis, et multiplieront l'économie globale par douze dans le même temps.

La terre ne peut évidemment pas supporter cela, sachant que la croissance économique exige toujours plus de ressources, d'énergie

et de travail et produit autant de déchets. Les gains d'efficience ne peuvent négocier avec la thermodynamique dans une économie centrée sur la croissance. « Développement durable » est en réalité un dangereux oxymore, car aucune chose basée sur une expansion continue de l'utilisation d'énergie et de ressources ne peut être considérée comme durable sur une planète finie. Malheureusement, aucun des *Green New Deal* élaborés jusqu'à présent ne le reconnaît, ni ne reconnaît la nécessité de réduire (« décroître ») les niveaux de consommation actuels du Nord.

Les ODD constituent un bel exemple des contradictions de l'approche de la « Green Economy ». Bien qu'ils contiennent beaucoup d'éléments progressistes qui peuvent contribuer à réduire la souffrance sociale et à différer l'effondrement écologique, ce cadre ne prévoit pas les transformations systémiques nécessaires à la résolution des crises globales. Il ne propose pas d'analyse des causes structurelles de l'injustice et de l'insoutenabilité, présente la croissance économique et la mondialisation comme les moteurs du développement, malgré les si nombreuses preuves de leur nature inique et non viable, s'appuie sur les États-nations au lieu de chercher des formes plus radicales de démocratisation, ne prévoit pas une reprise de contrôle de l'activité des multinationales et ignore moult systèmes de connaissances, en particulier ceux des populations indigènes.

Des alternatives pour un monde juste et pluriel

Si nous cherchons des voies qui rompent avec les distorsions fondamentales du modèle de développement dominant, il nous faut rompre avec les structures socio-économiques qui sous-tendent ce modèle, à savoir le capitalisme, l'étatisme, le patriarcat, le racisme, les castes et l'exceptionnalisme humain. Comme le projet du développement est ancré dans ces structures depuis l'époque coloniale et impériale, il nous faut chercher des alternatives *au* développement plutôt que des alternatives *de* développement. Cette quête mène à la prise de conscience du fait qu'il n'y a pas une voie unique, mais plutôt une multiplicité de visions et de sentiers… un « plurivers ». Ce qui ne revient pas à considérer toute approche comme acceptable, car celles qui minent les possibilités d'épanouissement des autres voies ne peuvent appartenir à ce « plurivers ».

À travers le monde, des centaines de milliers d'initiatives répondent aux besoins et aspirations humains, sans abîmer la terre ou

aggraver les injustices. Elles prennent forme en respectant la diversité et la résilience de la nature et des cultures humaines, en réduisant les inégalités socio-économiques et en défiant les structures d'oppression. Beaucoup ont émergé au sein de mouvements de résistance au « développement » extractiviste, d'autres constituent des affirmations de pratiques traditionnelles, d'autres encore surgissent à l'intérieur des sociétés industrialisées et combattent leur dimension d'exploitation : décroissance, écosocialisme, écoféminisme, altermondialisme, logiciel libre, pensée décoloniale…

Bien qu'elles diffèrent beaucoup l'une de l'autre, ces approches radicales partagent des valeurs et des principes : l'affirmation de communs et de collectifs contre l'individualisme égoïste (sans renier les aspirations et identités individuelles), l'autonomie et la liberté avec responsabilité, le respect pour les droits des humains et de la nature non humaine, l'autonomie et le localisme, la simplicité volontaire, la démocratie directe permettant une participation équitable de tous, etc. Les changements poursuivis concernent cinq sphères de vie :

a. La sagesse écologique, l'intégrité et la résilience : soit maintenir les processus écorégénératifs qui préservent les écosystèmes, les espèces, les fonctions, les cycles ; le respect pour les limites écologiques à plusieurs niveaux, du local au global ; et l'infusion d'une sagesse et d'une éthique écologiques dans les comportements humains.

b. Le bien-être social et la justice : soit des vies physiquement, socialement, culturellement et spirituellement satisfaisantes ; où l'équité prévaut entre les communautés et les individus en matière de droits, de bénéfices et de responsabilités socio-économiques et politiques ; où règne l'harmonie entre les communautés et les ethnies ; où les hiérarchies et les divisions basées sur la foi, le genre, la caste, la classe, l'ethnicité et d'autres attributs sont remplacées par des rapports non oppressifs, non hiérarchiques et non discriminatoires ; et où les droits collectifs et individuels humains sont assurés.

c. La démocratie directe et déléguée, où le processus décisionnel commence au plus bas niveau de collectivité, dans lequel tout humain a le droit, la capacité et l'opportunité de participer, et partir de ce niveau pour atteindre des niveaux plus élevés de gouvernance à travers des délégués redevables aux collectivités à la base ; et où la prise de décision ne se fait pas simplement sur la base d'« une

personne, une voix », mais à partir de processus consensuels, respectueux des besoins et des droits des plus marginalisés.

d. La démocratie économique, dans laquelle les communautés locales et les individus (les producteurs et les consommateurs) ont le contrôle de leurs moyens de production, de distribution, et d'échange ; où la localisation est un principe clé, et les réseaux plus larges de commerce reposent sur le principe de l'échange équitable ; où la propriété privée cède la place aux communs, annulant la distinction entre propriétaire et travailleur.

e. La diversité culturelle et la démocratie du savoir, dans lesquelles le pluralisme des formes de vie, des idées et des idéologies est respecté, où la créativité et l'innovation sont encouragées, où la génération, la transmission et l'utilisation de connaissances (traditionnelles/modernes, en ce compris la science et la technologie) sont accessibles à tous, et où les apprentissages éthiques et/ou spirituels sont au centre de la vie sociale.

Un *Green New Deal* peut défier des aspects importants du *statu quo*. Cependant, dans la mesure où ce GND demeure à l'intérieur du cadre des inégalités existantes au Nord et au Sud, dans la mesure où il ne remet pas en cause l'hégémonie du « développement » par la croissance et l'uniformité du mode de vie occidental, et s'il n'est pas emmené par des mouvements et des luttes pour le changement politique, il demeurera insuffisant et ne sera pas capable d'empêcher l'effondrement écologique et social. Le GND peut être vu comme une voie vers des réformes importantes, et il doit être soutenu en ce sens. Mais tant qu'il ne s'inscrira pas dans une approche de transformation systémique, dans laquelle les peuples marginalisés doivent jouer un rôle central, il ne produira pas la paix, la justice et la résilience écologique dont nous avons besoin.

Une relance post-pandémie plus « verte » ?

Les mesures de confinement sans précédent comme réponse à la pandémie de covid-19 et l'arrêt brutal de l'économie mondiale qu'elles ont entraîné ont placé une énorme pression sur des centaines de millions de travailleurs, qui soit ont perdu leur revenu quotidien dans l'économie informelle, soit ont dû fournir des services « essentiels », souvent à des salaires bas, tout en mettant leur santé en danger. Rien ne garantit que la société post-pandémie donne davantage priorité aux relations justes entre humains ainsi qu'aux rapports équilibrés entre les humains et le reste de la nature.

D'autant que la promesse des gouvernements et des multinationales les plus puissantes de revenir à la normale le plus tôt possible menace de plonger les gens et l'environnement dans des politiques d'austérité et d'ajustement économique d'une intensité inédite. Il faut résister à tout prix à ce dangereux scénario. La volonté de maintenir le travail et les rythmes de productivité sous la forme du télétravail (pour ceux qui le pouvaient) ont laissé entendre que cette parenthèse ne pourrait être mise à profit pour reconsidérer notre rapport au monde.

La sortie de Bernie Sanders de la course démocrate à la présidentielle aux États-Unis a malheureusement marginalisé sa proposition de *Green New Deal*. C'est regrettable, car la pandémie exige de ramener l'économie à une échelle humaine, ce que son programme tendait à faire. Prêter aux banques, à l'industrie aéronautique et aux individus et sociétés les plus riches, ce que fait le plan de « relance » de 2000 milliards de dollars de Donald Trump, est une insulte à l'humanité, alors que les taux de chômage s'élèvent à des niveaux inconnus depuis la Grande Dépression des années 1930.

La priorité immédiate devrait aller à garantir aux gens de ne pas être expulsés de leurs foyers (notamment des abris temporaires dans lesquels des millions vivent) et d'avoir accès à l'alimentation et aux soins médicaux. La pandémie a mis à nu l'incapacité de certains gouvernements occidentaux à soutenir les conditions de travail des soignants et des services essentiels. Des millions de personnes sont au chômage et risquent de souffrir de la faim suite aux conséquences économiques de la pandémie, ou plutôt à la manière dont les gouvernements ont répondu à cette crise.

En Inde, un demi-million de migrants ont été forcés de rejoindre leur village d'origine à pieds, après un confinement de vingt et un jours imposé sans avertissement par le gouvernement Modi et mis en œuvre sans considération aucune pour les plus vulnérables. Ce n'est que lorsque les impacts sont devenus visibles et que la pression de la société civile et des différents États s'est accentuée, que le gouvernement central a annoncé le lancement de plans d'aide, qui se sont avérés insuffisants. Dans le même temps, la rhétorique de la guerre contre le virus, devenu « l'ennemi commun de l'humanité », et les annonces d'un retour rapide à la croissance et à la spéculation financière promettent tant de nouvelles attaques frontales contre l'environnement qu'un déni de la crise écologique.

Un *Green New Deal* dans un contexte de redressement post-pandémie ressemblerait encore davantage au *New Deal* original des années 1930. Un véritable « nouveau pacte vert » ne pourra répondre aux urgences écologiques et sociales qu'à la condition que les organisations populaires d'entraide et les mouvements sociaux soient au cœur de sa mise en pratique. Il ne sera « nouveau » que si le « vert » n'est pas juste une décoration permettant de maintenir un système qui pose l'humanité en maître suprême, devant (à nouveau) conquérir et domestiquer le monde dans ses termes et à ses conditions. La crise du covid-19 nous confirme précisément que ce système est illusoire et non durable.

Traduction de l'anglais : François Polet

Index

Accord de Paris 15, 84, 91, 92, 93, 95, 98, 102, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125
Afrique 8, 11, 12, 45, 46, 47, 50, 51, 58, 62, 63, 64, 84, 93, 94, 138, 139, 140, 165, 166
Afrique de l'Est 140
Afrique du Nord 12, 45, 46, 47, 50, 51, 58, 62, 63, 64
Afrique du Sud 93
Algérie 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 59, 61, 63, 64, 160
Allemagne 148
Amérique centrale 68, 78, 88
Amérique du Nord 84, 129, 160
Amérique du Sud 50
Amérique latine 8, 11, 12, 13, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 38, 62, 63, 68, 138, 139, 150, 153, 155, 156, 159, 165
Argentine 33, 35, 37, 149, 152, 155, 156
Asie 8, 11, 68, 84, 86, 138, 165
Australie 84, 94, 98, 99, 166
Belgique 11, 139
Bolivie 16, 22, 30, 32, 50, 133, 136, 150, 159, 161, 164
Brésil 15, 21, 30, 36, 96, 136, 150, 166
Burkina Faso 50
Canada 71, 94, 166
Caraïbes 97
Chili 30, 159, 164
Chine 13, 15, 16, 121, 163, 164, 166
Congo 164, 165
COP21 119
COP24 121
Corée du Sud 93, 164
Dominique 103
Équateur 16, 22, 30, 50, 159, 161
États-Unis 15, 16, 17, 21, 31, 32, 84, 88, 94, 98, 99, 142, 148, 149, 150, 156, 162, 163, 164, 166, 173
Éthiopie 50, 101
Europe 48, 49, 55, 68, 129, 138, 141, 147, 150, 155, 156, 159, 160, 163, 164, 166
France 52, 94, 148, 160
Grèce 161
Green New Deal 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 157, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 172, 173, 174
Guinée 142
Haïti 160
Inde 12, 13, 15, 16, 32, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 77, 78, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 173
Japon 94
Liban 160
Maroc 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 59, 64
Nigeria 32
Norvège 71, 94
Papouasie-Occidentale 136
Pérou 30
Philippines 15, 68, 166
Protocole de Kyoto 92, 93, 95, 112
République démocratique du Congo 50, 133
Royaume-Uni 8, 94, 129
Russie 166
Sommet de la Terre 14, 17, 92, 95, 142
Sommet de Rio 14, 17, 19, 92, 95, 104, 106, 112, 142
Soudan 50, 160
Suède 94
Tunisie 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 64
Turquie 166
Union européenne 16, 18, 48, 160, 166
Venezuela 50, 161

Alternatives Sud

Vol. XIV (2007) 4 : État des résistances dans le Sud, 2008
Vol. XV (2008) 1 : Territoires, mondialisation et développement
Vol. XV (2008) 2 : L'aide européenne
Vol. XV (2008) 3 : Déforestation
Vol. XV (2008) 4 : État des résistances dans le Sud, 2009
Vol. XVI (2009) 1 : Contre le travail des enfants ?
Vol. XVI (2009) 2 : Retour de l'État. Pour quelles politiques sociales ?
Vol. XVI (2009) 3 : La Bolivie d'Evo
Vol. XVI (2009) 4 : État des résistances dans le Sud. Monde arabe
Vol. XVII (2010) 1 : Le Brésil de Lula. Un bilan contrasté
Vol. XVII (2010) 2 : Racisme : entre exclusion sociale et peur identitaire
Vol. XVII (2010) 3 : Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannnes
Vol. XVII (2010) 4 : État des résistances dans le Sud. Afrique
Vol. XVIII (2011) 1 : Agrocarburants : impacts au Sud ?
Vol. XVIII (2011) 2 : La Chine en Afrique : menace ou opportunité pour le développement ?
Vol. XVIII (2011) 3 : L'Inde : une modernité controversée
Vol. XVIII (2011) 4 : État des résistances en Amérique latine
Vol. XIX (2012) 1 : (Re-)construire les États, nouvelle frontière de l'ingérence
Vol. XIX (2012) 2 : Le « printemps arabe » : un premier bilan
Vol. XIX (2012) 3 : Emprise et empreinte de l'agrobusiness
Vol. XIX (2012) 4 : État des résistances en Asie
Vol. XX (2013) 1 : Économie verte. Marchandiser la planète pour la sauver ?
Vol. XX (2013) 2 : Industries minières : extraire à tout prix ?
Vol. XX (2013) 3 : Narcotrafic. La « guerre aux drogues » en question
Vol. XX (2013) 4 : État des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans
Vol. XXI (2014) 1 : Protection sociale au Sud
Vol. XXI (2014) 2 : Zapatisme : la rébellion qui dure
Vol. XXI (2014) 3 : Agroécologie : Enjeux et perspectives
Vol. XXI (2014) 4 : Luttes syndicales : État des résistances dans le Sud
Vol. XXII (2015) 1 : Migrations internationales : un enjeu Nord-Sud ?
Vol. XXII (2015) 2 : L'économie sociale et solidaire, levier de changement ?
Vol. XXII (2015) 3 : L'aggravation des inégalités
Vol. XXII (2015) 4 : État des résistances dans le Sud : Mouvements de femmes
Vol. XXIII (2016) 1 : Sport et mondialisation
Vol. XXIII (2016) 2 : Obsolète, le clivage Nord-Sud ?
Vol. XXIII (2016) 3 : Changer le modèle ?
Vol. XXIII (2016) 4 : État des résistances dans le Sud : Afrique
Vol. XXIV (2017) 1 : Entre terre et mer. Quel avenir pour la pêche ?
Vol. XXIV (2017) 2 : ONG : Dépolitisation de la résistance au néolibéralisme ?
Vol. XXIV (2017) 3 : Accords de libre-échange
Vol. XXIV (2017) 4 : État des résistances dans le Sud : Amérique latine
Vol. XXV (2018) 1 : Droites militantes et mobilisations réactionnaires
Vol. XXV (2018) 2 : De l'usage du genre
Vol. XXV (2018) 3 : La domination touristique
Vol. XXV (2018) 4 : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Vol. XXVI (2019) 1 : Quelle justice fiscale pour le Sud ?
Vol. XXVI (2019) 2 : Quêtes d'industralisation au Sud
Vol XXVI (2019) 3 : Les nouveaux territoires de l'agrobusiness
Vol XXVI (2019) 4 : Asie : des pouvoirs et des luttes
Vol XXVII (2020) 1 : Impasses numériques
Vol XXVII (2020) 2 : Le Brésil de Bolsonaro, le grand bond en arrière